SICASIL

NOTRE MISSION, VOTRE EAU.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

2022

SOMMAIRE

Édito du Président 5

Introduction 7

2022 : Pour une gestion de l'eau réinventée et durablement préservée 8

LE SERVICE 35

- Présentation du service 35
- Les ressources en eau 38
- Les conduites nourricières 45
- Les usines de production 47
- Le réseau de distribution 56
- La vente d'eau 57
- Les grands incidents 65

LE PRIX 69

- Les tarifs de l'eau potable au 1er janvier 2022 69
- Comprendre sa facture d'eau 70
- L'eau paye l'eau 74

LA QUALITÉ 80

- Une eau d'excellente qualité 80
- La garantie d'une eau de qualité 81
- La qualité de l'eau en quelques chiffres 83

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE 91

- Indicateurs descriptifs du service de l'eau potable 91
- Les indicateurs de performance du service de l'eau potable 92

2023 101

Annexes 105

Crémaillères des vannes martelières de la prise d'eau du canal à St-Cézaire-sur-Siagne

ÉDITO **DU PRÉSIDENT**

Le service public de l'alimentation en eau potable est primordial, vital dans la vie de la Cité. Pour se développer au XX^{ème} siècle, Cannes a dû résoudre la question de l'eau potable. Aujourd'hui ouvrir un robinet est devenu un geste banal, pour autant, sa production et sa distribution résultent d'une gestion technique complexe.

En 2022, le département des Alpes Maritimes a connu une sécheresse exceptionnelle qui nous rappelle à tous combien l'eau est un bien précieux que l'on se doit de protéger.

La performance du dispositif de production d'eau potable du SICASIL, avec notamment la réserve du lac de St Cassien de 10 millions de m^3 déjà disponibles dès le début de l'année 2022, a permis de garantir l'alimentation en eau potable de nos communes du bassin cannois et de ne basculer au stade « alerte sécheresse » qu'à partir du 17 août 2022.

Cette situation n'est pas le fruit du hasard mais bien le résultat des actions engagées depuis plus de vingt ans par le SICASIL ainsi que des investissements conséquents consentis - avec la création de l'adduction Saint Cassien Tanneron et la construction de l'usine de l'Apié - pour garantir la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de l'ouest des Alpes Maritimes.

En outre, le SICASIL œuvre quotidiennement pour lutter contre les pertes en eau sur le réseau d'eau potable et mène chaque année son plan d'action de réduction des fuites. Cette action se mesure concrètement aujourd'hui avec des résultats en constante progression (rendement de réseau de 83,9 % en 2022 contre 79% en 2014). En 2022, ce sont 13 millions d'euros qui ont été investis sur le réseau, les conduites nourricières et les usines de production du SICASIL pour fiabiliser et sécuriser le service de l'eau potable.

De plus, le syndicat conduit chaque année de nouvelles actions de sensibilisation du public à la préservation de la ressource en eau avec l'organisation d'ateliers pédagogiques tout au long de l'année auprès des scolaires ainsi qu'à l'occasion de la Journée Mondiale de l'eau et de la Fête du canal de la Siagne.

Au travers de ces actions déjà engagées et celles à venir, soyez assurés de la détermination des élus du syndicat et de l'ensemble des agents à œuvrer pour continuer à distribuer une eau d'une excellente qualité au juste prix, tout en préservant les ressources naturelles qui nous ont été confiées.

Jean-Michel Sauvage
Président du SICASIL

Canal de la Siagne

INTRODUCTION

Le présent rapport vise à renforcer la transparence de l'information dans la gestion du service public local de l'eau potable et permettre un suivi des efforts et des résultats du service.

Le contenu et le mode de diffusion des rapports annuels sur la qualité et le prix des services publics d'eau potable et d'assainissement sont définis par les articles suivants du Code Général des Collectivités Territoriales : L2224-5, D2224-1 à D2224-5 et L 1413-1.

L'article L2224-5 dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doit présenter le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable à son assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et le transmettre aux communes, qui ont douze mois après la clôture de l'exercice concerné pour présenter ce rapport en conseil municipal (article D2224-3).

L'article L 1413-1 dispose que la Commission Consultative des Services Publics Locaux examine chaque année le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Celui-ci doit être mis à la disposition du public au SICASIL et dans les communes membres. Parallèlement, un exemplaire doit être adressé par le Président au Préfet pour information (articles L2225-5 et D2224-5).

Les indicateurs présentés dans ce rapport et leurs modalités de calcul sont définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et les annexes V et VI des articles D2224-1, 2224-2 et 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette évolution réglementaire permet d'introduire dans le rapport annuel prix et qualité du service des indicateurs permettant d'évaluer :

- la performance du service rendu tant sur le plan technique, économique et environnemental ;
- le financement des investissements ;
- les actions de solidarité et de coopération dans le domaine de l'eau.

Les indicateurs techniques concernent notamment les principaux points de prélèvements, la nature des ressources utilisées, les volumes correspondants, le nombre d'habitants, le nombre de branchements, les volumes produits et distribués, les données relatives à la qualité de l'eau.

Les indicateurs financiers se rapportent aux modalités de tarification, aux éléments relatifs au prix du mètre cube d'eau, aux explications des évolutions tarifaires, aux montants financiers des travaux.

Le présent rapport annuel a été rédigé en application des textes législatifs et réglementaires précités et porte sur l'exercice 2022. Il sera présenté pour avis à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du SICASIL en vue de son adoption par le comité syndical.

2022
POUR UNE GESTION DE L'EAU RÉINVENTÉE ET DURABLEMENT PRÉSERVÉE

L'année 2022 fut un millésime riche en activités et défis à relever dont deux particulièrement : la gestion de la sécheresse et le renouvellement de la délégation du service public de l'eau potable.

La sécheresse qui a frappé le département des Alpes Maritimes en 2022 a permis à nouveau de démontrer toute la pertinence et le rôle majeur du maillage historique des ressources de la Siagne et du Loup, et des investissements consentis par le SICASIL pour renforcer la sécurisation de l'alimentation en eau potable de l'Ouest des Alpes Maritimes avec la création de l'adduction St Cassien-Tanneron et l'usine de l'Apié.

Ainsi, depuis 2001, ce sont près de 80 millions d'euros qui ont été investis pour moderniser le réseau et garantir aux usagers une eau de qualité, 30% moins chère que la moyenne nationale. Avec toujours, **l'exigence conjuguée de deux objectifs majeurs :**

- **maîtriser durablement le coût de production et de distribution de l'eau potable sur le périmètre du SICASIL ;**
- **garantir aux usagers une eau potable de très haute qualité.**

Ainsi, le SICASIL a travaillé en confiance et avec constance avec ses partenaires EDF, SUEZ et la société Canal de Provence, en anticipation, dès la fin de l'année 2021, pour veiller à ce que le remplissage de la retenue de St Cassien soit effectif en début de saison estivale. Ce retour d'expérience permet aujourd'hui de renforcer ce lien historique avec EDF grâce à une gestion optimisée de la satisfaction des besoins en énergie et en eau.

Nous avons ainsi collectivement pu faire face à la sécheresse qui a sévi sur une grande partie de l'Europe et préserver notre indépendance.
Aucune des communes du SICASIL n'a manqué d'eau cet été.

En 2022, le SICASIL a poursuivi ses engagements avec la réalisation d'un travail dense et minutieux d'ingénierie et le renouvellement de la délégation du service de l'eau potable pour une mise en application, dès le mois de janvier 2023 sur la commune de Théoule-sur-Mer et à partir de janvier 2024, pour les autres communes du SICASIL.

Ainsi, ce nouveau contrat a été pensé en anticipation du changement climatique. Il répond pleinement à la volonté assumée d'une gestion de l'eau réinventée et durablement préservée.

Avec comme objectifs prioritaires trois exigences et leviers d'action :

- une eau certifiée à l'horizon 2027, avec une proportion de produits chimiques dans son traitement qui sera très significativement réduite et toujours au meilleur coût, grâce, notamment, à une baisse de 16% de la rémunération du délégataire, ce qui permet de dégager des montants d'investissements supplémentaires pour poursuivre la modernisation et la sécurisation du service de l'eau, sans aucune augmentation du prix de l'eau pour les usagers ;

- une eau durablement préservée à la fois sur le plan qualitatif grâce au déploiement de dispositifs innovants et résilients de surveillance et de contrôle et sur le plan quantitatif par, notamment, le déploiement de la télérelève pour les plus gros consommateurs.

À ce titre, ce sont plus de 7,1 millions d'euros qui seront investis sur la durée du contrat pour moderniser le réseau, les usines de traitement et préserver l'environnement avec la création des unités de traitement par UV d'ici 2024, le remplacement des compteurs, un fonds « innovation » doté de 80 000 euros par an avec 15 projets identifiés.

L'objectif est simple mais pour autant essentiel : économiser plus de 10 millions de m3 d'eau à l'échelle du contrat (10 ans).

- un service de proximité renforcé et une information aux usagers optimisée, ainsi qu'une connaissance du territoire et une capacité de résilience accrue pour une meilleure maîtrise et anticipation des crises (épisodes pluvieux méditerranéens, coupures de courant etc.) avec notamment, 100 % du patrimoine géo-référencé d'ici 2025, l'acquisition de groupes électrogènes et d'inverseurs de source, l'acquisition de citernes d'eau dédiées.

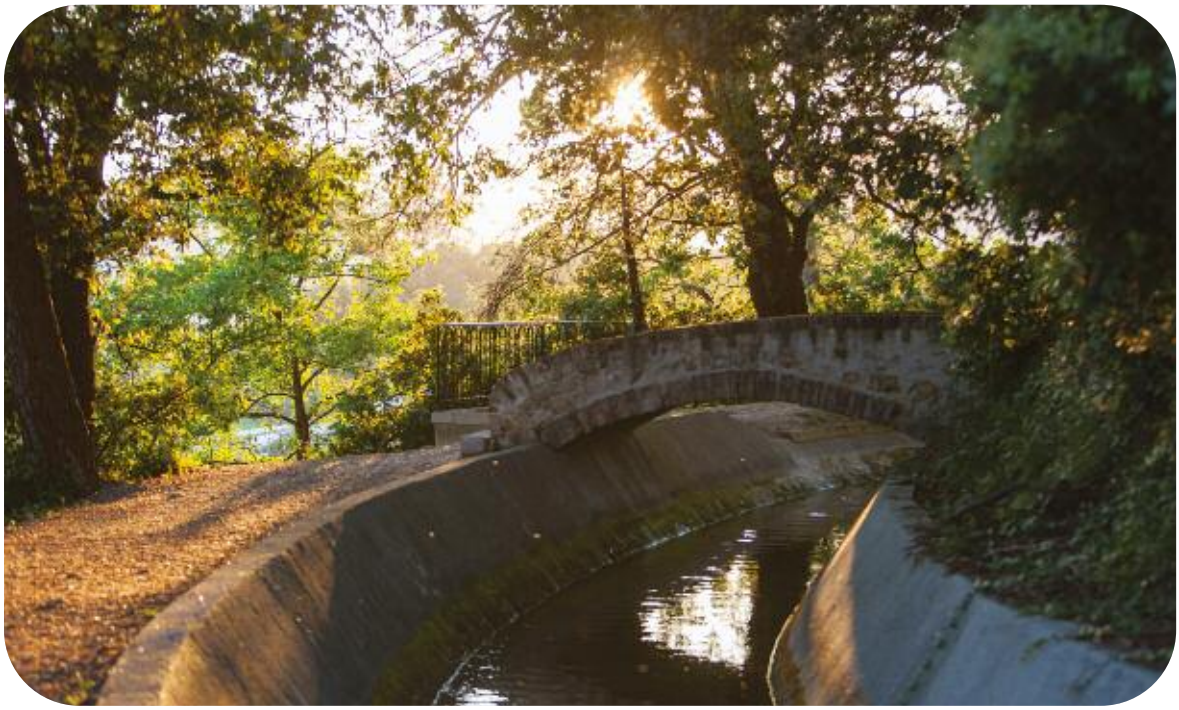

Canal de la Siagne

Investir pour garantir la fiabilité et la performance du service

Depuis le 1er janvier 2017, **les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable** sont à la charge du SICASIL.

Pour l'exercice de cette compétence, le SICASIL a adopté un programme pluriannuel de travaux dont le montant **s'élève à 8,9 millions d'euros de nouvelles dépenses en 2022.**
Ces nouveaux investissements sont entièrement financés par le syndicat grâce à son excellente santé financière.

En complément des investissements réalisés par le syndicat, **les délégataires ont effectué dans le cadre de leurs engagements contractuels :**

- **2,4 millions d'euros de travaux (contrat historique du SICASIL) ;**
- **1,7 million d'euros de travaux (contrat DSP Mandelieu).**

Ainsi, ce sont plus de **13 millions d'euros qui ont été consacrés en 2022** à la fiabilité, la modernisation et la sécurisation du service public de l'eau potable.

À ce titre, ce sont :

- **10 537 mètres de nouvelles conduites** d'eau potable qui ont été posées dont **9 875 mètres de renouvellement** et 662 mètres d'extension ;

- **570 branchements renouvelés.**

Renouvellement de 230 mètres du réseau AEP, avenue de Lérins à Cannes

Renouvellement de 150 mètres réseau AEP pour défense incendie, avenue de la Gare du Funiculaire à Cannes

Restructuration du réseau AEP, 1 km en 150 mm, Croisette Sud à Cannes

Restructuration de 1,3 km de réseau AEP en 400 mm de diamètre, Croisette chaussée nord à Cannes

Renouvellement de 450 mètres de réseau AEP, rue de Lille, avenue du Petit Juas à Cannes

Renouvellement de 560 mètres de réseau AEP, rue de Cannes au Cannet

Renouvellement de 330 mètres de réseau AEP, chemin des Collines au Cannet

Renouvellement de 211 mètres de réseau AEP, chemin des Horts de la Salle à Mougins

Renouvellement de 560 mètres de réseau AEP, chemin St. Barthelémy à Mougins

Renouvellement de 229 mètres de réseau AEP, chemin du Badier à Mougins

Renouvellement de 400 mètres de réseau AEP, Bd des Écureuils à Mandelieu

Renouvellement de 800 mètres de réseau AEP, avenue Gaston de Fontmichel à Mandelieu

Renouvellement de 350 mètres du réseau AEP, allée des Gabians à Mandelieu

Réparation du réseau AEP, chemin des Grafouniers à Mandelieu

Renouvellement de 790 mètres de réseau AEP, chemin des Brusquets à Vallauris

Renouvellement de 260 mètres du réseau AEP, avenue Pablo Picasso à Vallauris

Renouvellement de 180 mètres de réseau AEP, ancien chemin de Mougins à Vallauris

Renouvellement de 470 mètres de réseau AEP, chemin des Cassiers à La Roquette

Création d'un réservoir incendie de 80 m³, chemin du Nid du Loup à La Roquette

Renouvellement de 620 mètres de réseau AEP, chemin des Mimosées à Théoule

Renouvellement de 580 mètres de réseau AEP, chemin des Carpénèdes à Pégomas

Renouvellement de 35 mètres de réseau AEP, rue du Four à Auribeau

En outre, le SICASIL a poursuivi sa politique patrimoniale de **renouvellement des canaux de la Siagne et du Loup**. Ces travaux ont consisté à la réhabilitation de :

- **312 mètres** de **canal de la Siagne** à Grasse, avenue de l'oliveraie (151m), à Mougins, chemin de la chapelle (145 m) ; auxquels s'ajoutent à Grasse la réhausse des berges du canal de la Siagne et création d'une surverse à St Mathieu, la réparation du canal en dessous du mur Rouquié écroulé (7 m), le remplacement de la vanne martellière St-Joseph et la mise en place d'un dégrilleur automatique chemin des comtesses ; à Mougins la reconstruction d'un mur du canal de la Siagne avec parement en pierre maçonnée.

- **332 mètres** de **canal du Loup** à Châteauneuf chemin de la treille.

Travaux de renouvellement du canal de la Siagne, avenue de l'Oliveraie à Grasse

Réhausse de la berge du canal de la Siagne et création d'une surverse à Grasse St Mathieu

Mise en place d'un dégrilleur sur le Canal de la Siagne, chemin des Comtesses à Grasse

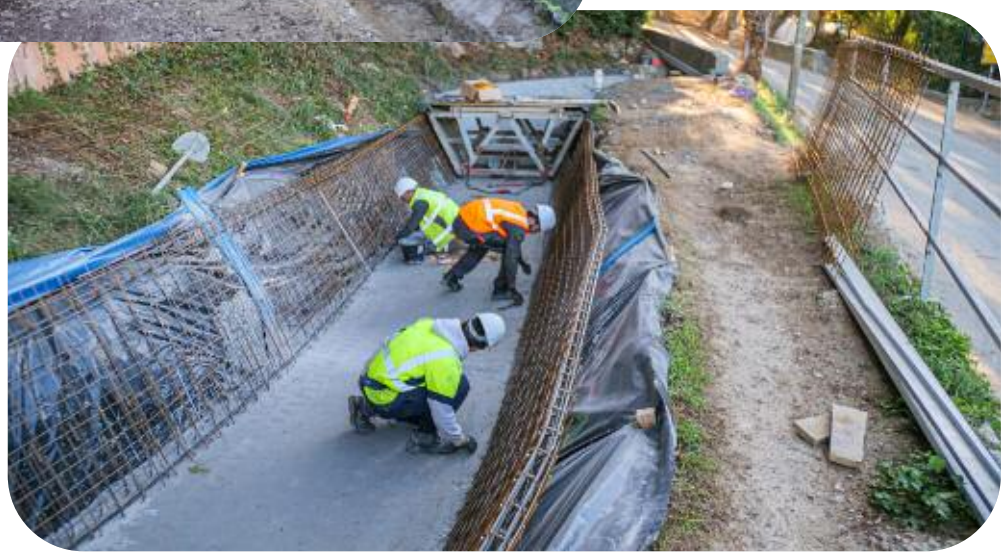

Travaux de renouvellement du canal de la Siagne, chemin de la Chapelle à Mougins

Travaux de renouvellement du canal du Loup, chemin de la treille à Châteauneuf

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) en 2022, le SICASIL a réparé 129 points d'eau incendie (PEI), contrôlé la disponibilité de 1280 hydrants et en a remplacé 53. Il a, de plus, procédé à la pose de 32 nouveaux points d'eau incendie.

La préservation des ressources en eau au cœur des priorités

La **protection des ressources en eau** est le **leitmotiv** du SICASIL, sa raison d'être !

Le SICASIL poursuit avec l'ensemble de ses partenaires son action concrète de **sécurisation et de valorisation du canal de la Siagne pour protéger durablement la ressource en eau principale de l'ouest des Alpes-Maritimes.**

L'ouverture des berges du canal de la Siagne au public constitue un véritable défi engagé par le SICASIL en partenariat avec les communes pour **sensibiliser les habitants** du bassin de vie à **l'importance de l'eau et sa rareté.**

En 2022, le SICASIL a procédé à des travaux d'embellissement de la Promenade du Chemin Vert, en partenariat avec la Ville de Grasse.

La **réduction des fuites sur le réseau d'eau potable** fait également partie des **actions prioritaires du service public de l'eau potable.** Le SICASIL a réalisé depuis plus de dix ans la sectorisation des réseaux avec l'installation de nombreux points de mesure de débit. La surveillance permanente de l'évolution des débits par secteur de distribution permet de détecter des fuites non décelables en surface.

Promenade du Moulin de la Croix à Mougins

Embellissement et sécurisation de la Promenade du Chemin Vert à Grasse

La **Promenade du Chemin Vert à Grasse**, réalisée sur l'emprise foncière du canal de la Siagne gérée par le SICASIL, a fait l'objet de **travaux d'embellissement et de sécurisation durant l'été et l'automne 2022**.

Ces travaux d'aménagement confortent ainsi un lien pédestre paysager de trois séquences sur la zone urbanisée de Grasse traversée par le canal :

- entre le chemin de Canteperdrix et le chemin des Chênes à St Jacques (450 mètres) ;
- entre le chemin de Château Folie et l'avenue Henri Dunant à St Antoine (1400 mètres) ;
- entre l'avenue Sidi Brahim et le chemin de la Madeleine (1300 mètres).

Ce lieu de promenade, aménagé pour le public en 2005 et 2006 nécessitait des travaux de réfection après plus de 15 ans d'utilisation intensive par les sportifs et les promeneurs en quête de nature. Il constitue également **un cheminement doux qui permet de relier les différents quartiers de Grasse notamment pour les enfants et leurs parents afin de rejoindre l'école ou d'accéder aux commerces de proximité.**

Les travaux ont été financés par le SICASIL, via le délégataire du contrat du service public de l'eau potable, Suez Eau France, en partenariat avec la Ville de Grasse qui a fourni le mobilier d'agrément et la signalétique. En outre, la commune assurera l'entretien de l'ensemble des aménagements réalisés.

Les opérations ont consisté à réhabiliter le sentier sur tout le parcours pour **améliorer le confort de la promenade** avec notamment la reprise du stabilisé, la pose de seuils en pierre, la remise en état des rambardes de sécurité aux intersections routières, le renouvellement des **mobiliers d'agrément** : bancs, corbeilles et pergola.

Enfin, la **signalétique identitaire** du Parc intercommunal du canal de la Siagne permettant aux promeneurs **d'accéder au Parc** et de **se repérer le long du parcours** a été mise en place.

Ainsi, la Promenade du Chemin Vert sur le canal de la Siagne donne à **découvrir des vues imprenables sur la ville de Grasse** et permet à tous, promeneurs, sportifs, amoureux de la nature, de **profiter d'un environnement naturel et protégé.**

2022, une année marquée par une sécheresse exceptionnelle

L'année 2022 a été marquée par un épisode de sécheresse exceptionnel de par son ampleur et sa durée puisqu'il s'est étendu de l'automne 2021 jusqu'à la mi-décembre 2022.

Ainsi, les services de l'Etat ont activé le plan d'action sécheresse en phase de « **vigilance** » à partir du **9 mars 2022** pour l'ensemble du département des Alpes Maritimes.

En ce qui concerne le périmètre du SICASIL, les ressources gravitaires atteignaient des niveaux exceptionnellement bas. Néanmoins, la réserve des 20 millions de m³ du lac de St Cassien (10 millions de m³ pour le Var et 10 millions de m³ pour les Alpes Maritimes) constituée dès le début de l'année 2022, a permis de garantir l'approvisionnement en eau potable durant la saison estivale et de ne basculer au stade « alerte » qu'à partir du 17 août 2022.

La pluviométrie des mois de septembre et d'octobre 2022 ayant été encore largement déficitaire, le stade d'alerte pour le bassin versant Siagne aval a été prolongé jusqu'au 15 décembre 2022.

À cette date, les restrictions ont été levées pour l'ensemble du département des Alpes Maritimes.

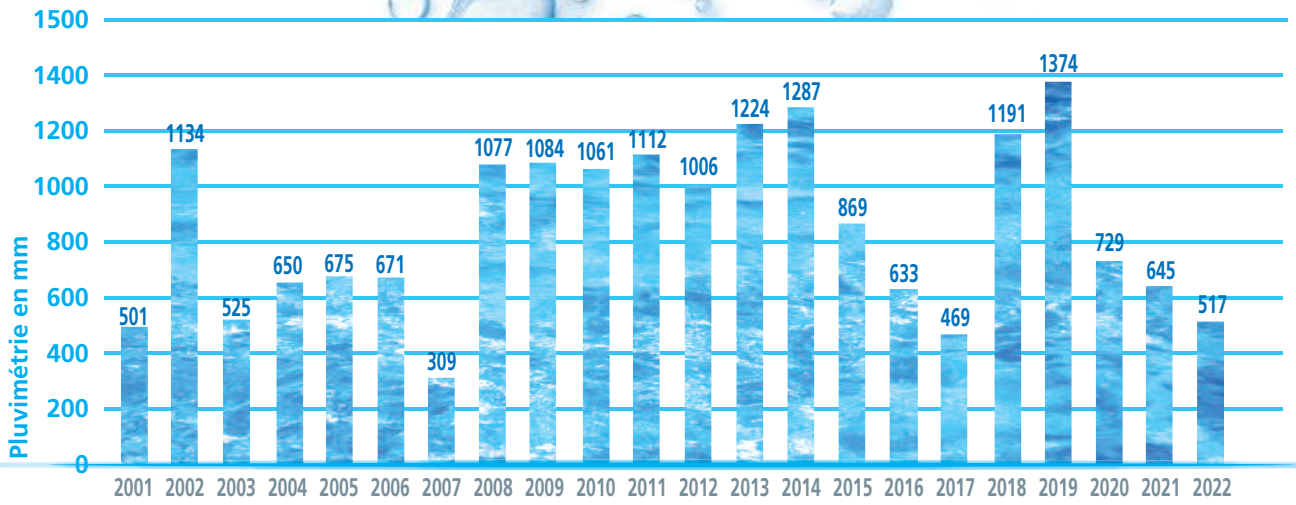

La période d'étiage prolongée connue en cette année 2022 est la plus chaude jamais enregistrée. L'année 2022 est classée au deuxième rang des valeurs les plus basses depuis 1959.

Des campagnes de sensibilisation ont été menées par le SICASIL dès l'activation de la vigilance sécheresse au 9 mars 2022 avec la communication de visuels à l'ensemble des maires du territoire du SICASIL à destination des usagers de leur commune.

Ces visuels incitent en période de sécheresse, que l'on soit soumis ou non à des mesures de restriction, à maîtriser la consommation d'eau quotidienne avec des gestes simples : privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à plein, réutiliser l'eau de pluie

Le site internet du SICASIL a été mis à jour en temps réel avec les arrêtés préfectoraux en page d'accueil pour une parfaite information du public. En parallèle, las arrêtés préfectoraux ont été apposés sur le tableau d'affichage positionné sur la façade du SICASIL.

La sensibilisation du public

Suite aux accords conclus avec son délégataire, le SICASIL assure depuis le 1er janvier 2017 directement les actions de communication et de sensibilisation du public.
Le syndicat conduit chaque année de nouvelles actions de sensibilisation **auprès du grand public** au travers de manifestations avec les habitants du bassin cannois, notamment à l'occasion de la journée mondiale de l'eau et d'ateliers pédagogiques auprès des scolaires.

Journée mondiale de l'eau – 22 mars 2022

La **Journée mondiale de l'eau**, placée sous l'égide de l'UNESCO, rappelle à tous, depuis 1993, que l'eau est une ressource précieuse qu'il faut gérer et protéger durablement.

Le SICASIL, syndicat intercommunal de l'eau potable du bassin cannois, œuvre au quotidien pour préserver les ressources en eau du bassin cannois tout en garantissant une eau d'excellente qualité et au juste prix à ses usagers.

Plus particulièrement, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Eau, le syndicat se mobilise en proposant chaque année des actions de sensibilisation à la préservation des ressources en eau du territoire et aux bonnes pratiques pour une utilisation durable de l'eau.

En partenariat avec l'association Méditerranée 2000 et le délégataire de service public Suez Eau France, le rendez-vous a été donné aux élèves du bassin cannois dans les coulisses du SICASIL, avec au programme les temps forts suivants :

- **Visites d'usine** : tout au long de la matinée, des visites pédagogiques de l'usine de production d'eau potable de Nartassier pour les établissements scolaires du bassin de vie cannois.

- **Rencontre avec les bénévoles d'Aquassistance** et retour d'expériences, association œuvrant au cœur de villes et villages de pays émergeants afin de faciliter l'accès à l'eau aux populations défavorisées.

170 enfants du bassin Cannois ont visité l'usine de production d'eau potable de Nartassier.

Des ateliers pédagogiques organisés dans les classes d'écoles primaires

Le SICASIL a engagé en 2016 et finalisé en 2017 la réalisation d'un livret ludo-éducatif permettant de sensibiliser les élèves de Cycle3 à la ressource en eau sur le bassin cannois.

Ce support illustré reprend l'ensemble des notions clés nécessaires à l'amélioration de la connaissance du territoire, de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau et de son essentielle préservation.

Ce livret est utilisé depuis 2017 lors d'animations réalisées dans le cadre scolaire et/ou au cours des temps d'activité périscolaires.

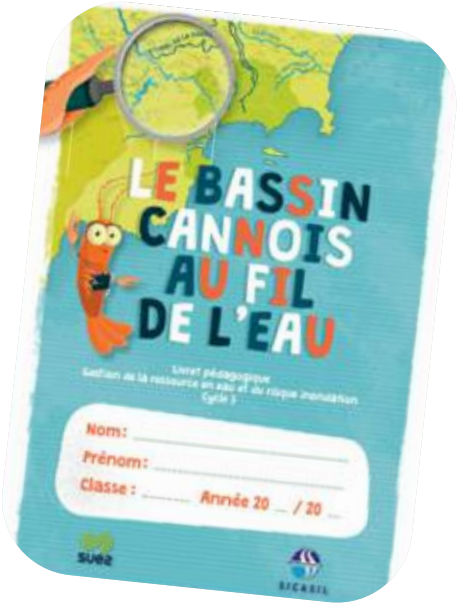

Ce sont ainsi, en 2022, 647 élèves qui ont reçu le livret pédagogique et une sensibilisation à la protection de l'eau.

Programme pédagogique WATTY à l'école : sensibilisation des scolaires aux économies d'eau et d'énergie dans 33 classes du territoire SICASIL sur l'année 2022-2023

« WattyTM à l'école » est un programme de sensibilisation des enfants aux économies d'eau et d'énergie, labellisé par le Ministère de la Transition écologique dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Le dispositif est porté par l'entreprise Eco CO2. Le SICASIL prend en charge financièrement 33 classes de son territoire dont 25 classes de la CAPL, 4 classes de la CAPG et 4 classes de la CASA pour un montant annuel de 7755 € HT.

Cet apprentissage pédagogique clé-en-main, à coût maîtrisé, constitue un véritable atout pour la collectivité car il s'inscrit pleinement dans les démarches engagées sur le territoire en matière de préservation de l'environnement et des ressources en eau et en énergie.

852 élèves sensibilisés aux économies d'eau et d'énergie en 2022

14e Fête du canal de la Siagne

La Fête du canal de la Siagne était de retour pour le bonheur de tous après 3 années d'arrêt en raison de la pandémie. La Fête du canal de la Siagne dont nous avons célébré la 14e édition constitue un véritable temps fort dans l'agenda local, offrant aux habitants du bassin de vie Cannes-Grasse, une journée conviviale et pédagogique.

Pour le SICASIL, cette journée à la rencontre du public représente une **action majeure de sensibilisation à la protection de la ressource en eau.**

Tout particulièrement en cette année 2022 pendant laquelle toute la France a subi une sécheresse exceptionnelle, le SICASIL a souhaité à cette occasion inciter chacun à économiser l'eau et à la préserver au quotidien. En période de sécheresse, que l'on soit soumis ou non à des mesures de restriction, chacun d'entre nous doit, plus que jamais, maîtriser sa consommation d'eau quotidienne avec des gestes simples : privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau, faire fonctionner les appareils de lavage à plein, réutiliser l'eau de pluie…

C'est également une formidable occasion pour le SICASIL de faire **découvrir ou redécouvrir cet ouvrage historique que représente le canal de la Siagne** ainsi que le bien précieux qu'il achemine de la montagne à la mer, et de sensibiliser à la nécessaire **protection de cette ressource en eau potable capitale pour l'alimentation de tout l'ouest des Alpes Maritimes.**

De nombreuses activités sur le thème de l'eau, des ateliers ludiques et pédagogiques, des spectacles ont été offerts au public au fil du canal de la Siagne de Saint-Cézaire-sur-Siagne à Cannes.

Avec la participation de nombreux acteurs locaux tels que les associations de sensibilisation au développement durable, les collectivités locales, les associations sportives ou culturelles qui participent à la connaissance de notre territoire, la Fête du canal de la Siagne fait le lien entre les habitants et la préservation de l'eau et de l'environnement. Ces deux thèmes majeurs ont été au cœur de la Fête du canal de la Siagne édition 2022 et de façon plus permanente des actions que développe le SICASIL, dans le cadre de la mission de service public de distribution d'eau potable.

Les temps forts 2022

Tous liés à l'eau !

Une chasse au trésor digitale sur le thème du canal de la Siagne et du bien précieux qu'il transporte : l'eau !

Une inscription et l'aventure commence pour découvrir de façon originale et insolite le canal de la Siagne, ouvrage majeur pour l'alimentation en eau potable de l'Ouest des Alpes Maritimes, et son incroyable histoire en s'amusant. À mi-chemin entre la visite touristique et l'escape game, cette aventure le long du canal, transporte les participants dans une expérience hors du temps, pour une découverte ludique du territoire, en famille ou entre amis, dont ils sont les acteurs.
Pour cela, il suffit de scanner les QR codes disséminés tout le long du canal et de répondre aux questions posées sur les thèmes suivants : la valeur utilitaire, patrimoniale et historique du canal de la Siagne, les ressources en eau du SICASIL et les comportements à adopter pour économiser l'eau. Dès 6 bonnes réponses, des livres sur le canal de la Siagne et des gourdes à gagner.

Des promenades à thème sur tout le parcours du canal !

La découverte de l'environnement préservé du canal de la Siagne est à l'honneur avec des randonnées et promenades sur différents thèmes, encadrées par Argos Rando à l'occasion de cette 14e édition.
Il y en a pour tous les goûts et tous les âges.

Initiation à la marche nordique sur le canal à Peymeinade

À Cannes, tous à l'eau !

Sur la plage face au SICASIL à Cannes, le collectif a mis en scène une journée riche en animations sportives, ateliers créatifs et pédagogiques, pour mettre la ressource en eau à l'honneur. Une montagne d'activités partagées en famille ou entre amis dans le cadre de la Fête du canal de la Siagne.

Des animations ludiques et pédagogiques à la découverte de l'eau

Pour les enfants qui ont soif de connaissance, des animateurs partagent leur savoir en leur expliquant le cycle domestique de l'eau, la faune aquatique et les pollutions de l'eau. Des expériences scientifiques s'ajoutent aux ateliers de construction de radeaux et d'une fresque géante sur le thème de l'eau.

Des activités pour faire le plein d'émotions et de sensations fortes

Les enfants ont été invités à partir à l'assaut du phare d'escalade, à défier les lois de l'apesanteur en trampoline, à fabriquer un cerf-volant pendant que toute la famille a pu s'initier au yoga ou au kayak et paddle.

Des spectacles originaux sur la plage

La journée a été ponctuée par des moments forts avec des performances acrobatiques sur trampoline et du cirque ainsi que par un défilé aérien de cerfs-volants

Un syndicat solidaire

La coopération décentralisée

Dans le cadre de la loi OUDIN, le SICASIL développe une politique de solidarité internationale se traduisant par des programmes de coopération décentralisée avec plusieurs pays du monde et par un soutien aux acteurs institutionnels et associatifs de son territoire qui mènent des actions humanitaires. Ainsi, depuis 2005, le syndicat soutient des projets d'amélioration des conditions d'accès à l'eau potable ainsi que des aides d'urgence.

Projet d'amélioration d'accès à l'eau potable en Pays Dogon au Mali

Forage

Le syndicat a été sollicité par l'association Fraternité Dogon pour soutenir le projet de réalisation d'un forage et d'adduction d'eau en Pays Dogon au Mali.

Fraternité Dogon participe au développement d'une partie du Pays Dogon, au Mali, en lui apportant des aides ciblées. L'association veille à respecter l'indépendance des populations locales et à favoriser leur autonomie tout en respectant les us et coutumes. Elle répond essentiellement aux demandes des villageois à travers des rencontres avec les chefs de villages et les associations féminines. Ses actions étaient suivies par une à deux missions par an et un correspondant local. Depuis les évènements dramatiques des dernières années, les missions sont interdites, mais les actions continuent d'être supervisées par un correspondant local.

Face aux attaques meurtrières dans les villages des plaines, les populations ont été obligées d' abandonner une grande partie de la culture du mil et du sorgho et à se réfugier dans les villages du plateau, augmentant la pénurie alimentaire et les besoins en eau.

Forage

L'objectif de cette opération consiste à alimenter en eau les villages de Bongo, Diamini et Gogoli partiellement grâce à la réalisation d'un forage et la construction d'un château d'eau.

Ce forage a été réalisé par une entreprise malienne spécialisée dans ce type d'installation et suivi par le correspondant de l'association sur place avec la participation active des villages concernés.

Le SICASIL a octroyé le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 500 € à l'association Fraternité DOGON pour la réalisation de ce projet d'un montant total de 21 000 €.

Les Gorges du Loup

LE **SERVICE**

Présentation du service

Le service public de distribution de l'eau potable, rassemblant l'approvisionnement, le transport et la fourniture d'eau au robinet, est une compétence qui revient au maire ou au président du groupement intercommunal. Dans notre région, à savoir, le territoire des communes d'Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Le Cannet, Mougins, Mandelieu-La Napoule, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne, Théoule-sur-Mer et Vallauris, le **SICASIL est l'autorité organisatrice du service.** C'est un établissement public de coopération intercommunale, chargé d'un service public industriel et commercial.

Depuis le 1er janvier 2020, le SICASIL a pris la forme d'un syndicat mixte fermé compte tenu du transfert de la compétence eau aux communautés d'agglomération de Cannes Pays de Lérins (CACPL), de Sophia Antipolis (CASA) et du Pays de Grasse (CAPG) et du mécanisme de représentation-substitution qui en résulte.

Le service est toutefois délégué par des contrats, passés avec deux opérateurs privés, Suez Eau France pour huit communes et Véolia Eau pour Mandelieu-La Napoule. Dans ce cadre, le SICASIL reste propriétaire des installations d'adduction, de traitement et de desserte en eau potable. Il en remet la gestion, l'entretien et l'exploitation, à ses délégataires.

Le rôle du SICASIL

En tout premier lieu, il est l'autorité délégante, et à ce titre, il est chargé de négocier régulièrement les clauses contractuelles avec le délégataire de service, qu'il s'agisse du prix de l'eau, des conditions techniques de desserte, ou bien encore de la qualité du service. Il exerce un contrôle précis des prestations et du respect des engagements des délégataires.

En second lieu, il est aussi un opérateur technique, chargé d'assurer le développement et la fiabilisation des infrastructures de desserte en eau. Il engage annuellement un programme de travaux important.

Le rôle des délégataires “Suez Eau France” et “Véolia Eau”

Le délégataire est chargé au quotidien de l’exploitation et de l’entretien des ouvrages. Il est responsable du bon fonctionnement de la desserte en eau. Il est tenu d’assurer le renouvellement des équipements techniques, ainsi que de certains travaux d’amélioration spécifiques. Enfin, il est chargé de gérer les relations avec les usagers du service.

Qui contacter pour vos démarches, obtenir un branchement, un renseignement sur votre facture etc. ?

Pour les communes de :
Auribeau sur Siagne, Cannes, Le Cannet, Mougins, Pégomas, La Roquette sur Siagne, Théoule sur Mer, Vallauris-Golfe Juan

Les conseillers du Centre de Relations Clients de SUEZ Eau France, basé en région Sud, sont à votre service pour vous accompagner dans vos demandes administratives.

- **Par téléphone au 0 977 408 408,** appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00.

- **Par mail** en vous rendant sur le site internet *toutsurmoneau.fr* rubrique Contact.

Votre agence clientèle située au 836 chemin de la Plaine 06250 Mougins vous reçoit uniquement sur rendez-vous en appelant préalablement au 04 92 92 40 13.

Pour les urgences techniques 24h/24, un numéro est à votre disposition : 0 977 401 137
(appel non surtaxé.)

Pour la commune de :
Mandelieu-La Napoule

Les conseillers du Centre de Relations Clients de VEOLIA Eau sont à votre service pour vous accompagner dans vos demandes administratives.

- **Par téléphone au 0 969 329 328,** appel non surtaxé, du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Votre agence clientèle vous reçoit uniquement sur rendez-vous après appel au 0969 329 328.
Agence Véolia Aéroport de Cannes-Mandelieu H16 245, Avenue Francis Tonner, 06150 Cannes La Bocca
Site internet : *www.eau-veolia.fr*

Pour les urgences techniques 24h/24, un numéro est à votre disposition : 0 969 329 328
(appel non surtaxé.)

Carte des ressources et des équipements

Les ressources en eau

Les ressources en eau sollicitées par le SICASIL pour l'approvisionnement en eau sont de trois natures distinctes :

- les eaux issues des massifs karstiques alimentant les canaux de la Siagne et du Loup ;
- la nappe côtière de la Siagne ;
- le lac de Saint Cassien.

Le syndicat exploite sur le périmètre du contrat historique huit captages répartis dans les bassins versants de la Siagne et du Loup qui totalisent une capacité de production de 242 000 m³/j.

En période estivale, la capacité de production diminue et peut atteindre 194 000 m³/j en année très sèche, type 1990.

L'année 2022 a été marquée par un déficit pluviométrique avec un cumul annuel de 517 mm bien inférieur à la moyenne enregistrée ces dix dernières années s'élevant à 904 mm (et 645 mm en 2021).

Source de la Foux

Pluviométrie mensuelle 2022

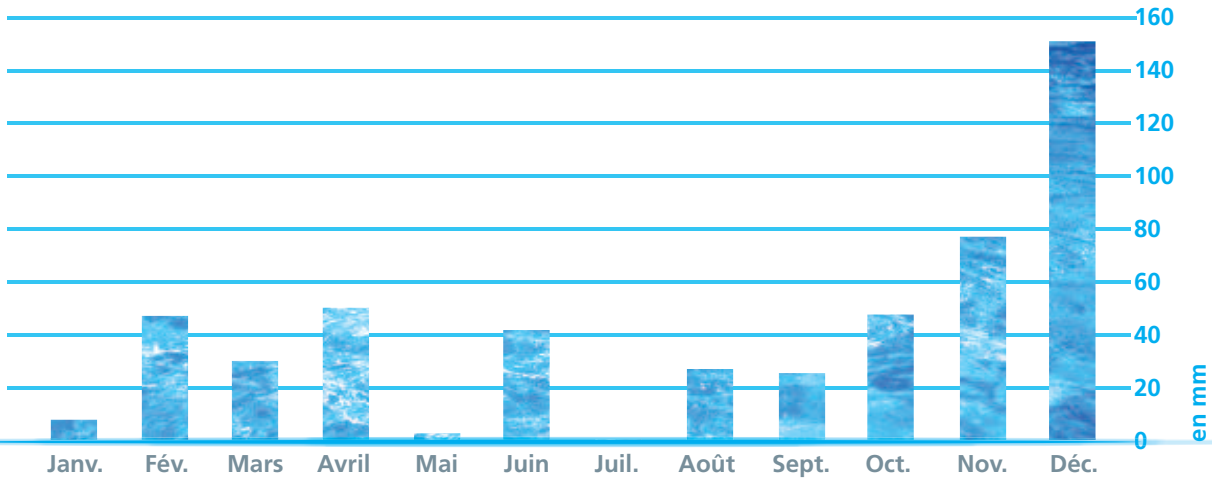

Prise d'eau de la Siagne à Saint-Cézaire-sur-Siagne

La Siagne prend sa source sur la commune d'**Escragnolles** au pied des massifs de l'**Audibergue** et du **Thiey**. Une dérivation permet de capter une partie du cours d'eau pour la destiner à la production d'eau potable. Cette prise d'eau, située à **Saint-Cézaire-sur-Siagne** est constituée d'un barrage de captage. Cet équipement constitue le point de départ du canal de la Siagne qui conduit l'eau jusqu'aux usines de traitement. Le syndicat dispose d'une autorisation de prélèvement de 900 litres/sec (l/s). En période de sécheresse sévère, le débit disponible peut chuter à 390 l/s seulement.

Par arrêté préfectoral du 20 juin 2014, le débit réservé de la prise d'eau de Saint Cézaire a été révisé portant sa valeur de 87,5 l/s à 350 l/s. La demande de modulation en saison estivale sollicitée par le syndicat a été autorisée par l'arrêté et se décline selon les valeurs suivantes :

- 175 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 408 l/s du 16 octobre au 15 juillet.

En 2022, la mobilisation de la prise d'eau de Saint-Cézaire-sur-Siagne a diminué de 41% par rapport à l'année précédente (5,9 Mm³ contre 10,4 Mm³ en 2021) en raison du déficit pluviométrique.

En 2016, conformément à l'arrêté préfectoral portant notification du débit réservé à la prise en rivière du canal de la Siagne, le SICASIL a procédé à la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de mesure du débit réservé.

Les travaux ont consisté en la réalisation d'une échancrure au niveau de la lame de surverse du barrage de St Cézaire et en la mise en place d'un déversoir calibré avec indicateur visuel.

Pour assurer l'entretien de l'ouvrage et évacuer les sédiments déposés dans la retenue au cours des crues, le SICASIL est autorisé depuis le 29 avril 2016 à réaliser des chasses du barrage de St Cézaire : dernière semaine d'octobre, première semaine de novembre et deuxième quinzaine d'avril.

Barrage de Saint-Cézaire-sur-Siagne

La source de la Foux

Elle surgit à trois kilomètres au Nord Ouest de Saint-Cézaire, en rive gauche de la Siagne. La source émerge d'une cavité qui se développe sur plus de 7 km au sein des calcaires du jurassique inférieur.

Elle représente l'extrémité d'une rivière souterraine de plus de 2500 mètres de long. Ses eaux sont dirigées vers le Canal de la Siagne. Le débit de la source est extrêmement variable (80 à 3000 l/s). Il constitue un débit d'appoint à celui de la prise d'eau de la Siagne.

Une surverse et un déversoir permettent de restituer au vallon récepteur (regagnant la Siagne) une partie du débit de la source à hauteur de 30 l/s du 1er juillet au 30 septembre et 58 l/s du 1er octobre au 30 juin.

Conformément aux accords de 1998 relatifs au partage des ressources de la haute Siagne, la commune de Saint Cézaire a mis à disposition du SICASIL le foncier où est située l'émergence, pour une durée de 99 ans, (bail emphytéotique en février 2012).

Le jugement du 16 décembre 2014 annulant l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2012 a été infirmé par jugement de la cour administrative d'appel de Marseille en date du 11 juillet 2016. Le recours en cassation présenté par la partie adverse le 12 septembre 2016 s'est soldé par une confirmation du jugement en appel. L'arrêté préfectoral est donc bien exécutable. En 2016, le SICASIL a procédé à l'équipement d'un nouveau dispositif de mesure et de contrôle du débit réservé.

Le volume annuel prélevé en 2022 a diminué de 45% par rapport à l'année précédente (2,66 Mm³ contre 4,82 Mm³ en 2021) dû au tarissement prononcé de la source en raison du déficit pluviométrique.

La Foux

La source des Veyans

Au beau milieu de la Siagne, surgit la source des Veyans, située sur la commune du Tignet. Le syndicat a installé, à ce niveau, un dispositif de captage. Les eaux sont reprises par une station de pompage et viennent compléter le débit du canal de la Siagne. La ressource prélevée par la station de pompage est constituée d'un mélange des eaux de la Siagne et de la source des Veyans.
Le volume d'eau pompé est déterminé en fonction des besoins d'eau et des conditions climatiques.
Cette ressource est utilisée principalement en période de forte sécheresse. Le syndicat dispose d'une autorisation de prélèvement s'élevant à 450 l/s.

En 2022, le volume annuel prélevé au niveau de la source des Veyans s'élève à 3,2 Mm³ contre 0,33 Mm³ en 2021. Il est en très forte augmentation pour compenser la baisse des ressources gravitaires.

Par arrêté préfectoral du 20 juin 2014, le débit réservé de la prise d'eau des Veyans a été révisé portant sa valeur de 200 l/s à 820 l/s. La demande de modulation en saison estivale sollicitée par le syndicat a été autorisée et se décline selon les valeurs suivantes :

- 410 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 956 l/s du 16 octobre au 15 juillet.

En 2015, le syndicat a lancé une étude pour définir le dispositif de contrôle du débit réservé. De plus, le suivi hydrobiologique et piscicole a été engagé en 2015 et poursuivi en 2016.

Les Veyans

Les sources de Gréolières

Les sources de Gréolières constituent le point de départ du canal du Loup.
Elles se situent en rive gauche de la rivière, à 3 kilomètres à l'ouest du village de Gréolières. Il y a 2 émergences principales, dites "source amont" et "source aval" qui sont captées par galeries et réunies dans un bassin. Les "sourcettes" viennent compléter les sources principales.

Les sources de Gréolières sont les exsurgences inférieures d'un réseau hydrographique puissant, issu de la profondeur des calcaires jurassiques du massif du Cheiron.
Le syndicat dispose d'un droit d'eau, conjointement à la source de Bramafan, de 700 l/s. Lors des périodes d'à sec fort, leur débit peut descendre à 175 l/s. Elles sont recueillies dans un bâtiment fermé et protégé contre toute intrusion.

Le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages des sources de Gréolières le 10 juin 2005.

Sources de Gréolières

En 2022, le volume moyen prélevé aux sources de Gréolières a affiché une baisse de 29% par rapport à l'année précédente (4,9 Mm³ contre 6,8 Mm³ en 2021) en raison du déficit pluviométrique.

La source de Bramafan

C'est à 500 mètres au Sud du pont de Bramafan que se situe la source du même nom. Très proche du célèbre "Saut du Loup", c'est une belle source sur la commune de Cipières.
Son débit est très fluctuant : de 10 à 2810 l/s. Elle est alimentée à partir des plateaux karstiques de Caussols et de Calern, qui dominent le village de Gourdon.

Les eaux sont recueillies dans une galerie de captage située parallèlement au Loup, dans un bâtiment fermé et protégé contre toute intrusion.

Le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection des captages de la source de Bramafan le 5 avril 2005.

En 2022, le volume moyen prélevé à la source de Bramafan a présenté une baisse de 30% par rapport à l'année précédente (1,96 Mm³ contre 4,8 Mm³ en 2021) en raison du déficit pluviométrique.

Captage de Bramafan

La prise d'eau de Bramafan dans le Loup

La prise d'eau capte 100 l/s dans la rivière du Loup qui correspond au droit d'eau fixé au titre d'un décret du 3 juin 1949 et d'un arrêté du 18 avril 1950, sous réserve qu'un débit réservé de 150 l/s, solidairement avec la Ville de Grasse, soit restitué au cours d'eau.

Ce captage a fait l'objet de travaux en 2005 afin d'améliorer la fiabilité de l'ouvrage qui présentait des problèmes d'exploitation récurrents. A présent, la prise d'eau est installée sous le lit de la rivière, ce qui revêt un caractère indéniablement innovant. Son fonctionnement est particulièrement respectueux du cours d'eau et du milieu aquatique. Toutefois, elle a été dimensionnée pour un prélèvement de 800 l/s, qui permettrait de pallier en secours les prélèvements des sources de Gréolières et de Bramafan, en cas de problème de pollution ou de rupture de l'adducteur sur le tronçon amont du canal du Loup.

Par arrêté préfectoral du 2 mai 2012, le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du captage de la prise en rivière de Bramafan.

Le débit réservé de la prise d'eau de Bramafan a été révisé par arrêté préfectoral du 20 juin 2014. Sa valeur s'élève désormais à 270 l/s (contre 150 l/s auparavant). La demande de modulation en saison estivale, sollicitée par le syndicat, a été autorisée par l'arrêté de révision du débit réservé. Cette modulation se décline selon les valeurs suivantes :

- 150 l/s du 16 juillet au 15 octobre ;
- 310 l/s du 16 octobre au 15 juillet.

En 2015, le SICASIL a engagé une étude pour définir le dispositif adapté permettant de contrôler le débit réservé. En outre, le suivi hydrobiologique et piscicole, sollicité sur une période de trois ans par les services de l'État, initié en 2015, a été poursuivi en 2016.

Prise sous-fluviale de Bramafan

En 2022, la prise d'eau de Bramafan n'a pas été sollicitée, à l'instar des années précédentes du fait du colmatage de l'ouvrage.

Puits de la vallée de la Siagne

Trois puits à drains rayonnants (PDR) ont été construits dans la plaine de la Siagne pour soutenir les canaux du Loup et de la Siagne en été, ou en cas de défaillance de l'un d'entre eux.
A partir d'un puits central, qui descend entre 16 et 25 m, partent radialement des drains horizontaux équipés de crépines dans plusieurs directions. Ils permettent de prélever de l'eau dans la nappe alluviale (écoulement souterrain de la Siagne qui suit le cours du fleuve). Cette eau est naturellement filtrée à travers le lit sableux.

Ces puits sont implantés sur deux communes : Auribeau-sur-Siagne et Pégomas, en rive gauche de la Siagne. Ils sont en service depuis 1966.

La nappe alluviale de la Siagne peut être réalimentée en cas de besoin à partir des lâchers d'eau depuis le barrage de Saint Cassien.
Fort de l'expérience passée et plus particulièrement du problème survenu durant l'étiage 2005 qui a provoqué un assec de la Siagne, des mesures techniques ont été déployées par EDF, Lyonnaise des Eaux et le SICASIL pour optimiser la gestion de la réserve en eau du barrage de Saint Cassien.

A présent, le soutien d'étiage à l'aval est parfaitement maîtrisé et optimisé. Les lâchers effectués au niveau du barrage de Tanneron sont en adéquation avec les besoins réels de production des PDR pour le respect du débit réservé du cours d'eau d'une part et le débit complémentaire nécessaire à l'exploitation des PDR.

Le SICASIL suit le niveau de la nappe alluviale de la Siagne au droit du champ captant dans la basse vallée de la Siagne et fait des analyses depuis de nombreuses années sur l'eau brute des puits qui sont en exploitation. Aucune problématique de chlorure et donc de biseau salé n'a été observée. Contrairement aux autres nappes fluviales du Département, le débit de la Siagne en basse vallée est complètement régulé par le barrage du Tanneron qui maintient le niveau de la nappe alluviale.

Par arrêté préfectoral en date du 14 juin 2006, le syndicat a obtenu la déclaration d'utilité publique (DUP) des périmètres de protection des puits de captage de la nappe alluviale de la Siagne.
En outre, cet arrêté modifie également le prélèvement autorisé, qui s'élevait antérieurement à 1650 l/s, en le rabaissant à 1250 l/s compte tenu de l'obtention de nouveaux droits d'eau à partir du système Saint-Cassien en juillet 2001.

Puits à drains rayonnants

En 2022, les prélèvements au niveau des puits à drains rayonnants ont été en très forte augmentation compte tenu de la sécheresse (14,1 Mm³ contre 6,7 Mm³ en 2021).

Prise d'eau dans la Siagne à Mandelieu-La Napoule

La commune de Mandelieu-La Napoule est autorisée à dériver une partie des eaux de la rivière de la Siagne au moyen d'un aménagement de la prise existante. Le débit prélevé ne pourra excéder 1200m³ par heure (335 litres par seconde) et 24 000 m³ par jour.

Prise d'eau de la Siagne

Un prélèvement supplémentaire est autorisé à hauteur de 300 m³ par heure ou 6000 m³ par jour, portant le total des débits autorisés à 1500 m³ par heure (420 l/s) et 30 000 m³ par jour.

En tout état de cause, un débit réservé de 240 l/s devra être maintenu à l'aval de la prise d'eau, conformément à la loi n°84-512 du 29 juin 1984.

La commune devra, en cas d'étiage important, et dans la limite du respect du débit réservé, prélever la quantité journalière autorisée sur une période de 24 heures au lieu de 20 heures, soit un débit continu de 350 l/s.

En 2022, le volume prélevé à la prise d'eau dans la Siagne est de 4,4 Mm³ contre 4,7 Mm³ en 2021.

Réservoir de Saint Cassien

Le lac de Saint Cassien constitue une importante réserve d'eau d'une capacité de **60 millions de m³**. Il s'agit d'une retenue artificielle qui reçoit les eaux du Biançon et celles dérivées de la Siagne, depuis la prise d'eau de Montauroux. La vocation technique de ce lac est triple :

- la production d'électricité ;
- l'écrêtement des crues du Biançon ;
- l'alimentation en eau au profit des départements des Alpes-Maritimes et du Var, qui disposent respectivement de **10 millions de m³** mobilisables en période estivale.

Par arrêté préfectoral en date du 12 juillet 2001, le SICASIL a été autorisé à prélever dans la retenue de Tanneron. Cette prise d'eau est en service depuis septembre 2002 et alimente à hauteur de 660 l/s l'usine de l'Apié.

Lac de Saint Cassien

En 2022, la réserve de St Cassien a été sollicitée à hauteur de 4,6 Mm³ contre 0,11 Mm³ en 2021.

Les conduites nourricières

Le service de l'eau dispose de deux ressources majeures : la Siagne et le Loup, qui sont captées dans le moyen pays. Pour acheminer cette eau jusqu'aux usines de traitement, et finalement aux lieux de consommation, le syndicat dispose de deux canaux d'adduction principaux.

Le canal de la Siagne

Bref rappel historique

Lord Brougham, ancien chancelier d'Angleterre, et **Prosper Mérimée** avaient tous deux succombé aux charmes de Cannes et de ses environs, mais ils déploraient le manque d'eau dont souffrait la côte. **C'est leur détermination qui est à l'origine de la construction du canal**. En effet, leurs démarches ont abouti au décret impérial, du 25 août 1866 qui accordait la concession du canal à la General Irrigation and Water Supply Company of France Limited.

Canal de la Siagne

Descriptif technique

Il s'agit d'un canal à ciel ouvert de section trapézoïdale. Sa longueur est de 44 km, sa pente moyenne est de 0.50 mètre par kilomètre. Il a nécessité la construction de plusieurs aqueducs et le creusement de nombreux tunnels, notamment dans la partie où son tracé suit les flancs des gorges de la Siagne. Son débit est de 32 000 à 39 000 m³/jour. Il véhicule l'eau brute depuis la prise d'eau de Saint-Cézaire-sur- Siagne et dessert trois usines de production d'eau potable tout au long de son parcours (Jacourets[1], Saint Jacques, et Nartassier).

Le canal face à ses nouveaux enjeux

Le canal de la Siagne est d'abord une infrastructure technique de transport d'eau, soumis à des risques géologiques et qualitatifs forts qui peuvent provoquer une rupture d'alimentation en eau. C'est aussi un élément fort de l'identité du territoire, il fait partie intégrante du patrimoine local.

(1) : Régie des eaux du canal de Belletrud.

Le canal du Loup

Bref rappel historique

La rapide expansion de la Ville de Cannes, les interruptions du Canal de la Siagne dues à des éboulements ou sa mise en chômage systématique au mois d'octobre amenèrent la ville, dès 1889, à envisager la **dérivation des eaux du Loup**.

Il fut décidé que ces eaux seraient des eaux de sources et qu'elles emprunteraient une canalisation fermée. Le décret d'utilité publique est paru en 1900 et les travaux ont été exécutés entre **1908 et 1911**.

Canal du Loup

Le canal du Loup permettait de conduire jusqu'à Cannes les sources de **Gréolières et de Bramafan**. Celui-ci comportait à l'origine 52 km de conduites et aqueducs, 40 souterrains d'une longueur de 7800 m, 15 ponts, 32 siphons et 6000m de murs de soutènement.

Descriptif technique

Aujourd'hui, le canal du Loup s'achève à **l'usine de Nartassier**, située sur la commune de Mougins, ramenant ainsi sa longueur totale à **39 km**. Il est constitué de conduites de diamètres variables, compris entre 60 cm et 85 cm. Son débit moyen de transit est de **40 000 m³/jour**.

Le canal de la Siagne protégé durablement

Le SICASIL a proposé une solution innovante et inédite : la mise en place de périmètres de protection sur l'ensemble du linéaire du canal. Par la mise en place de telles dispositions administratives, le SICASIL peut garantir à la fois une eau de qualité, la continuité du service et la préservation du canal à ciel ouvert.

Cette démarche constitue une première en France car elle consiste à considérer en tant que ressource en eau potable, un ouvrage linéaire de 44 km de long, à ciel ouvert sur la majeure partie de son parcours.

En 2006, le syndicat a réalisé une étude préalable à la mise en place des périmètres de protection. Une large concertation a été engagée par le SICASIL avec l'Agence de l'Eau, l'ARS, la DDTM, le Conseil Général, les communes traversées et les associations.

Un comité de pilotage a validé les différentes étapes de la procédure administrative pour l'instauration de déclaration d'utilité publique des périmètres de protection du canal de la Siagne.

Le 13 février 2007, le SICASIL et l'Association de Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection déposé en juin 2010 auprès de monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes pour instruction, a nécessité des études complémentaires. L'état parcellaire et l'avis de l'hydrogéologue agréé ont été actualisés en 2018 et 2019. Le dossier ainsi mis à jour a été déposé le 29 avril 2019 pour instruction définitive par les services de l'État.

À la suite de nouvelles demandes formulées par l'Agence Régionale de Santé en charge de l'instruction de ce dossier, le Syndicat a adressé une nouvelle version du rapport préalable à la DUP des périmètres de protection du canal dûment complété.

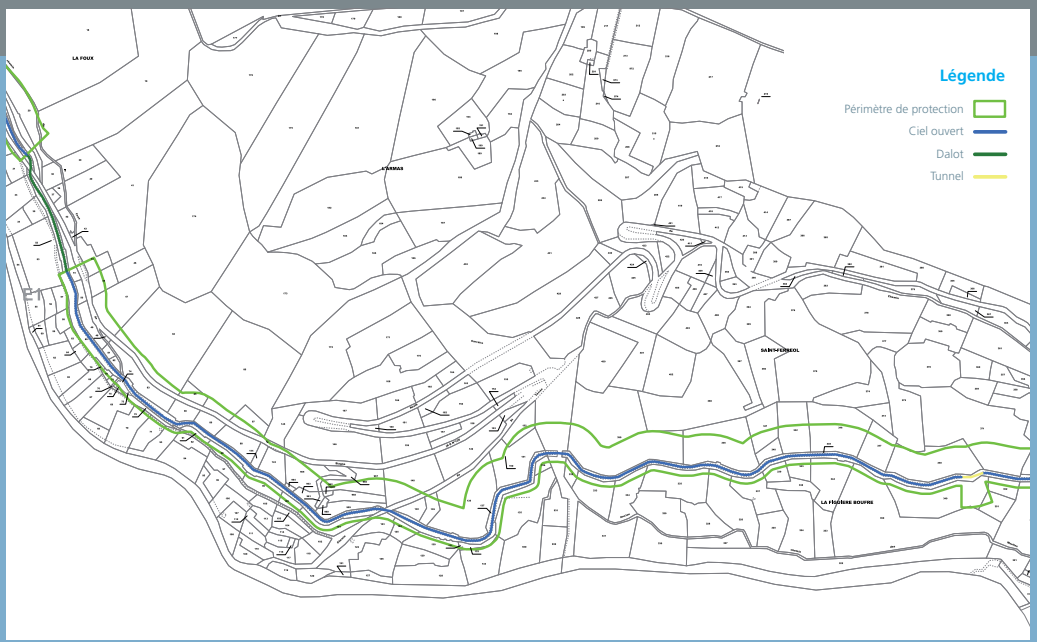

Les usines de production

Le service dispose de sept usines de production qui sont disposées au-delà même du territoire syndical.

Chaque usine présente un process adapté à la nature de l'eau prélevée, avec comme objectif unique : produire une eau de qualité sanitaire et gustative irréprochable.

Toutes les usines sont équipées de dispositifs de neutralisation du chlore. Ces dispositifs apportent une sécurité complémentaire aux agents d'exploitation qui manipulent les bouteilles de chlore, aux riverains et à l'environnement local qui sont ainsi protégés des fuites accidentelles.

Usine de l'Apié
Usine de Saint Jacques
Usine de Châteauneuf
Usine de Nartassaier
Usine d'Auribeau
Usine de Pégomas
Usine des Termes

En 2022, ce sont 35,6 millions de m³ d'eau qui ont été produits par les usines du syndicat, soit une hausse de 8,8% par rapport à 2021 (32,65 Mm³).

Volume d'eau mis en distribution en 2022

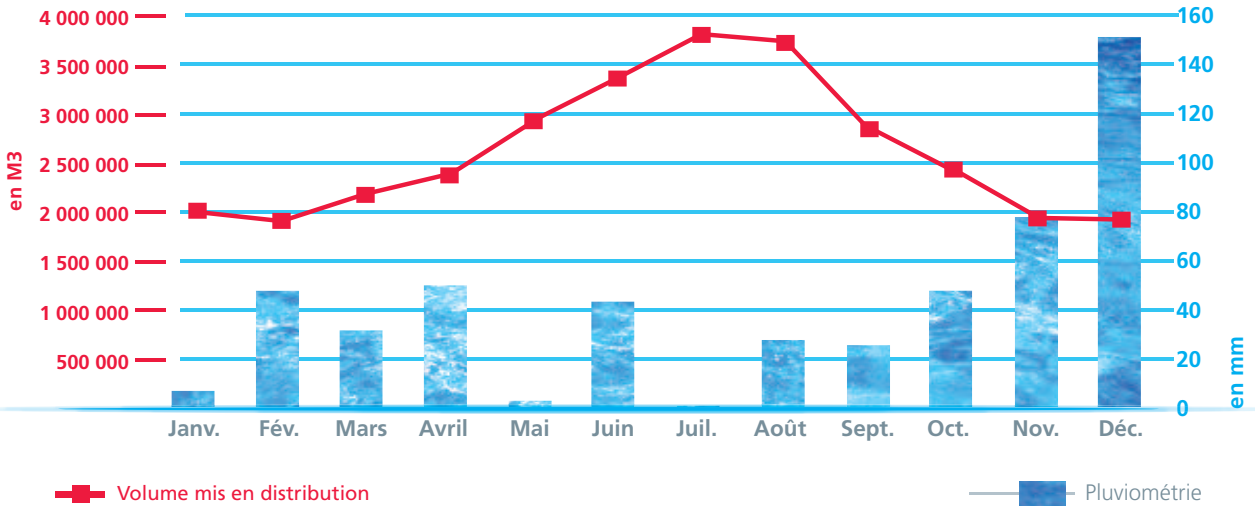

La qualité de l'eau fiabilisée durablement, depuis l'avenant numéro 5.

L'avenant numéro 5 au contrat de délégation de service prévoyait des aménagements spécifiques complémentaires en faveur de la qualité de l'eau traitée, de la qualité des eaux rejetées au milieu naturel.
Suez Eau France s'était engagé contractuellement sur un investissement total de 10 millions d'euros pour effectuer ces projets innovants au bénéfice de la qualité de l'eau et de l'environnement.

Ces investissements ont ainsi été réalisés au niveau de l'usine de Nartassier avec la garantie :

- **d'une eau sans aluminium dissous**

Suez Eau France a équipé l'usine de Nartassier d'un dispositif de régulation du pH de l'eau traitée, pour assurer une production d'eau indemne d'aluminium dissous. Cela va bien au-delà de la réglementation en vigueur qui fixe à 200 µg/l le seuil maximum autorisé. Au SICASIL, l'eau est donc garantie sans aluminium dissous !

- **d'une amélioration gustative de l'eau du robinet.** L'usine de Nartassier a également été dotée d'un étage de filtration complémentaire avec du charbon actif en grain. Le but est double : garantir une eau d'excellente qualité en piégeant tous les composés dissous dans l'eau brute, et affiner son goût.

- **des eaux de lavage de filtres épurées**

Enfin pour garantir durablement la qualité du milieu naturel, l'usine de Nartassier a été équipée d'une unité de dépollution des eaux de lavage des filtres, avant leur rejet au vallon.

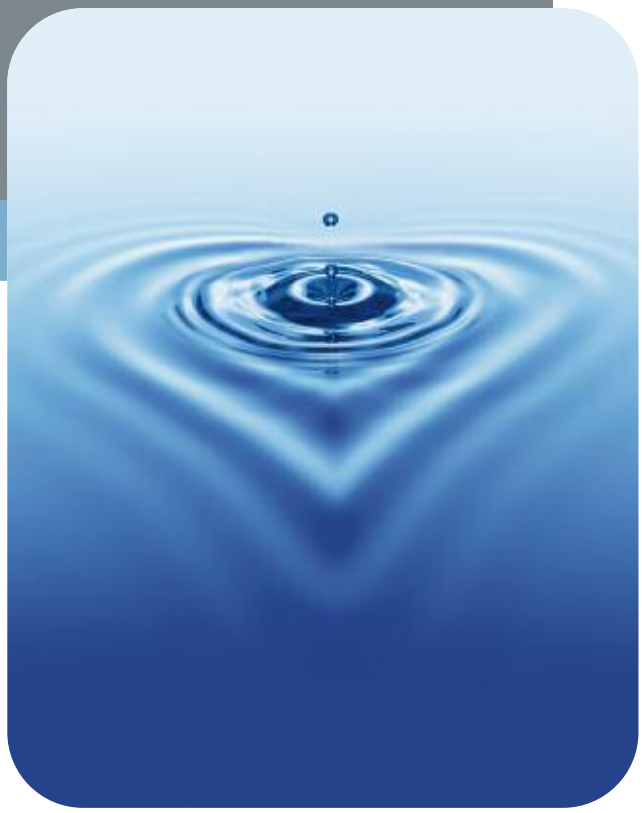

Usine de l'Apié

Mise en service en 1996, l'usine de l'Apié se situe sur la commune de Peymeinade. Elle traite les eaux provenant du barrage de Saint Cassien.
Son procédé de traitement est innovant et écologique. Il utilise des membranes d'ultrafiltration qui retiennent toutes les particules de taille inférieure à 0,01 micron. Sans subir de traitement chimique, l'eau est débarrassée de toutes ses impuretés et conserve ainsi ses qualités gustatives et nutritives.

La capacité de traitement de l'usine a été doublée en 2006 portant ainsi la capacité nominale de 330 l/s à 660 l/s.

La capacité de traitement de l'usine d'ultrafiltration s'élève à 52 millions de litres d'eau potable par jour. Cette usine assure la production de pointe à hauteur de 25 % des capacités du syndicat.

L'usine de l'Apié a un rôle majeur pour compléter la production d'eau potable durant les périodes critiques résultant de la conjugaison de la sévérité des étiages et des pics de consommation liés à l'augmentation de la population en période estivale.

Mars 2017 - changement des membranes d'ultrafiltration

En 2022, l'usine de l'Apié a produit 2 443 279 m³ d'eau potable contre 1 090 034 m³ en 2021.

Apié - Usine d'ultrafiltration

Usine de Saint Jacques

Bâtie en 1973, l'usine de Saint Jacques est située à Grasse. Elle traite exclusivement l'eau du canal de la Siagne. Elle a une capacité de traitement de 40 000 m³/jour.

Le procédé de filtration est assuré en deux étapes :

- une filtration sur sable
- une filtration sur charbon actif.

La désinfection est effectuée par l'injection de chlore gazeux.

En 2022, cette usine a produit 6,7 millions de m³ d'eau potable, soit une baisse de 13,6% par rapport à l'année précédente (7,8 Mm³en 2021).

Usine de Saint Jacques

Usine de Châteauneuf

Edifiée en 1966, l'usine est située sur la commune de Châteauneuf-de-Grasse, à 13 kilomètres à l'aval du captage de Bramafan. Elle traite uniquement l'eau du Loup.

Cette usine assure l'étape de filtration du processus de traitement. L'eau simplement filtrée, emprunte ensuite le canal du Loup pour rejoindre l'usine de Nartassier où elle sera désinfectée à l'ozone. Une partie de l'eau traitée dans cette usine est destinée à la vente en gros. Après avoir été désinfectée au chlore, elle est livrée au réseau du Foulon.

En 2022, l'usine a produit 1,5 Mm³ destiné à la vente en gros contre 1,2 Mm³ en 2021 (soit une augmentation de 20,6%).

Usine de Châteauneuf

Usine de Nartassier

Construite en 1958, l'usine de Nartassier, implantée sur la commune de Mougins, comporte deux filières de traitement dont le process et la capacité de traitement sont adaptés à la nature des eaux acheminées respectivement par les canaux de la Siagne et du Loup.

La filière Siagne est équipée d'une clarification par coagulation sur filtre, ozonation et chloration pour une capacité de traitement de 50 000 m³ d'eau potable par jour.

La filière Loup a une capacité de traitement de 60 000 m³ d'eau potable par jour et comprend seulement une désinfection finale par ozonation et chloration. L'eau du canal du Loup est en effet filtrée en amont au niveau de l'usine de Châteauneuf située à Grasse.

L'usine de Nartassier a produit 2,8 millions de m³ en 2022, soit une baisse de 39% par rapport à l'année précédente (4,6 millions de m³ en 2021).

Usine de Nartassier

Usines d'Auribeau et de Pégomas

La station de pompage de Pégomas, construite en 1963, et celle d'Auribeau-sur-Siagne, construite en 1974 traitent l'eau prélevée par trois puits à drains rayonnants, dans la nappe d'accompagnement de la Siagne.

Le processus de traitement comprend uniquement l'étape de désinfection. L'eau brute est, en effet, déjà filtrée par les alluvions de la Siagne avant leur captage. La désinfection est effectuée par l'injection de chlore gazeux.

En 2022, les puits ont produit 13,3 Mm³ d'eau potable contre 6,4 Mm³ en 2021.

Usine d'Auribeau

Usine des Termes Mandelieu-La Napoule

L'usine de potabilisation des Termes est implantée sur la commune de Mandelieu-La Napoule. Construite en 1970, puis aggrandie en 1975 et 1999, et enfin modernisée en 2014 en y intégrant une unité de décarbonatation.

La filière de traitements comporte les étapes suivantes :

- un dégrillage ;
- un coagulation / floculation ;
- une décantation ;
- une décarbonatation ;
- une filtration ;
- une chloration (désinfection).

L'usine de Mandelieu-La Napoule est couverte par une triple certification qualité :

- ISO 9001 - Qualité des processus ;
- ISO 14001 - Maîtrise environnementale ;
- ISO 50001 - Maîtrise de l'énergie.

Le site a été audité en 2020 sur cette triple certification.

En 2022, l'usine des Termes a produit 4,4 Mm^3 d'eau potable (contre 4,5 Mm^3 en 2021) soit une diminution de 2,64%.

Usine des Termes

La production annuelle d'eau

En 2022, l'origine de l'eau produite provient à 64 % de la ressource en eau de la Siagne et à 36 % de la ressource en eau du Loup.

Répartition de la production annuelle

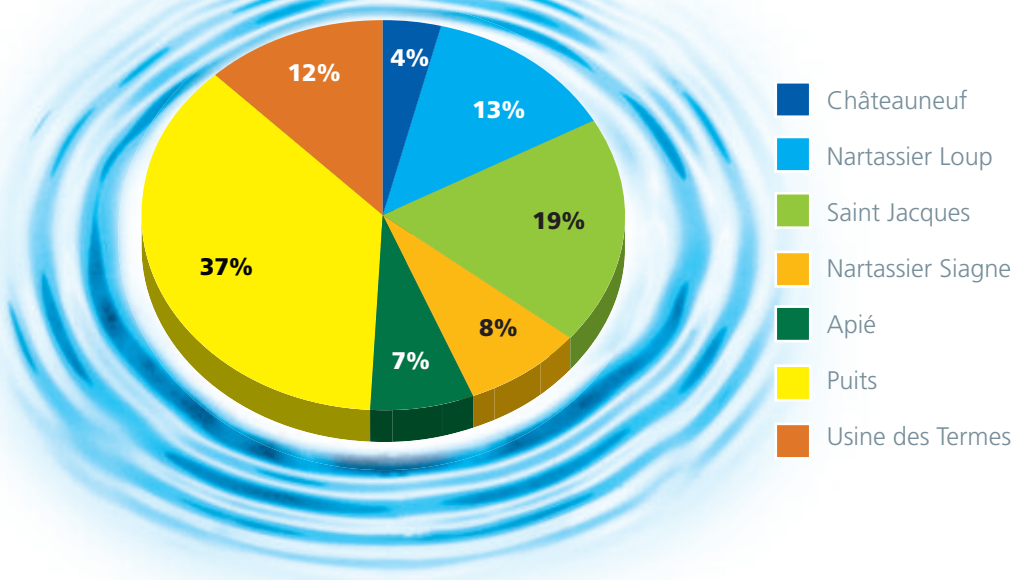

En pointe, la répartition de l'origine de l'eau est sensiblement équivalente avec une sollicitation qui s'élève à près de 69 % des ressources en eau de la Siagne et à 31 % pour celles du Loup.

Répartition de la production mensuelle en pointe

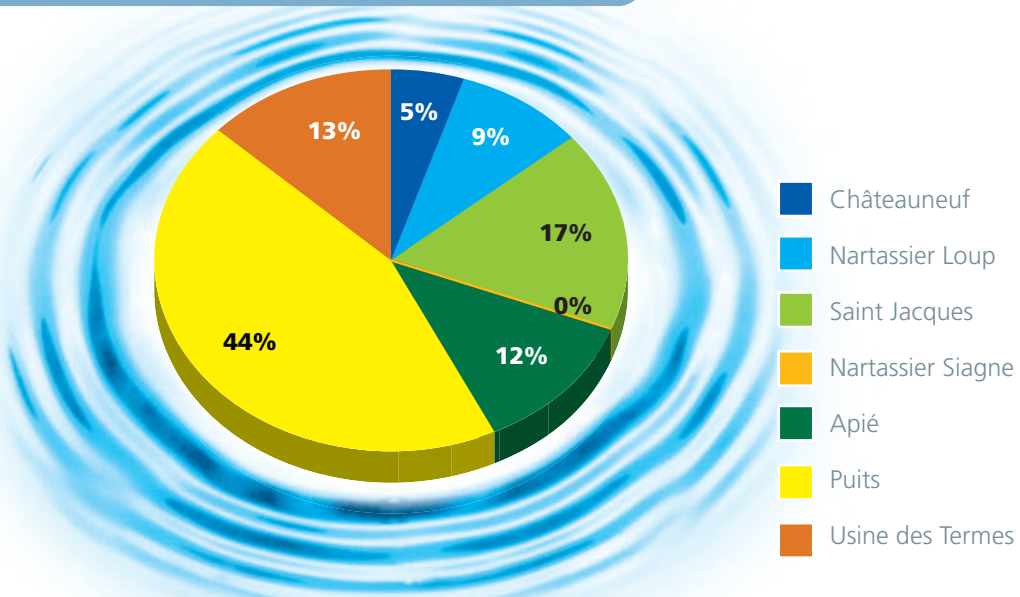

La production du jour de pointe

La production du jour de pointe, **le 20 juillet 2022** s'est élevée à **146 772 m³**.

La valeur de la demande du jour de pointe 2022 est en augmentation de 1% par rapport à l'exercice précédent.

Elle reste très nettement inférieure à la capacité de production théorique de **242 000 m³/j**.

Toutefois, il convient de comparer ce besoin en eau à la capacité réelle de production du milieu naturel qui n'était que de 190 000 m³ /jour en juillet 2022.

La réserve de production journalière disponible en jour de pointe en 2022 était de 43 228 m³ /jour soit près de 23% de la capacité de production globale.

Cette situation est bien le résultat de la politique volontariste et résolument tournée vers l'avenir que le SICASIL mène depuis 2001 pour se prémunir de toute pénurie d'eau.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1000 m³ /jour de pointe	166,7	151,1	147,0	148,5	133,5	152,6	144,3	150	167	146,2	151,2	133,4	147,3	137,1	145,3	146,8

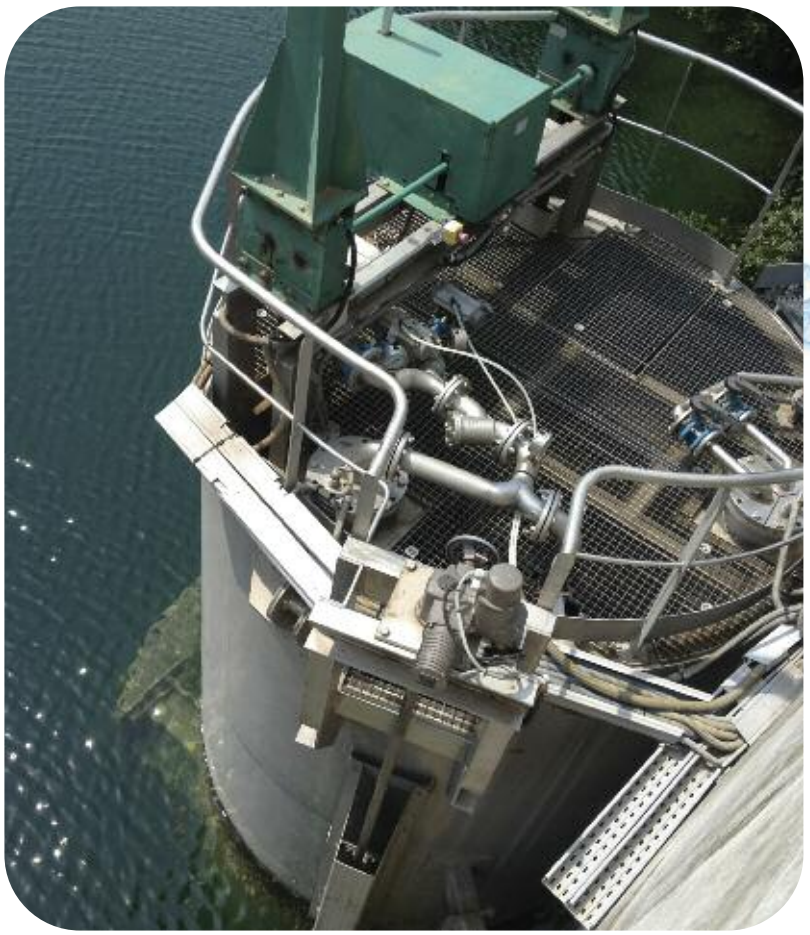

Prise du barrage de Tanneron sur la Siagne

Les réservoirs de stockage

Les 70 réservoirs, dont 15 à Mandelieu – La Napoule, permettent d'assurer une pression constante et une régulation de l'approvisionnement pendant les arrêts des unités de production et des stations de pompage.

En 2022, la capacité des réserves du syndicat s'élève à 110 483 m³ sur l'ensemble du territoire.

Cette capacité de stockage représente 66 % de la capacité de stockage du SICASIL hors Mandelieu – La Napoule du jour de pointe enregistré en 2003 et 61 % de la pointe de l'année très sèche 1990, ce qui est globalement satisfaisant.

En quinze ans, les réserves du syndicat ont été renforcées de 10 % avec la réalisation de trois nouveaux ouvrages, la réhabilitation du réservoir d'Impérial Bay ainsi que le renforcement de la capacité de stockage du réservoir de la cote 206 :

- 6 000 m³ à Ranguin sur la commune de Mougins (2005) ;
- 1 000 m³ à Fontanelle sur la commune d'Auribeau (2005) ;
- 1 000 m³ à la Croix des Gardes sur la commune de Cannes (2007) ;
- 300 m³ à Impérial Bay sur la commune de Théoule-sur-Mer (2007) ;
- 1 000 m³ supplémentaires à la cote 206 sur la commune de Théoule-sur-Mer (2018).

Réservoir de Ranguin

Le réseau de distribution

Les conduites de desserte

Le réseau comprend deux types de canalisations :

- les conduites nourricières ou « feeders » qui transportent l'eau vers les réservoirs. Ce réseau est composé de canalisations de gros diamètre pouvant être supérieur à 1m ;

- les conduites de desserte locales qui distribuent l'eau dans chaque rue et sur lesquelles sont raccordés les branchements.

Le linéaire global du réseau syndical s'élève à 1 169 km en 2022 dont :

- 982,8 km rattachés au contrat historique des 7 communes ;

- 52,6 km rattachés au contrat de DSP de Théoule ;

- 134 km rattachés au contrat de DSP de Mandelieu-La Napoule.

Les compteurs

Le nombre de compteurs sur le réseau s'établit comme suit :

Nombre de compteurs			
Contrat	2020	2021	2022
Historique	87 954	88 557	89 259
Théoule	2 526	2 537	2 542
Mandelieu	12 095	12 203	11 320
Total	102 575	103 297	103 121

Nombre de compteurs renouvelés			
Contrat	2020	2021	2022
Historique	3 097	4 114	2 991
Théoule	1 154	159	81
Mandelieu	92	291	395
Total	4 343	4 564	3 467

La vente d'eau

Les usagers

Le nombre total d'abonnements du service s'élève en 2022 à 95 114, dont 92 983 sur les 9 communes du SICASIL et 2 131 sur les communes périphériques.

L'évolution du nombre d'abonnements présente une hausse entre 2019 et 2020 due à l'intégration de Mandelieu-La Napoule au Sicasil (+ 12 434 abonnements de Mandelieu-La Napoule).

Evolution du nombre d'abonnements

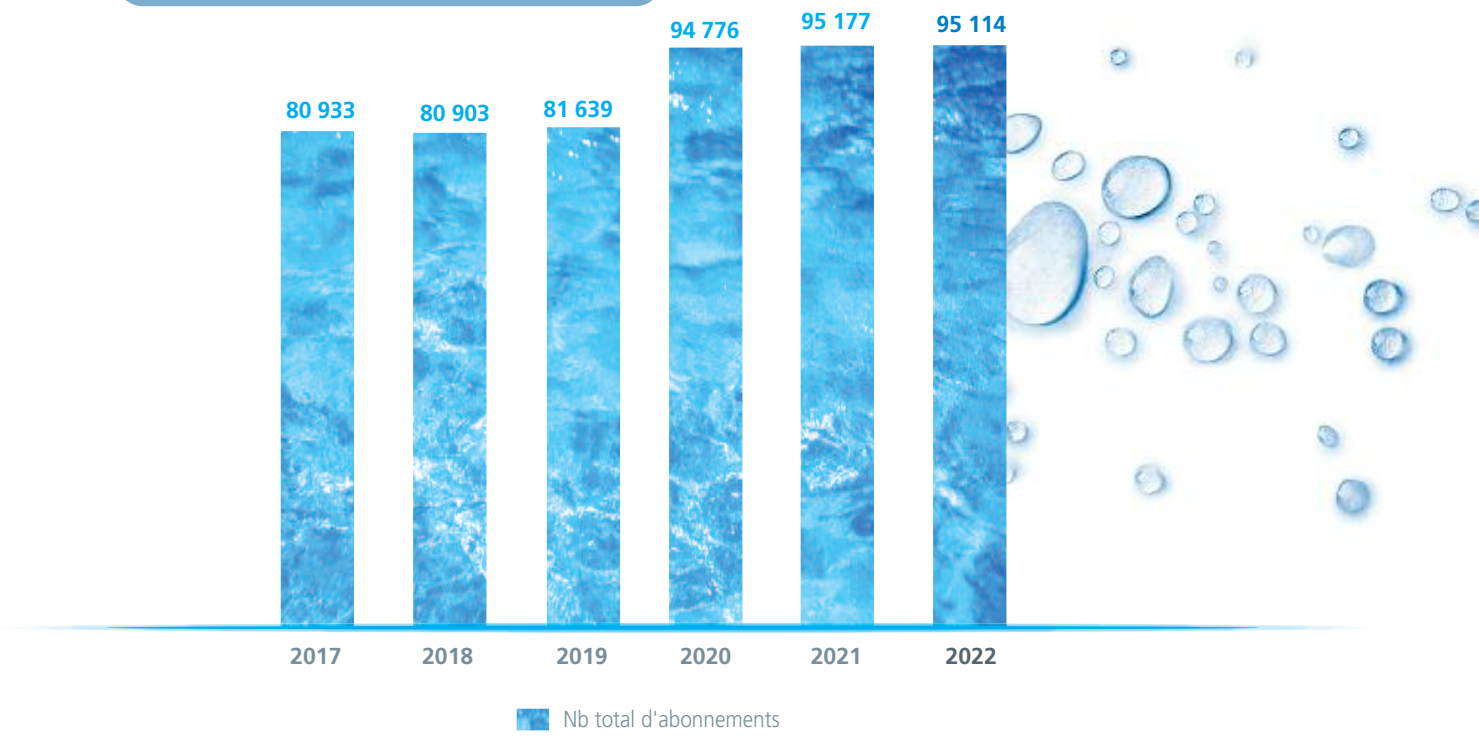

Nombre d'abonnements par commune sur le périmètre SICASIL

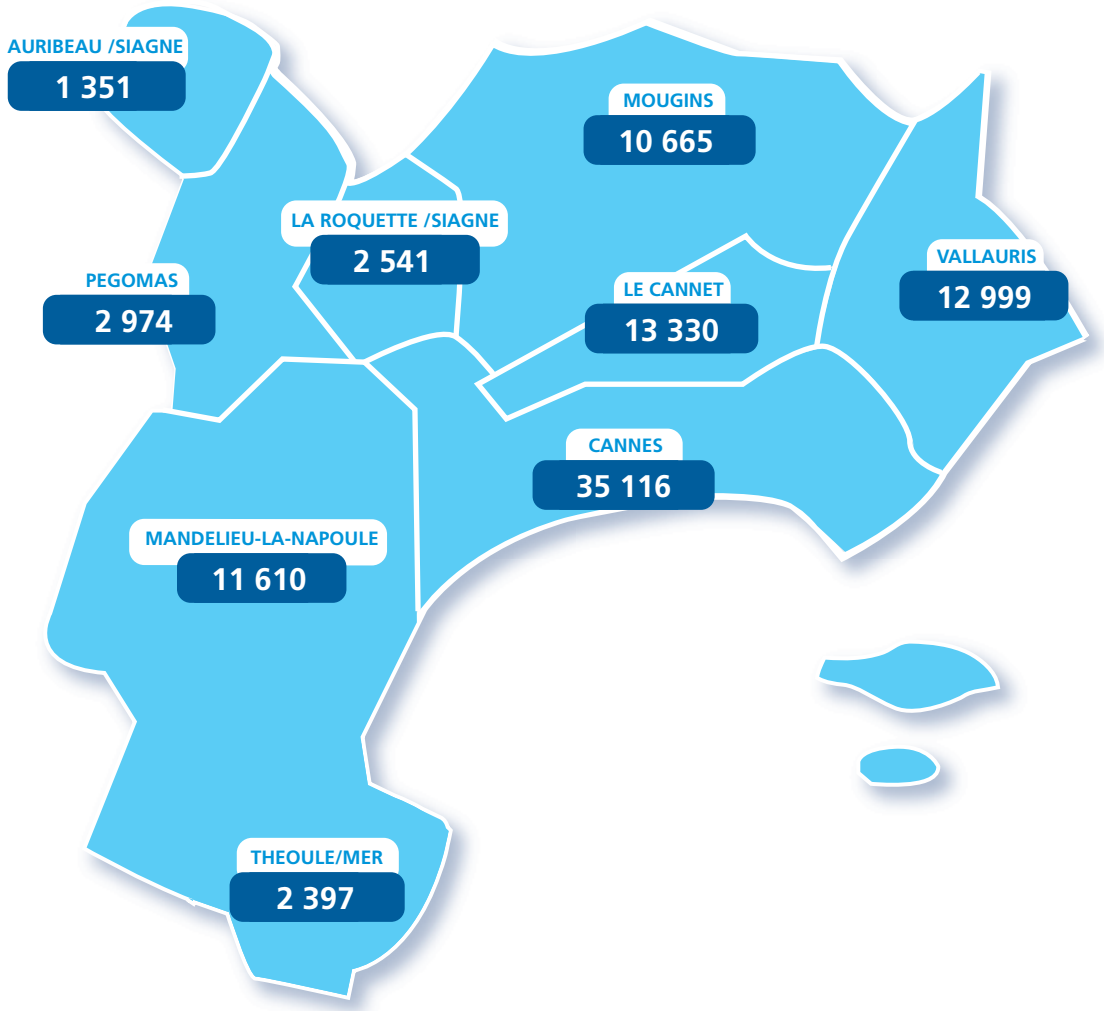

Total : 95 114 abonnements en 2022 *

* Hors abonnés se trouvant en dehors du périmètre du SICASIL

Les volumes vendus

La vente d'eau comprend la vente aux usagers du syndicat ainsi que la vente d'eau en gros aux collectivités clientes périphériques. **Le volume d'eau vendu en 2022 s'élève à près de 28,1 millions de m³.** 24,4 millions ont été consommés par les usagers directs du syndicat et 3,7 millions ont été vendus aux collectivités clientes.

Evolution des volumes consommés en millions de m³

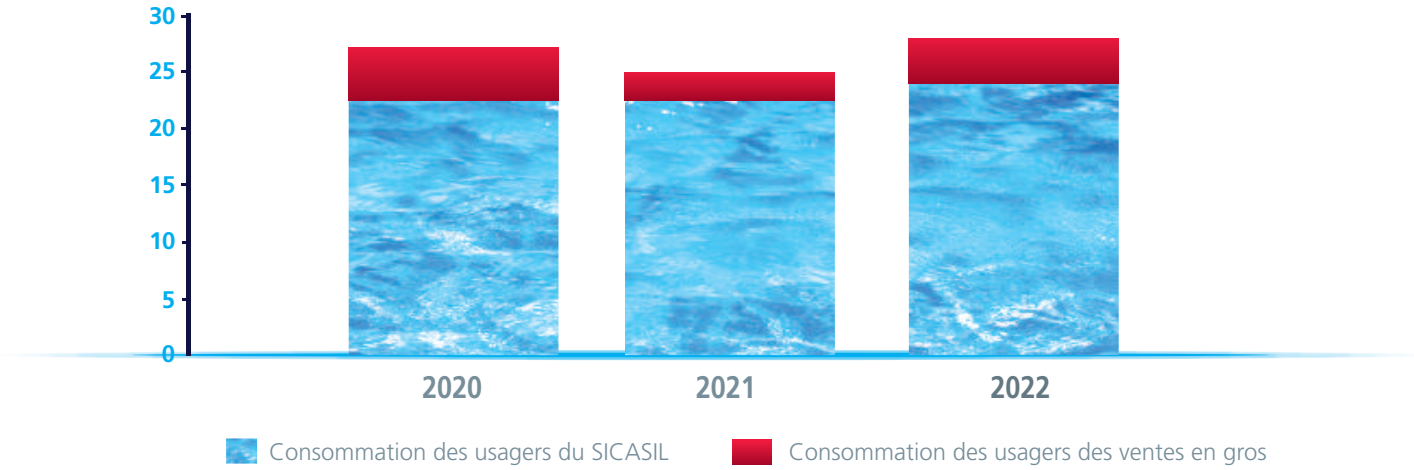

Répartition des consommations par commune en 2022

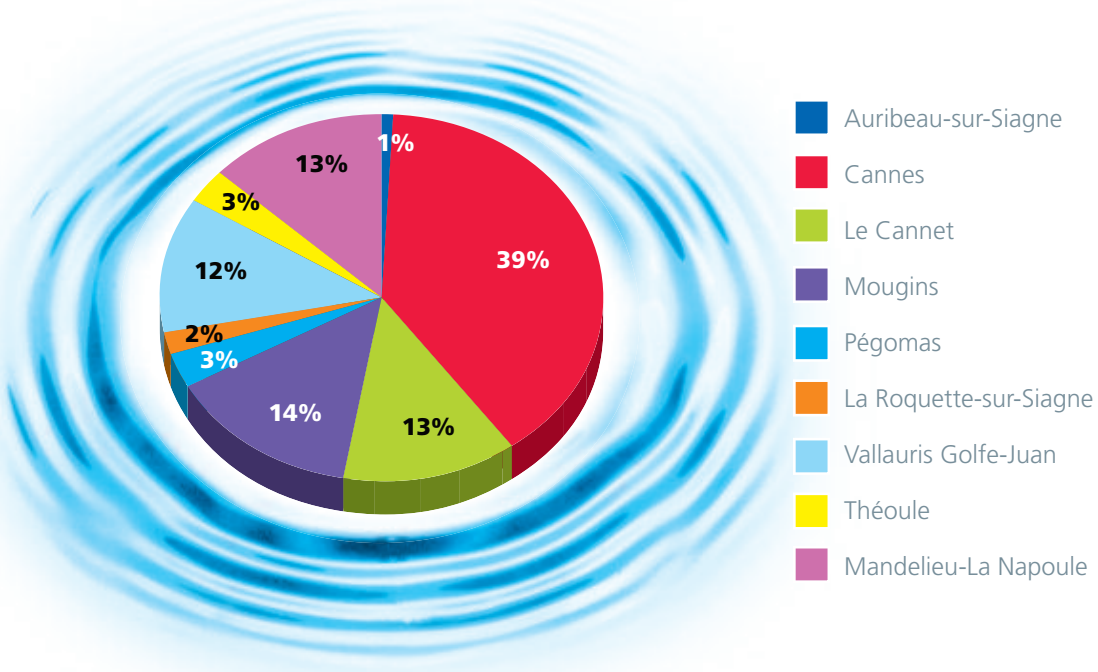

La vente d'eau aux usagers

Le volume d'eau vendu aux usagers en 2022 a présenté une hausse de 7,21% par rapport à 2021.

La consommation moyenne par abonné s'élève à 256,32 m³/an pour l'année 2022, soit une hausse de 7,2% par rapport à 2021.

Ce chiffre est plutôt élevé par rapport aux données nationales. À titre de comparaison, une personne seule en immeuble consomme 50 m³ par an, un foyer de 4 personnes, 130 m³ en immeuble collectif, et 160 m³ en maison individuelle.

Evolution par commune de la consommation d'eau

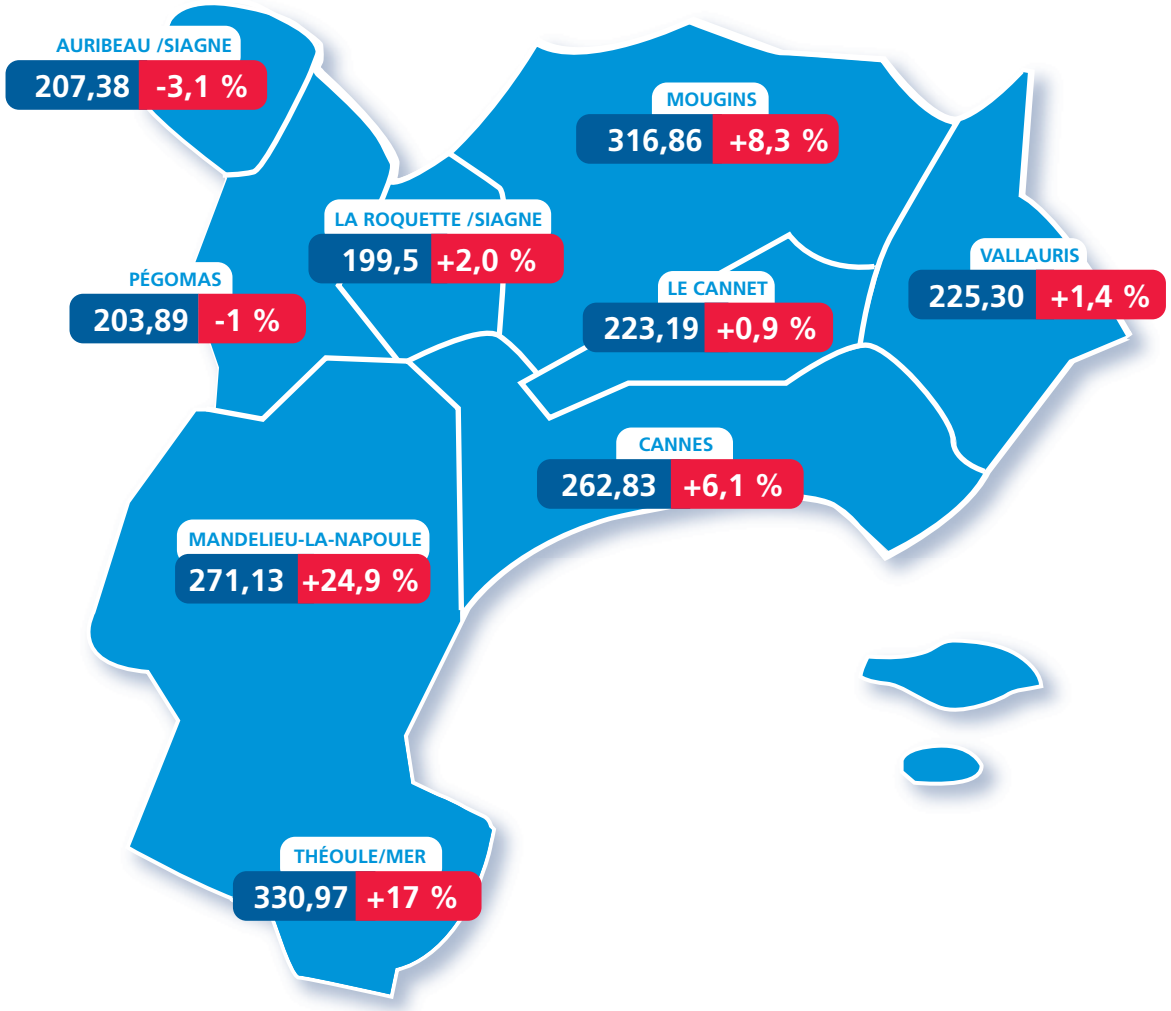

Consommation moyenne 2022 par branchement en m³/an : 256,32 m³/an

Évolution annuelle 2021 - 2022 de la consommation par branchement en m³/an : +7,21%

Economisez l'eau !

L'eau est un bien précieux qu'il convient de ne pas gaspiller. Un robinet qui goutte consomme 50 m³ par an ! Pour l'eau, pour l'environnement pensez à :

- Faire la chasse aux fuites
- Arroser votre jardin en fin de journée
- Préférer les appareils peu consommateurs d'eau
- Fermer votre robinet pendant que vous vous lavez les dents
- Privilégier le goutte à goutte pour l'arrosage de vos espaces verts …

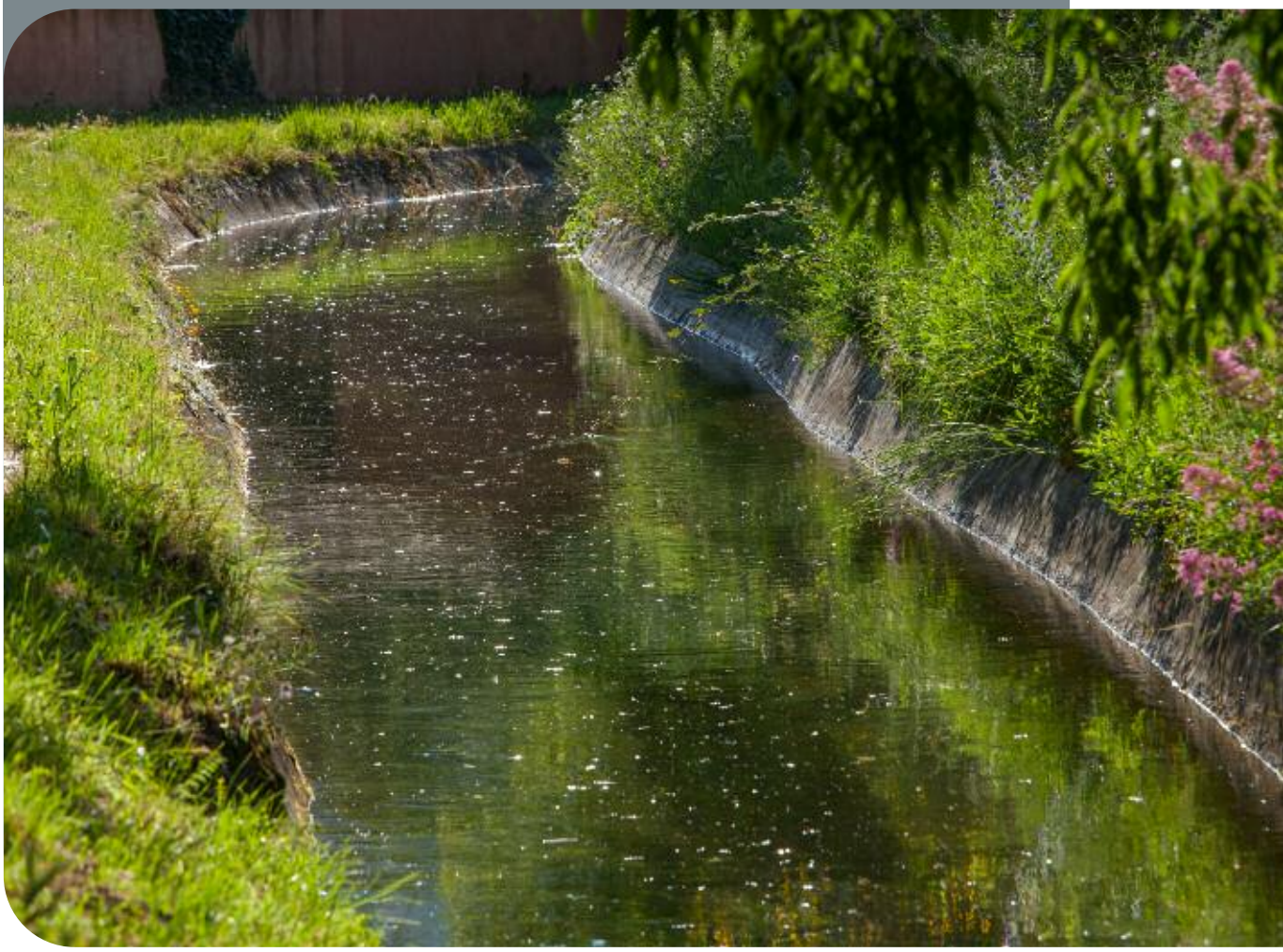

Canal de la Siagne

La vente d'eau en gros

Le SICASIL effectue des ventes d'eau en gros auprès de l'ensemble des EPCI limitrophes pour compléter la production d'eau potable des communes de la CAPG, la CASA et ECAA et tout particulièrement :

- les communes membres du syndicat des eaux du Foulon (SIEF) : Grasse, Mouans Sartoux, Valbonne, Le bar sur Loup, Gourdon, Châteauneuf de Grasse, Opio, Roquefort les pins, Le Rouret ;

- la régie des eaux du canal de Belletrud : Saint-Cézaire-sur-Siagne, Spéracèdes, Cabris, Le Tignet, Peymeinade et Saint-Vallier-de-Thiey ;

- le quartier du Trayas appartenant à la commune de Saint Raphaël pour Esterel Côte d'Azur Agglomération (ECAA).

En 2022, le volume des ventes en gros présente une hausse significative de 49% par rapport à 2021. Cette situation est liée au contexte hydrologique et au déficit pluviométrique historique enregistré en 2022.

La vente d'eau en gros s'élève pour l'année 2022 à près de 3,7 millions de m³ et se décompose comme suit :

- 3 680 600 m³ d'eau traitée pour le Syndicat des eaux du Foulon (SIEF) :
  - 2 601 629 m³ en provenance des usines de Saint Jacques (à Grasse) et Châteauneuf ;
  - 452 037 m³ en différents points de raccordement aux réseaux de distribution de Mouans-Sartoux ;
  - 626 934 m³ en différents points de raccordement aux réseaux de distribution de Valbonne Sophia-Antipolis ;

- 18 275 m³ d'eau brute pour la Régie des eaux du canal de Belletrud ;

- 2 928 m³ d'eau traitée en différents points de raccordement aux réseaux de distribution d'eau potable du quartier du Trayas à Saint Raphaël.

Carte des communes acheteuses d'eau

SICASIL

Usagers vente en gros

- Régie des Eaux du canal de Belletrud
- Syndicat des Eaux du Foulon SIEF (CAPG / CASA)
- VEG eau potable
- VEG eau brute
- Quartier du Trayas - Saint-Raphaël (ECAA)

Evolution mensuelle des ventes d'eau en gros

Le profil moyen des consommations vendues en gros est très caractéristique, avec une pointe de consommation, à partir du mois d'avril ou mai, jusqu'en octobre. Le service du SICASIL permet donc à l'ensemble des **collectivités de l'ouest du département de passer le pic de consommation de l'été**. Le SICASIL assure ainsi la desserte en eau au moment où les ressources se raréfient.
De part la secheresse, il est possible de constater une vente d'eau importante en novembre.

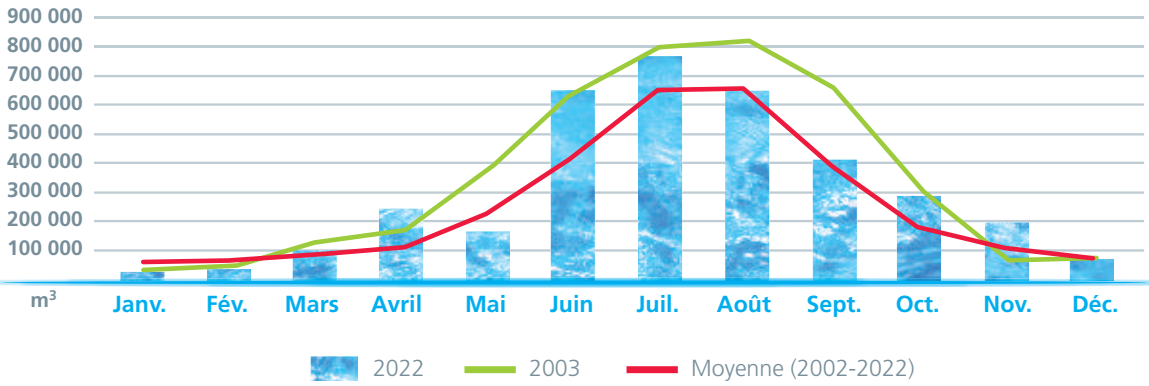

Evolution programmée du dispositif contractuel des ventes en gros

Dans le cadre de son contrat de concession d'exploitation du service public, dont l'échéance interviendra au 31 décembre 2023, le SICASIL a autorisé le concessionnaire Suez Eau France à vendre de l'eau en gros aux communes de Grasse et de Valbonne, aujourd'hui membres du SIEF (Syndicat des Eaux du Foulon).
En outre, le syndicat dispose de deux contrats de fourniture d'eau potable adossés à la durée du contrat historique, soit jusqu'au 31 décembre 2023, avec :

- la régie des eaux du canal Belletrud en date du 21 juillet 1998 ;

- la commune de Mouans Sartoux en date du 27 novembre 1998. En 2005, la commune a sollicité le SICASIL pour adapter son contrat de fourniture d'eau afin de faire face à des besoins croissants d'alimentation en eau (180 000 m³ par an). Un avenant à la convention a ainsi été signé le 29 août 2005 et conclu pour une durée d'un an. Ce dispositif est depuis renouvelé annuellement.

Le SICASIL a également contracté, dans le cadre du contrat de délégation de service public de la commune de Théoule sur Mer, une convention de vente d'eau en gros avec Estérel Côte d'Azur Agglomération destinée à l'approvisionnement en eau du quartier du Trayas (34 000 m³ par an). Cette convention est renouvelée annuellement.

Compte tenu des futures échéances de fin de contrat des délégations de service public, le syndicat travaille pour pérenniser le service rendu auprès des nouvelles instances compétentes.

Les grands incidents en 2022

Auribeau : clôture endommagée du puits à drains rayonnants 7 (PDR7)

La chute d'un arbre côté Siagne, occasionnant l'effondrement de la berge, a endommagé la clôture du puits, les équipes du SMIAGE sont intervenues pour procéder à l'évacuation de cet arbre.
Les équipes de Suez ont réalisé une réparation pour fermer le site qui devra faire l'objet d'une remise à niveau le jour où la berge sera confortée.

Cannes : canalisation alimentant l'Île St Honorat arrachée par un bateau

Le vendredi 8 juillet 2022 en soirée, la canalisation en PEHD 110 alimentant l'Île St Honorat en eau potable a été arrachée une nouvelle fois par l'ancre d'un bateau. Les équipes de Suez ainsi que des plongeurs spécialisés ont été mobilisés dès le lendemain pour réparer dans des conditions particulières cette canalisation. Une distribution d'eau en bouteille a été organisée auprès des moines et du restaurant La Tonnelle, le temps de la réparation en journée.
Un dépôt de plainte a été réalisé auprès des services de police la semaine suivante.

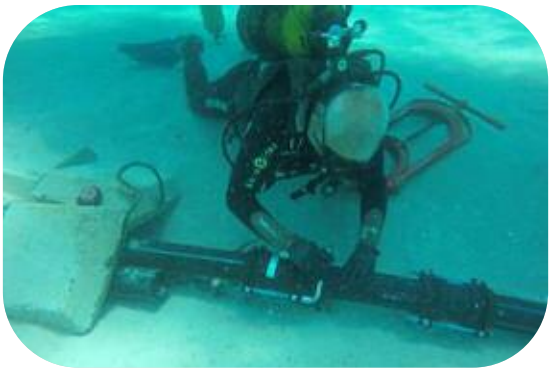

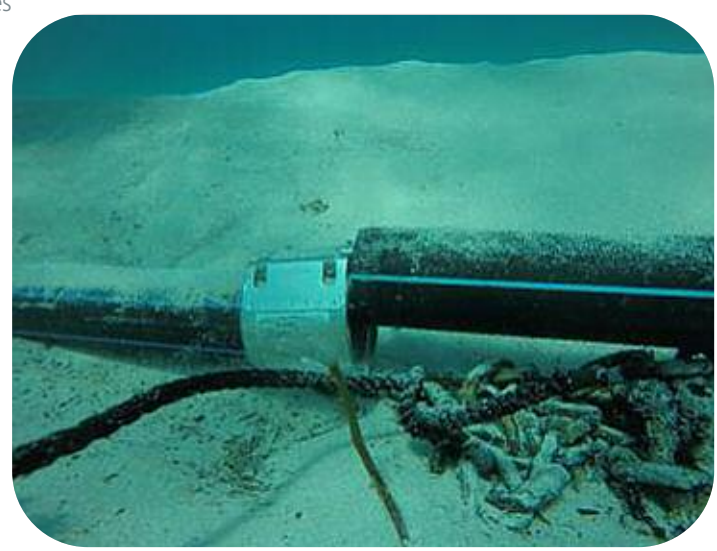

Le Cannet : casse de canalisation DN 600mm avenue Victoria

Le dimanche 17 juillet 2022, une importante fuite s'est déclarée sur une conduite DN 600 avenue Victoria au Cannet. Cette fuite a été mesurée à un débit de pointe de 3000 m³/h. L'importance de cet évènement a nécessité des moyens et un temps important pour neutraliser la coupure.

Compte tenu de la structure du tuyau (par chemisage), la réparation s'est effectuée dans un deuxième temps car elle a nécessité la commande de pièces très spécifiques hors région.

Les équipes du SICASIL ont pris en charge cette réparation sur une longueur d'environ 50 mètres pour une remise en service provisoire le 12 août. Un projet de renouvellement de cette canalisation a immédiatement été engagé pour un démarrage en 2023.

La Roquette : casse de canalisation DN 500mm entre la station de Pégomas et le réservoir Olivet par une entreprise

Le 19 juillet 2022, une entreprise a accroché la conduite DN 500 située chemin de Cravesan à La Roquette, en effectuant des tests de pénétromètre. Les équipes de SUEZ ont procédé à la réparation dans la soirée.

Pégomas : coup de foudre sur les installations électriques du PDR 2 – liaison Auribeau

Le 1er novembre 2022, un orage s'est abattu sur le chemin de l'écluse à Pégomas à proximité des installations d'eau potable et tout particulièrement sur le poste électrique du Puits à drains rayonnants PDR 2.
Les équipes d'Enedis et de Suez ont immédiatement été mobilisées pour remplacer l'ensemble des comptages, interrupteurs, disjoncteur général, relayages, contrôleur de tension de l'armoire électrique du PDR 2.

Châteauneuf : fuite sur le canal du Loup

Le mercredi 7 décembre 2022, une fuite s'est déclarée sur le canal du loup DN 700 Fonte au niveau du Chemin de la Treille à Châteauneuf.
Cette réparation a nécessité un terrassement important pour circonscrire la fuite au niveau d'une pièce de raccordement entre deux matériaux différents.

LE PRIX

Les tarifs de l'eau potable au 1er janvier 2023

Auribeau-sur-Siagne, Cannes, La Roquette-sur-Siagne, Le Cannet, Mougins, Pégomas, Vallauris-Golfe Juan

	Délégataire SUEZ EAU France	SICASIL
Partie fixe	Montant € HT au 01/01/2023	
Abonnement annuel (DN15)	65,68 €	
Partie variable Consommation en m³	Prix du m³ HT au 01/01/2023	
0 - 40	0,5797 €	0,1852 €
41 - 120	0,3420 €	0,1852 €
121 - 160	0,9211 €	0,1852 €
161 - 350	1,1007 €	0,1852 €
351 - 1000	1,3195 €	0,1852 €
1001 - 6000	1,1520 €	0,1852 €
> 6000	0,9719 €	0,1852 €

Mandelieu-La Napoule

	Délégataire VEOLIA EAU	SICASIL
Partie fixe	Montant € HT au 01/01/2023	
Abonnement annuel (DN15)	63,29 €	17,22 €
Partie variable Consommation en m³	Prix du m³ HT au 01/01/2023	
Tranche 1	0,2640 €	0,0452 €
Tranche 2	1,6958 €	0,7236 €

Théoule-sur-Mer

	Délégataire SUEZ EAU France	SICASIL
Partie fixe	Montant € HT au 01/01/2023	
Abonnement annuel (DN15)	30,70 €	18 €
Partie variable Consommation en m³	Prix du m³ HT au 01/01/2023	
0 - 40	0,40 €	0,25 €
41 - 120	0,40 €	0,20 €
121 - 160	0,50 €	0,40 €
161 - 350	0,50 €	0,40 €
351 - 1000	0,50 €	0,43 €
1001 - 6000	0,60 €	0,45 €
> 6000	0,60 €	0,45 €

Comprendre sa facture d'eau

Votre facture d'eau comprend quatre parts :

1 **la part « eau potable »**, qui relève de la responsabilité du SICASIL. Celle-ci comprend à la fois le coût du captage, du transport, du traitement, de la distribution de l'eau potable, des contrôles qualité et du service client.

2 **la part « assainissement »** relève de la responsabilité de la communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (pour Cannes, Le Cannet, Mandelieu - La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer), de la communauté d'Agglomération Pays de Grasse (pour Auribeau-sur-Siagne, La Roquette-sur-Siagne et Pégomas) et de la communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis pour la commune de Vallauris-Golfe Juan. Celle-ci correspond au coût du service de collecte et de traitement des eaux usées.

3 **la part « redevances milieux aquatiques »**, qui relève de l'Agence de l'Eau. Celle-ci comprend trois redevances : « prélèvement », « pollution » et « modernisation réseaux de collecte » (Cf. fiche d'information en annexes).

4 **la TVA**, qui relève de l'Etat. Le montant de la TVA figurant sur la facture d'eau présente deux taux :

- la vente d'eau potable ou d'eau brute aux abonnés est assujettie à 5,5% ;
- l'assainissement facturé aux abonnés est assujetti à 10%.

FACTURE (SPECIMEN) pour une consommation annuelle de 120 m³

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	P.U. €.HT	Montant €.HT	Montant €.TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU			**138,45**	**146,06**	
ABONNEMENT					
Part Suez Eau France *compteur diamètre 15 mm*			65,68		5,5
CONSOMMATION					
Part Suez Eau France	40 m³	0,5797	23,19		5,5
	80 m³	0,3420	27,36		5,5
Part SICASIL	120 m³	0,1852	22,22		5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**156,12**	**171,73**	
ABONNEMENT					
Part VEOLIA			16,78		10
COLLECTE					
Part VEOLIA	120 m³	0,095	11,40		10
Part Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	120 m³	0,260	31,23		10
TRAITEMENT					
Part Suez Eau France	120 m³	0,7945	95,34		10
Part Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins	120 m³	0,0114	1,37		10
ORGANISMES PUBLICS			**55,80**	**57,89**	
AGENCE RHONE MEDITERRANEE ET CORSE					
Prélèvement eau	120 m³	0,025	3,00		5,5
Redevance pour la pollution domestique	120 m³	0,28	33,60		5,5
Modernisation des réseaux de collecte	120 m³	0,16	19,20		10
TOTAL HT (hors TVA 5,5 %)			175,05		
TOTAL HT (hors TVA 10 %)			175,32		
MONTANT TVA (à 5,50%)			9,63		
MONTANT TVA (à 10%)			17,53		
NET A PAYER				**377,53 €**	

1 2 3 4

Le saviez-vous ?

Dans votre facture, seule la part « eau potable » relève de la compétence du SICASIL. Elle représente en moyenne sur le bassin de vie cannois **35,9 % du montant** de cette dernière.

Le prix moyen de l'eau du bassin cannois

Dans votre facture, seule la part « eau potable » relève de la compétence du SICASIL. Elle représente en moyenne sur le bassin de vie cannois 35,9 % du montant de cette dernière.
Contrairement au service de l'eau potable, dont la part est identique sur l'ensemble du territoire, la part « assainissement » varie d'une commune à l'autre. Cela explique pourquoi le prix de l'eau n'est donc pas identique sur les huit communes du syndicat.

Au 1er janvier 2022, le prix moyen de l'eau pondéré au nombre d'abonnements, partie assainissement comprise, sur le territoire du SICASIL, pour une consommation de référence de 120 m³ par an, est de :

3,14 €TTC par m³

prix moyen de l'eau desservie sur le bassin de vie cannois par le SICASIL

Répartition moyenne du prix de l'eau pondérée au nombre d'abonnements dans le bassin cannois, au 1er janvier 2023, pour une consommation annuelle de 120 m³

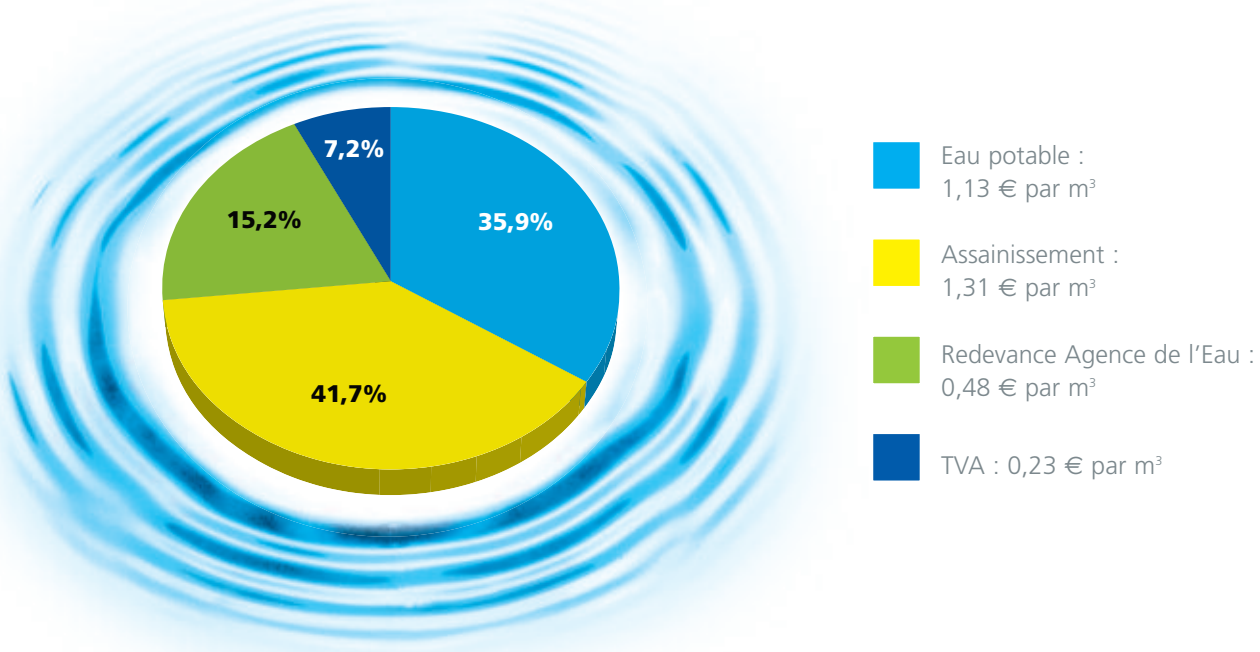

Le prix moyen à l'échelle du territoire national est supérieur avec une valeur de 4,34 € TTC par m³ *

Le prix moyen de l'eau du bassin cannois est donc inférieur de plus de 30 % par rapport au prix moyen national.

**Donnée extraite du rapport publié en mars 2022 par l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).*

Le prix est-il le seul critère de comparaison entre les services ?

Non. **La comparaison strictement tarifaire entre deux services n'a que très peu de sens. En effet, le prix n'est pas le seul critère d'appréciation car il ne reflète pas la performance du service, le niveau de qualité et de durabilité du service proposé au consommateur et la manière dont est intégré le respect de l'environnement dans la gestion du service.** Ces différents critères ont des influences directes ou indirectes sur les charges financières du service. Et celles-ci se répercutent mécaniquement sur le calcul et donc sur le niveau de prix de l'eau.

Les facteurs géographiques

- La distance entre le lieu de captage de l'eau et les lieux de traitement et de consommation ;
- La densité de l'habitat des zones desservies et l'étendue des zones à desservir ;
- Le caractère saisonnier de la population (surdimensionnement des équipements pour répondre aux besoins en pointe).

Les facteurs techniques

- L'existence de périmètres de protection des ressources en eau ;
- Les techniques de traitement selon la nature des ressources en eau superficielle ou souterraine ;
- La capacité de production (achat ou vente d'eau)
- Le niveau de sécurisation du service (l'existence de plusieurs ressources ou de ressource de substitution, les interconnexions du réseau,…) ;
- Le linéaire de réseau par rapport au nombre de branchements ;
- Le rendement du réseau ;
- L'existence d'une politique patrimoniale des équipements reposant sur un programme de travaux pluriannuel pour ne pas reporter les investissements sur les générations futures ;
- Le taux de subventions des équipements obtenues ;
- Le niveau de traitement pour l'épuration des eaux usées selon la qualité des eaux du milieu récepteur.

Le niveau de la qualité de service

- Le service aux usagers : fiabilité quantitative, fiabilité qualitative, assurance fuite ;
- Les prestations du service client : numéro d'appel gratuit, plage d'ouverture de l'accueil, moyens de paiement diversifiés, service d'astreinte, engagement sur les délais d'intervention.

Le mode de gestion et la politique patrimoniale

- La gestion à l'échelle communale ou intercommunale : expertise technique, taille critique des équipements, économies d'échelle ;
- La gestion déléguée ou en régie directe.

L'eau paye l'eau

Le financement du service public de traitement et de distribution de l'eau potable **est assuré par l'usager**. C'est ce qui lui confère un caractère industriel et commercial. Ainsi, le SICASIL **ne perçoit aucune subvention des communes membres.**

L'instruction budgétaire et comptable M49 s'applique spécifiquement à cette catégorie de services.
Le SICASIL a opté pour cette nomenclature à partir de l'exercice 2001.

La philosophie principale de cette instruction reste le « cloisonnement budgétaire ». C'est à dire que **les finances de l'eau ne peuvent provenir que de l'eau et n'être affectées qu'à l'eau**.

Les recettes

Les recettes du service de l'eau comprenant le contrat historique, le contrat de Théoule-sur-Mer et le contrat de Mandelieu-La-Napoule s'élèvent en 2022 à près de 44 millions d'euros.

Seule une part de ces recettes revient au SICASIL, ce qui lui permet d'investir sur le réseau d'eau sans augmentation du prix pour les usagers.

En 2022, le SICASIL a perçu 7,31 M€ de redevance annuelle reversée par ses délégataires.

Ce niveau de redevance garantit au SICASIL des capacités d'investissement pour la fiabilisation et l'amélioration des infrastructures d'adduction, de traitement et de distribution d'eau potable, de façon durable.

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Redevance versée par les délégataires au SICASIL (en M€)	2,2	2,5	3	3,15	3,04	3,4	3,4	3,3	4,5	2,3	5,4	6,9	5,57	8,04	7,05	7,31

Les dépenses

Les dépenses représentent le coût d'exploitation du service, les charges financières, les investissements réalisés.

En 2022, le SICASIL a consacré **8,9 millions d'euros** d'investissements pour la qualité du service public de l'eau potable et la sécurisation du réseau de distribution avec :

- le renouvellement des canaux de la Siagne et du Loup :
  - **312 mètres** de **canal de la Siagne** à Grasse, avenue de l'oliveraie (151m), à Mougins, chemin de la chapelle (145 m) ; auxquels s'ajoutent à Grasse la réhausse des berges du canal de la Siagne et création d'une surverse à St Mathieu, la réparation du canal en dessous du mur Rouquié écroulé (7 m), le remplacement de la vanne martellière St-Joseph et la mise en place d'un dégrilleur automatique chemin des comtesses ; à Mougins la reconstruction d'un mur du canal de la Siagne avec parement en pierre maçonnée.
  - **332 mètres** de **canal du Loup** à Châteauneuf chemin de la treille.
- les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, à la charge du SICASIL depuis le 1er janvier 2017 (conformément aux accords conclus fin 2016 avec le délégataire Suez Eau France) :
  - **10 537 mètres de nouvelles conduites** d'eau potable dont 9 875 mètres de renouvellement et 662 mètres d'extension ;
  - **570 branchements renouvelés**.

Renouvellement du canal de la Siagne Chemin de la Chapelle à Mougins

A l'instar de ce qui ce faisait les années précédentes, le syndicat a poursuivi sa politique d'investissements en faveur de la fiabilisation des filières de traitement et de distribution de l'eau.

Enfin, s'agissant du renouvellement à la charge des délégataires, ce sont :

- **2,4 millions d' euros** qui ont été réalisés par Suez Eau France en 2022 et répartis de la manière suivante :

  - 117 717 € pour l'entretien des captages ;
  - 703 067 € pour l'entretien des réservoirs ;
  - 760 995 € pour l'entretien des usines et stations de pompage (contrat historique et contrat de Théoule-sur-Mer) ;
  - 820 677 € pour le protocole de fin de contrat (usines, captages et réservoirs).

- **1,7 million d' euros** qui ont été réalisés par Véolia Eau et répartis de la manière suivante :

  - 761 006 € d'équipements électromécaniques ;
  - 73 119 € de branchements isolés ;
  - 313 768 € de renouvellement de canalisation de faible linéaire ;
  - 123 590 € d'accessoires du réseau ;
  - 465 051 € de canalisations.

Au total, ce sont **13 millions d'euros** qui ont été investis sur le réseau, les conduites nourricières et les usines de production du SICASIL pour améliorer et sécuriser le service de l'eau potable en **2022**.

Réparation du mur écroulé sur 7 mètres au-dessus du canal à Grasse

La dette de la collectivité

Le SICASIL est en pleine santé financière (réserves de 3,3 millions d'euros et très peu d'emprunts). L'endettement du SICASIL est faible.

L'encours total de la dette s'élève en 2022 à 6 906,76 €.

Il s'agit d'emprunts contractés auprès de l'Agence de l'eau à taux d'intérêt extrêmement faible de 0,5 %. La durée théorique d'extinction de la dette est de **moins de 1 année** (1).

(1) Indicateur permettant d'apprécier la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Indicateur 2021 : 1 année
Encours dette 2021 : 67 680,18 €

Les redevances à l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'eau est un établissement public qui perçoit des redevances pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès de tous les usagers de l'eau, ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...

L'argent ainsi collecté est redistribué aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... pour financer des actions de préservation des milieux aquatiques : construction de stations d'épuration, protection de captages d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques...

Tous ceux qui utilisent de l'eau, et en altèrent la qualité et la disponibilité, paient des redevances à l'Agence de l'eau. Les ménages et tous les abonnés aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires) paient leurs redevances via la facture d'eau. Tous les habitants s'acquittent de la redevance pour pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau mais aussi en fonction des performances du système d'assainissement en place (collectif ou individuel). Le service de l'eau collecte ces redevances et les reverse à l'Agence de l'eau.

Les services d'eau paient une redevance de prélèvement d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau.

Redevances collectées et reversées à l'Agence de l'eau

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
SICASIL Contrat Historique						
Redevance prélèvement	2 190 762 €	2 114 887 €	2 265 545 €	2 166 970 €	2 179 205 €	859 675 €
Redevance pollution	5 010 317 €	4 710 492 €	4 794 500 €	4 599 842 €	4 779 304 €	5 055 461 €
SICASIL THEOULE						
Redevance prélèvement	88 093 €	80 478 €	75 693 € €	77 204 €	77 415 €	267 455 €
Redevance pollution	190 738 €	178 529 €	156 583 €	156 302 €	165 062 €	160 057 €
SICASIL MANDELIEU						
Redevance prélèvement	285 012 €	279 058 €	282 611 €	271 451 €	279 571 €	331 453 €
Redevance pollution	635 944 €	621 205 €	567 678 €	545 333 €	591 502 €	609 171 €
Redevance modernisation des réseaux						
Bioviva (2013-2018) / CAPL (2019 - 2028)	1 310 610 €	1 257 970 €	1 128 935 €	1 486 993 €	1 468 206 €	2 348 427 €
Le Cannet	406 360 €	395 014 €	378 019 €	-	-	-
Mougins	362 019 €	331 710 €	331 087 €	355 342 €	361 017 €	-
Mandelieu	311 099 €	308 936 €	299 251 €	281 769 €	288 870 €	-
Total reversement Agence de l'Eau	10 790 954 €	10 278 279 €	10 279 903 €	9 941 206 €	10 190 152 €	9 390 989 €

LA QUALITÉ

Une fois de plus, en 2022, la qualité de l'eau desservie par le SICASIL s'est avérée excellente. C'est d'autant plus important, qu'il s'agit d'une denrée alimentaire.

Il n'y a pas de hasard à cette situation, il s'agit d'une volonté et d'actes conjoints de l'exploitant et du syndicat pour vous délivrer, en toutes circonstances, de l'eau de grande qualité.

Une eau d'excellente qualité

Une eau « brute » de bonne qualité

L'eau distribuée par le SICASIL est prélevée en tête des bassins versants de la Siagne et du Loup, dans des zones naturelles ou faiblement urbanisées.

Ainsi, la « matière première » du syndicat s'avère un produit de grande qualité dès son prélèvement dans le milieu naturel. L'eau « brute » captée est de ce fait exempte de substances indésirables et toxiques telles que les nitrates provenant des activités agricoles, les pesticides ou encore les métaux lourds.

1 721 analyses d'eau en 2022*

La bonne qualité de l'eau produite est renforcée au niveau des sept usines de potabilisation dont les process sont adaptés à la nature de l'eau captée d'origine superficielle ou souterraine.

Minéralisation caractéristique de l'eau du SICASIL (mg/l)*	
Calcium (Ca ++)	75,5
Magnésium (Mg++)	10
Sodium (Na+)	6
Potassium (K+)	0,3
Bicarbonates (HCO3-)	220
Sulfates (SO4 2-)	45,6
Chlorures (Cl-)	9,9
Nitrates (NO3-)	3
Fluorures (F-)	0,09

*Contrat historique de concession d'exploitation du service public d'eau potable du SICASIL

Un produit alimentaire sous haute surveillance

L'eau potable délivrée par le SICASIL est une denrée alimentaire, c'est pourquoi elle fait l'objet d'un suivi quotidien voire pour certains paramètres d'une surveillance en continu.

En 2022, 1 721 analyses ont été effectuées sur le contrat historique par le délégataire SUEZ :

- 184 analyses au niveau des ressources en eau ;
- 1 537 analyses au niveau de l'eau produite et distribuée.

In fine, ce sont 4 analyses par jour qui sont effectuées pour contrôler la qualité de l'eau distribuée et donc de l'eau que vous consommez !

L'ensemble de ces analyses sont réalisées par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire, par Suez Eau France et Véolia Eau dans le cadre de leur surveillance de la qualité de l'eau.

En 2022, 378 analyses ont été effectuées par le délégataire Véolia :

- 172 analyses au niveau des ressources en eau ;
- 206 analyses au niveau de l'eau produite et distribuée.

La garantie d'une eau de qualité

Des captages protégés

Les lois sur l'eau de 1964, 1992 et 2006 précisent la nécessité pour les collectivités publiques de mettre en place des périmètres de protection autour de leur(s) captage(s). Ces périmètres sont de trois ordres :

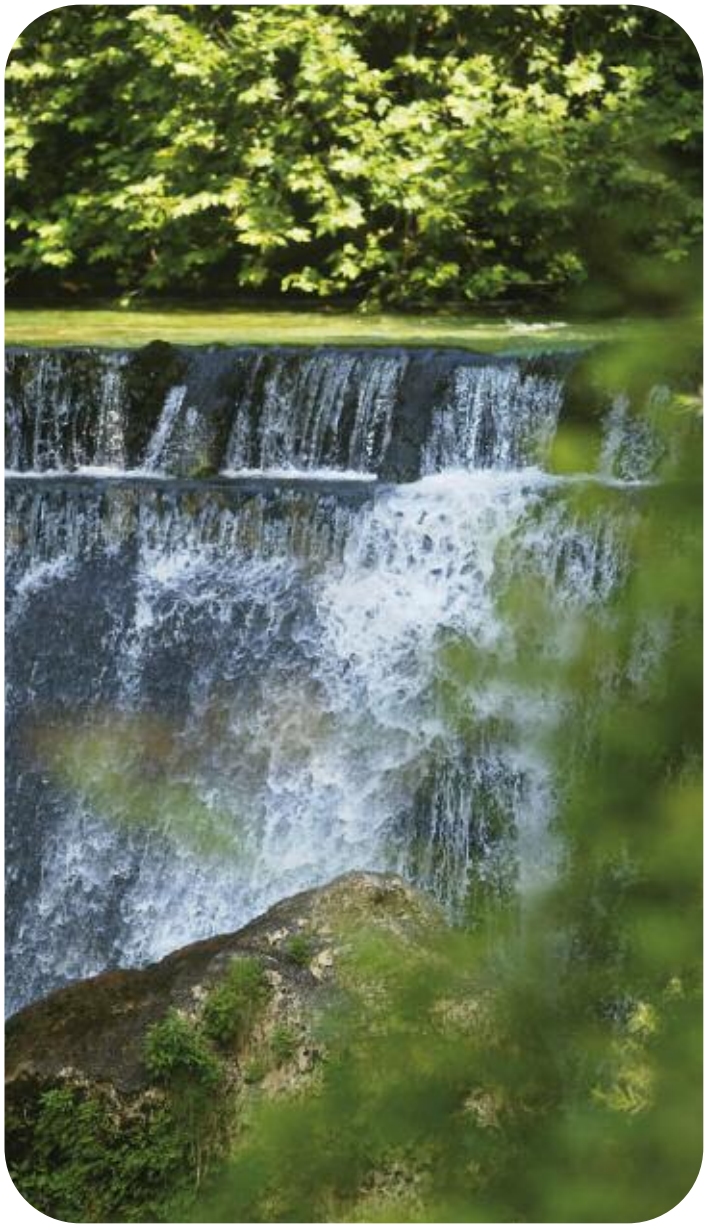

Barrage de St Cézaire sur Siagne

- l'immédiat, qui doit être la propriété de la collectivité et entièrement clôturé ;
- le rapproché qui fait l'objet de restrictions d'usages incompatibles avec l'activité de captage ;
- l'éloigné, qui peut faire aussi l'objet de restrictions d'usages mais moins sévères, compte tenu de l'éloignement avec la ressource.

Sur les neuf ressources distinctes du syndicat, huit sont déjà dotées de périmètres de protection. Cette action prioritaire engagée en 2001 est complexe car elle exige une déclaration d'utilité publique pour chaque point de captage. C'est une procédure administrative longue et lourde.

Pour la prise d'eau du canal de la Siagne, le syndicat a décidé d'intégrer ce captage dans une procédure générale de mise en place de périmètres de protection tout au long du canal. Il est apparu illusoire de protéger la prise d'eau du canal, sans protéger le canal sur les 44 km de son parcours, quasi à ciel ouvert. Cette procédure concerne pas moins de 2500 parcelles depuis Saint-Cézaire-sur-Siagne jusqu'à Mougins.

Des filières de traitement adaptées

Pour garantir cette qualité, le premier travail porte, bien sûr, sur les unités de production d'eau qui présentent chacune une filière de traitement adaptée à l'eau brute à traiter. Dans la partie du rapport relative au service, les différents types de process ont été présentés. Ils sont variés, mais tous répondent à un seul objectif : produire de l'eau qui soit conforme aux réglementations, qui conserve ses qualités gustatives et nutritives.

Des équipements sécurisés

Toutes les usines de production du contrat historique ont fait l'objet en 2004 d'investissements spécifiques de contrôle d'accès et d'anti-intrusion. Ces équipements sont, aujourd'hui, pleinement opérationnels et les usines bien protégées.

Des dispositifs de suivis qualitatifs adaptés

Le syndicat a investi dans l'installation de deux stations d'alerte à la pollution sur le canal de la Siagne, au niveau de l'usine de Saint Jacques à Grasse et à l'usine de Nartassier à Mougins. Avec la station d'alerte de l'Apié, ces équipements assurent un suivi en continu (24h/24) de l'eau brute avant qu'elle n'entre dans l'usine de traitement.

En cas de défaut, l'usine est mise à l'arrêt pour déterminer la nature de la pollution et évaluer les risques sur la santé humaine.

De plus, dans le cadre d'un programme d'investissement baptisé « vigipirate », le SICASIL a équipé tous les réservoirs de dispositifs anti-intrusion et de suivi continu de la qualité de l'eau. Les contrôles qualitatifs de l'eau se sont donc rapprochés des usagers pour une meilleure sécurité d'approvisionnement. L'assurance de la qualité de l'eau n'est donc pas une fatalité, c'est bien le résultat d'une volonté politique, d'un travail de professionnel suivi par des réalisations innovantes et fonctionnelles.

Réservoir du Périer

La qualité de l'eau en quelques chiffres

L'Agence Régionale de la Santé (ARS) élabore tous les ans une synthèse du contrôle qu'elle effectue sur les eaux des différentes ressources, des différents points de production et de l'eau distribuée. Elle est adressée à tous les clients du SICASIL à l'occasion de l'envoi d'une facture. Les principaux éléments sont récapitulés ci-dessous.

Synthèse de l'année 2022

Comme en témoignent les résultats des contrôles réalisés par l'exploitant ou encore par l'ARS, l'eau distribuée en 2022 par le SICASIL est d'excellente qualité.

Taux de conformité				
Paramètres	Surveillance délégataire		Contrôle sanitaire ARS	
	Contrats Historique et Théoule	Contrat Mandelieu	Contrats Historique et Théoule	Contrat Mandelieu
Bactériologie	100 %	97,4%*	100 %	98,3%*
Nitrates	100 %	100 %	100 %	100 %
Pesticides	100 %	100 %	100 %	100 %
Solvants chlorés	100 %	100 %	100 %	100 %
Autres paramètres toxiques et substances indésirables	100 %	100 %	100 %	100 %

* Des contres analyses ont été systématiquement réalisées à la suite des non-conformités et se sont toutes avérées conformes.

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **SICASIL**

Gestionnaire du réseau : SI DES CANAUX DE LA SIAGNE ET LOUP

Exploitation du réseau : SUEZ 06

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : CANAL DE LA SIAGNE Procédure de protection en cours
Captage : CHAMP CAPTANT D'AURIBEAU Procédure de protection terminée
Captage : CHAMP CAPTANT DE PEGOMAS Procédure de protection terminée
Captage : PRISE D'EAU BARRAGE TANNERON Procédure de protection terminée
Captage : PRISE D'EAU DES VEYANS (VERS SIAGNE) Procédure de protection terminée
Captage : SOURCE BRAMAFAN Procédure de protection terminée
Captage : SOURCES GREOLIERES Procédure de protection terminée
Station de production : USINE CHLORATION AURIBEAU

Qualité de l'eau distribuée en 2022

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 356 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 92 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 9,7 mg/L Valeur moyenne : 2,9 mg/L	Nombre de prélèvements : 92 Valeur moyenne : 23,8 °F Valeur minimale atteinte : 15,9 °F Valeur maximale atteinte : 32,6 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 29 Valeur maximale atteinte : 0.017 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 5306 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 29 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,16 mg/L Valeur moyenne : 0,081 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau d'excellente qualité bactériologique. Conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 28/03/2023

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Alpes-Maritimes - Centre administratif - Bât. Mont des Merveilles – CS 23061 – 06202 NICE Cedex 03
Email: ars-paca-dt06-sante-environnement@ars.sante.fr

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : **MANDELIEU LA NAPOULE - ZD3-AM**

Gestionnaire du réseau : SI DES CANAUX DE LA SIAGNE ET LOUP

Exploitation du réseau : CGE - VEOLIA

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :

Captage : PRISE D'EAU DE LA SIAGNE Procédure de protection terminée

Station de production : USINE DES TERMES

Qualité de l'eau distribuée en 2022

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	**Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)**	**Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté.** **Eau calcaire.**
Nombre de prélèvements : 60 Nombre de non conformités : 1 Pourcentage de conformité : 98,3 %	Nombre de prélèvements : 14 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 6,4 mg/L Valeur moyenne : 3,2 mg/L	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur minimale atteinte : 14,7 °F Valeur maximale atteinte : 35,2 °F

PESTICIDES (µg/l)	FLUOR (mg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).	**Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).**
Nombre de prélèvements : 5 Valeur maximale atteinte : 0 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 734 Nombre de non-conformités : 0	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 0,13 mg/L Valeur moyenne : 0,118 mg/L

Conclusion sanitaire :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau d'excellente qualité bactériologique. Conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 28/03/2023

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:
www.eaupotable.sante.gouv.fr

Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Alpes-Maritimes - Centre administratif - Bât. Mont des Merveilles – CS 23061 – 06202 NICE Cedex 03
Email: ars-paca-dt06-sante-environnement@ars.sante.fr

Analyse des principaux paramètres

La bactériologie

L'eau du robinet présente une très bonne qualité bactériologique : **100 % contrat historique / Théoule-sur-mer et 98,3% Mandelieu la Napoule des analyses réalisées sont conformes en 2022**. C'est rassurant, et c'est bien normal par rapport aux objectifs qualitatifs que le syndicat et ses délégataires se sont fixés.

Les nitrates

L'azote est présent dans la nature en abondance sous forme gazeuse, organique ou minérale. Les nitrates constituent le stade final d'oxydation de l'azote organique. Ils sont donc présents naturellement dans l'eau, sans apport anthropique leur concentration ne dépasse pas 10 mg/l dans les eaux de surface.

Les normes réglementaires pour les eaux de boisson fixent un niveau guide de concentration à 25 mg/ l et une concentration maximale admissible de 50 mg/l.

La teneur moyenne en nitrates de l'eau distribuée par le SICASIL est de **2,7 mg/l** sur le réseau de distribution du contrat historique et Théoule-sur-Mer et **3,2 mg/l** pour Mandelieu-La Napoule. Ce sont des valeurs **qui sont très faibles**, et qui reflètent une très bonne qualité de l'eau prélevée.

Une teneur aussi basse est logique dans la mesure où il n'y a que peu d'agriculture intensive dans le moyen pays, véritable réservoir d'eau du littoral.

Certaines marques d'eau minérale en font d'ailleurs un élément d'appel, **le SICASIL aussi !**

La dureté

La dureté représente la quantité de calcium et de magnésium dissous dans l'eau. Elle est liée à la nature géologique des sols traversés par l'eau avant d'être captée.

Il se trouve que dans notre région, l'eau traverse une épaisse couche de calcaire, jusqu'à 600 m d'épaisseur. Pendant son voyage souterrain, elle dissout une partie de ce calcaire que l'on retrouve ensuite sous forme soluble dans l'eau, puis sur les bords des casseroles, lorsqu'elle est portée à ébullition.

Le calcaire présent dans l'eau est donc naturel, c'est d'ailleurs un élément dissous qui est indispensable à la vie, c'est un élément de base nécessaire à la construction du squelette !

L'eau du SICASIL est plutôt riche en calcium et magnésium, la teneur moyenne s'élève à **20,9°** Français sur le réseau de distribution du contrat historique et Théoule-sur-Mer et **23,8°** Français pour Mandelieu-La Napoule..

Le fluor

L'eau du robinet contient du fluor mais en **très faible quantité** conformément aux normes de qualité. C'est, lui aussi, un élément chimique indispensable à une saine dentition ; il permet de limiter les caries (0,0118 mg/l pour Mandelieu-La Napoule et 0,081 mg/l pour le contrat historique et Théoule-sur-Mer).

Les pesticides

Les pesticides sont issus des substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Ils sont donc d'origine anthropique. Ces substances chimiques peuvent se retrouver à l'état de trace (en très faible concentration) dans les eaux de surface ou les eaux souterraines.
Les normes réglementaires pour les eaux de boisson fixent à 0,1 µg/l par substance analysée la concentration maximale admissible des pesticides.
S'agissant du contrôle réglementaire des eaux distribuées du SICASIL, l'Agence Régionale de Santé procède pour chaque analyse à l'examen de près de 400 composés pesticides pour lesquels la teneur ne doit pas dépasser 0,1 µg/l.

En 2022, aucun composé pesticide n'a été détecté sur les 18 506 paramètres mesurés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé (ARS). L'eau distribuée par le SICASIL est totalement exempte de pesticides, c'est aussi une très bonne nouvelle pour la santé !

Les molécules médicamenteuses

Depuis quelques années, des scientifiques ont détecté dans les milieux aquatiques à l'état de trace des résidus médicamenteux : antidépresseurs, antiépileptiques, aspirine, antidiabétique, traitements contre le cancer, hormones de pilules contraceptives…
Des études ont d'ailleurs mis en évidence des relations entre certaines de ces substances d'origine médicamenteuse et la modification de la fécondité des poissons.
Leur origine dans l'eau est anthropique et résulte des rejets d'eaux usées d'importantes stations d'épuration dans les eaux de surface. En effet, les médicaments ingérés par l'Homme sont éliminés via les urines qui sont collectées par les réseaux d'eaux usées, traitées et rejetées dans le milieu naturel.

Or, il convient de rappeler que les ressources en eau du syndicat sont prélevées majoritairement en tête des bassins versants de la Siagne et du Loup, dans des zones naturelles ou faiblement urbanisées en amont des rejets des stations d'épuration qui se déversent en mer.

L'eau distribuée par le SICASIL n'est donc pas concernée par ces pollutions d'origine médicamenteuse.

Le radon

Le radon est un gaz naturel inerte et radioactif, issu de la désintégration naturelle de l'uranium. Il est donc présent naturellement dans les roches et les sols des massifs granitiques.
Les ressources en eau du SICASIL sont issues des massifs karstiques de la Siagne et du Loup, ou encore de la nappe alluviale de la Siagne.
L'eau distribuée par le SICASIL ne comporte donc pas d'éléments radioactifs.
En outre, le radon ne fait l'objet d'aucun suivi dans le cadre du contrôle réglementaire défini par l'ARS.

Le plomb

Le plomb est un métal toxique. L'organisme ne peut l'éliminer, son accumulation peut être à l'origine de problèmes neurologiques, psychomoteurs ou de troubles du comportement.
Il est totalement absent de l'eau brute et de l'eau traitée envoyée dans le réseau. En revanche, cet élément peut se retrouver dans l'eau par dissolution des canalisations en plomb.

Le SICASIL, Suez Eau France et Veolia Eau ont remplacé toutes les canalisations susceptibles de contenir du plomb et tous les branchements en plomb inventoriés par les exploitants.

À présent, le réseau du SICASIL ne comporte plus de canalisation en plomb, ce qui constitue une garantie supplémentaire pour l'eau distribuée.

Si votre installation intérieure de desserte en eau est faite en tuyaux de plomb, il serait souhaitable pour votre santé, que vous procédiez à son renouvellement en tuyaux plastiques (PEHD).

L'aluminium

L'aluminium est le troisième élément le plus abondant de la croûte terrestre. Cet élément est ainsi présent naturellement dans les roches constituant la croute terrestre au même titre que l'oxygène et le silicium. C'est pourquoi, cet élément est présent en faible quantité dans les eaux superficielles et souterraines.

Les sels d'alumine sont utilisés dans les process de traitement des eaux superficielles comme agent de coagulation pour éliminer la couleur ou la turbidité. Leur utilisation nécessite des conditions de pH précises pour éviter sa dissolution dans les eaux traitées.

Au niveau des quatre usines de traitement du SICASIL, utilisant ces agents, l'ensemble des analyses des eaux distribuées sont conformes aux normes réglementaires et la concentration moyenne en aluminium est inférieure à 0,1 µg/l soit **1000 fois moins que le niveau guide défini par les normes sanitaires**.

En outre, l'ingestion de l'aluminium par l'eau de boisson est faible par rapport à l'alimentation. Les études démontrent que pour les eaux de boisson contenant une teneur en aluminium de 0,2 mg/l, l'ingestion par l'eau ne représenterait qu'1% des apports totaux.

La présence de chlore dans l'eau du robinet

Le chlore est un produit chimique qui est utilisé pour assurer la désinfection de l'eau, lorsqu'elle circule dans le réseau pour parvenir depuis les usines et les réservoirs jusqu'à votre robinet.

Depuis 2001, les autorités sanitaires ont imposé aux distributeurs d'eau le triplement de la dose de chlore dissous en sortie d'usine, pour être en mesure de garantir 0,1 mg/l au niveau de chaque branchement particulier.

Cela est fait pour assurer une sécurité plus accrue des réseaux de desserte en eau. Dans cet esprit, le syndicat a conduit un programme de suivi de la concentration de chlore dissous au niveau de chaque réservoir et a donc installé des analyseurs de chlore sur chacun des châteaux d'eau, avec un report d'information au centre de télécontrôle de Suez Eau France.

Tout dysfonctionnement peut donc être immédiatement mis en évidence et les mesures correctives peuvent être prises par les pouvoirs publics en connaissance de cause.

Le syndicat marque ainsi son engagement et son attachement à la qualité de la desserte en eau, au plus près de ses usagers.

L'eau brute captée est déjà de très bonne qualité, toutefois, ce n'est pas suffisant. Les moyens déployés par le SICASIL et ses délégataires, de quelque nature qu'ils soient, vous garantissent - et les chiffres le confirment annuellement - une eau d'excellente qualité sanitaire et gustative.

Bonne dégustation !

LES INDICATEURS DE **PERFORMANCE**

Indicateurs descriptifs du service de l'eau potable

Estimation du nombre d'habitants desservis

Population permanente (source INSEE 2019)	Population saisonnière (estimation)	Population desservie en pointe (avec ventes en gros)
203 719	320 000	500 000

Prix du service Eau potable au m³ pour 120 m³

Il s'agit du prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour une consommation de référence de 120 m³.

La définition du prix TTC du service eau potable intègre les redevances de l'agence de l'eau liées au prélèvement sur la ressource en eau et à la lutte contre la pollution domestique. Cette disposition repose sur le décret de 1994 sur les eaux résiduaires urbaines qui précise que la taxe « pollution » doit être facturée à l'usager non assujetti à l'assainissement.

La nouvelle redevance instaurée en 2007 relative à la modernisation des réseaux de collecte est quant à elle rattachée au calcul du prix TTC du service assainissement.

	01 janv 2022			01 janv 2023		
Contrats >	Historique	Théoule	Mandelieu	Historique	Théoule	Mandelieu
Part Délégataire	0,8548 €	0,9783 €	0,7328 €	0,9686 €	0,6558 €	0,7914 €
Part SICASIL	0,1852 €	0,1852 €	0,1886 €	0,1887 €	0,3667 €	0,1886 €
Total HT	1,0400 €	1,1635 €	0,9214 €	1,1573 €	1,0225 €	0,9800 €
Prélèvement	0,0250 €	0,0250 €	0,1115 €	0,0250 €	0,0250 €	0,1115 €
Pollution	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €	0,2800 €
Total hors TVA	1,3450 €	1,4685 €	1,3129 €	1,4623 €	1,3275 €	1,3715 €
Total TTC / m³	1,4189 €	1,5493 €	1,3851 €	1,5427 €	1,4005 €	1,4469 €

Les indicateurs de performance du service de l'eau potable

Indice d'avancement de protection de la ressource en eau

Cet indicateur permet de mesurer la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource conformément à la réglementation en vigueur.

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0% = aucune action
20 % = études environnementales et hydrogéologiques en cours
40 % = avis de l'hydrogéologue rendu
50 % = dossier déposé en préfecture
60 % = arrêté préfectoral
80 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
100 % = arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et procédure de suivi.

Captages	Etat d'avancement de la procédure	Indice d'avancement 2021
Prise en rivière de Saint Cézaire		50 %
Source de la Foux	DUP du 11 décembre 2012	60 %
Source des Veyans	DUP 29 décembre 2004	100 %
Sources de Gréolières	DUP 10 juin 2005	100 %
Source de Bramafan	DUP 5 avril 2005	100 %
Prise en rivière de Bramafan	DUP 2 mai 2012	80 %
Puits à drains rayonnants	DUP 14 juin 2006	100 %
Prise en rivière de Tanneron	DUP 12 juillet 2001	100 %
Prise d'eau à Mandelieu	DUP 31 mai 1990	100 %
Indice global		**87,78 %**
Indice global pondéré aux volumes prélevés 2022		**89,9 %**

Taux de conformité bactériologique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité microbiologique de l'eau distribuée conformément aux résultats des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire. **En 2022, ce taux s'élève à 100% pour le contrat Historique et Théoule. Il s'élève à 98.3% pour le contrat de Mandelieu.**

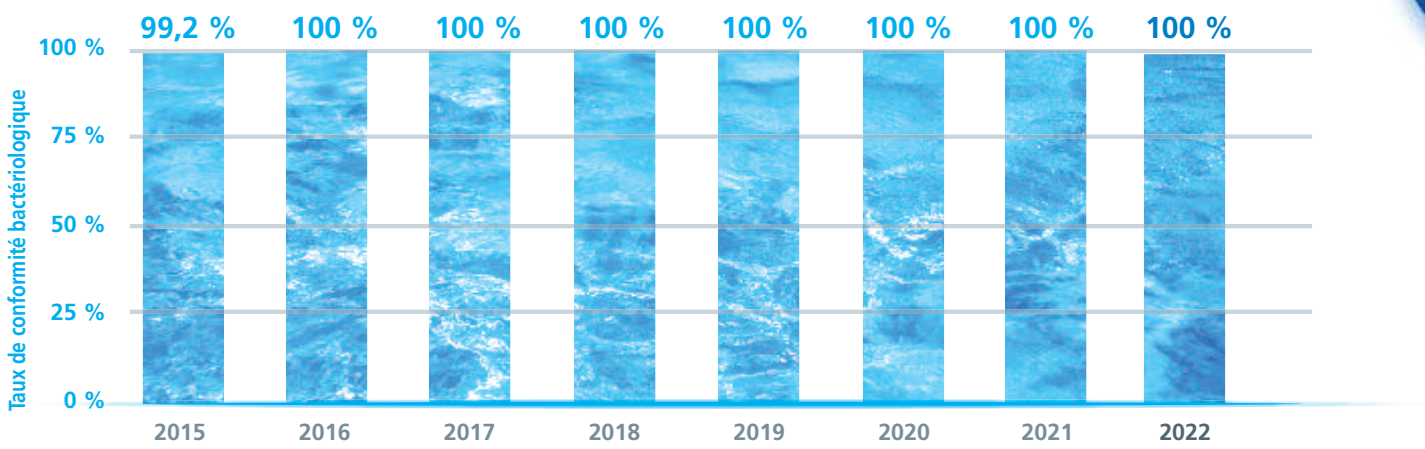

Taux de conformité physico-chimique

Cet indicateur permet de donner une mesure statistique de la qualité physico-chimique de l'eau distribuée. **En 2022, ce taux s'élève à 100 %.**

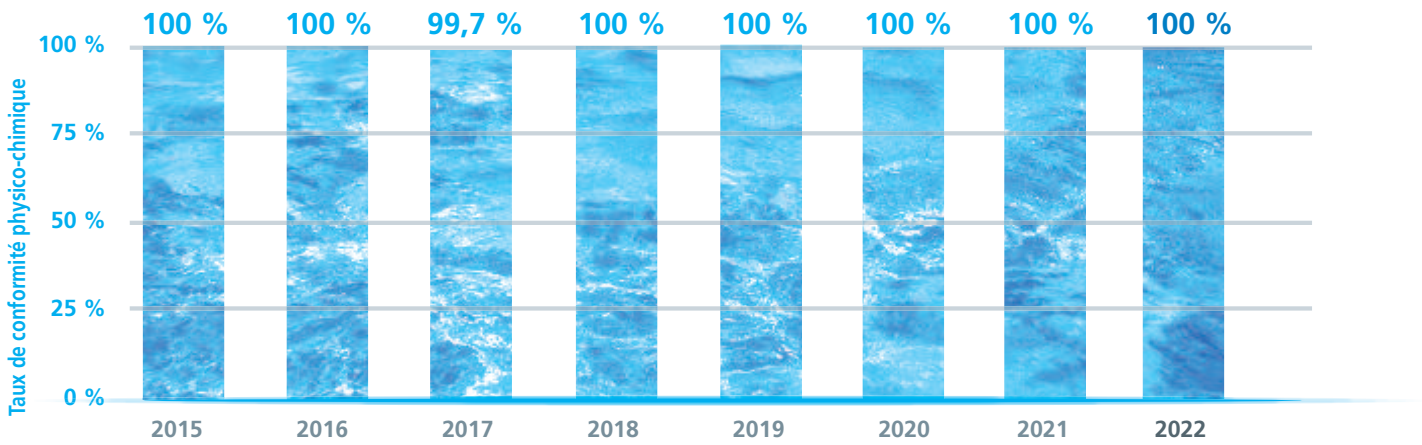

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable. Suite à l'arrêté du 2 décembre 2013, la valeur de cet indice a été modifiée et varie désormais de 0 à 120. Son mode de calcul repose sur une pondération multicritères définie ci-dessous :

<table>
<tr><th>Actualisation des plans de réseaux (note sur 15)</th><th colspan="2">Actualisation des renseignements structurants (note sur 70)</th><th>Interventions sur réseau (note sur 35)</th></tr>
<tr><td>0 : absence de plan</td><td>"+10" : information structurelle pour 50% du linéaire (diamètre, matériau)
et
"+1" : par tranche de 10% jusqu'a 90% et le 5ème pt si 95%</td><td>"+10" : localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs…)</td><td>"+10" : localisation des recherches de fuites (date et nature des réparations)</td></tr>
<tr><td>"+10" : existence de plan</td><td rowspan="3">"+10" : connaissance de l'âge des canalisations pour 50% du linéaire
et
"+1" : par tranche de 10% jusqu'a 90% et le 5ème pt si 95%</td><td>"+10" : inventaire des pompes et équipements éléctromécaniques</td><td>"+10" : localisation des autres interventions (réparations, purges…)</td></tr>
<tr><td rowspan="2">"+5" : mise à jour des plans au moins annuelle</td><td>"+10" : localisation des branchements</td><td>"+10" : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations</td></tr>
<tr><td>"+10" : caractéristiques des compteurs (référence carnet métrologique et date de pose)</td><td>"+5" : existence d'une modélisation des réseaux</td></tr>
</table>

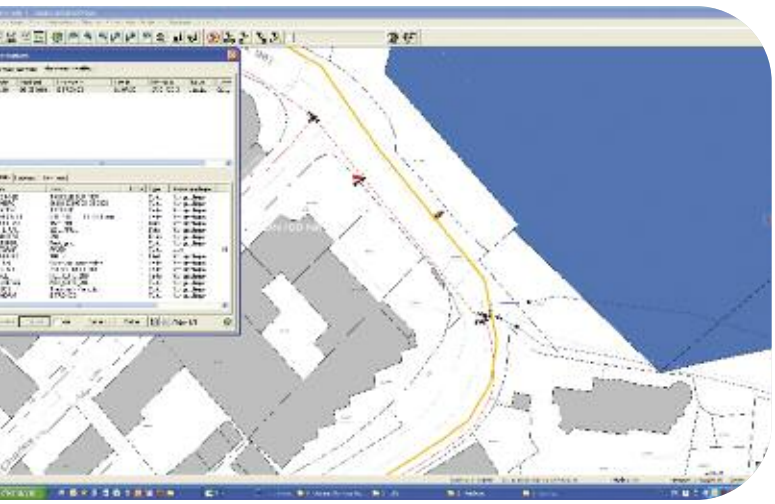

Système d'information géographique (SIG) des réseaux d'eau potable du SICASIL

Sur la base de ces critères, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau s'établit à :

Contrats	2021	2022
Historique	99/120	99/120
Théoule	110/120	110/120
Mandelieu	110/120	110/120

Taux moyen de renouvellement des réseaux

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements

Le taux moyen de renouvellement se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{Linéaire cumulé de canalisations renouvelées sur les cinq dernières années} \times 100}{5 \times \text{linéaire total du réseau de distribution de l'année en cours}}$$

Linéaire renouvelé (en km)

Contrats	2018	2019	2020	2021	2022
Historique et Théoule	11,1	6,6	9,1	7,4	8,9
Mandelieu	1,62	0,66	0,35	1,3	1,7

Le linéaire global du réseau de distribution s'élève à 1169 km en 2022.

- Historique et Théoule : 1 035 Km
- Mandelieu : 134 Km

Taux moyen de renouvellement des réseaux

Contrats	2020	2021	2022
Historique et Théoule	0,89 %	0,86 %	0,83 %
Mandelieu	0,61 %	0,72 %	0,84 %

Pour mémoire, le taux moyen de renouvellement national est de 0,67% (Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement, rapport publié en juin 2022 à partir des données 2020).

Rendement des réseaux de distribution

C'est le rapport entre le volume consommé par les usagers et le volume introduit dans le réseau au niveau des usines de production. L'écart entre ces deux valeurs est dû aux pertes en distribution et aux volumes non ou mal comptabilisés (volumes utilisés sans compteur par des usagers avec autorisation comme la manœuvre des poteaux incendie, volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution).

	2021	2022
Contrat Historique	83,6%	83,9%
Contrat Théoule	77,5%	81,3%
Contrat Mandelieu	71,3%	74,2%

Indice linéaire de pertes

L'indice linéaire des pertes évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, les pertes par fuites sur le réseau de distribution d'eau potable.

	2021	2022
Contrat Historique	12,9 m³/km.j	13,9 m³/km.j
Contrat Théoule	11,5 m³/km.j	10,2 m³/km.j
Contrat Mandelieu	26,5 m³/km.j	23,3 m³/km.j

Evolution des indicateurs techniques du contrat historique

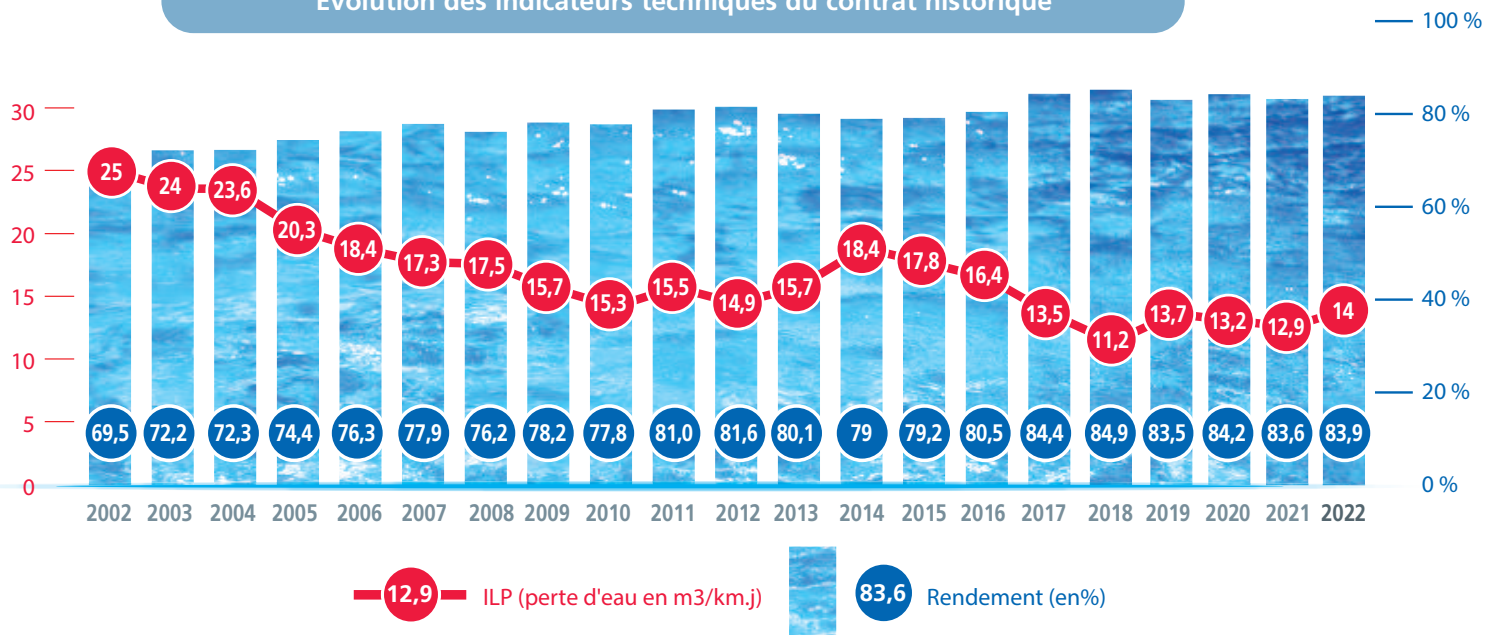

Réduction des pertes et des fuites, une priorité quotidienne du SICASIL.

Réduire les pertes et les fuites, constitue une nécessité dans un contexte où la demande en eau potable est croissante et, où le milieu naturel est soumis à de plus en plus de pression anthropique. Les économies d'eau ainsi réalisées contribuent à diminuer les prélèvements effectués sur le milieu naturel.

Depuis 2001, l'action du syndicat s'inscrit dans une politique environnementale forte au travers de la protection de la ressource en eau et de la réduction des fuites sur le réseau d'eau potable. C'est pourquoi, le SICASIL a souhaité que les économies d'eau deviennent une véritable priorité dans la gestion de son service.

Ainsi, à l'occasion des précédentes négociations contractuelles de l'avenant numéro 5, la Lyonnaise des Eaux s'est engagée à atteindre en 2009, un rendement de 80 % et un ILP de 12 m^3/km.j.

Pour ce faire, le syndicat a prévu les mesures d'accompagnement technique de cette politique, à savoir l'installation sur le réseau de nombreux points de mesure du débit. La surveillance permanente de l'évolution des débits par secteur de distribution permet de détecter des fuites non décelables en surface.

Avec l'avenant n°6, signé en juin 2011, le syndicat a renforcé la performance environnementale du service public en augmentant l'objectif de rendement de réseau de 80 à 85 %.

En 2016, le SICASIL a engagé les études préalables à l'optimisation de la sectorisation pour équiper ses réseaux de dispositifs de mesures complémentaires afin d'améliorer la détection des fuites du réseau d'eau potable. Le déploiement de ces équipements complémentaires engagé en 2017 a été poursuivi en 2018 et finalisé en 2019 (montant de travaux d'1,5 million d'euros, soutenu à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau).

Plan d'actions de réduction des pertes d'eau sur les réseaux*

A la suite d'une légère dégradation du rendement de réseau observé en 2014, le SICASIL a sollicité de Suez Eau France une réflexion globale pour améliorer la performance du réseau de distribution d'eau potable syndical, en vue d'atteindre l'objectif contractuel de 85% de rendement. Cette réflexion a conduit aux constats suivants :

- un niveau de fuites sur branchement élevé (les fuites réparées sur les branchements représentent 61% des anomalies rencontrées contre 28% des fuites réparées sur des ruptures de canalisations) ;
- une pression moyenne de service élevée accentuant le nombre de casses et les volumes d'eau potable perdus ;
- des délais de réparation importants des fuites non visibles en surface ;
- une sectorisation moins pertinente pour les secteurs de plus de 30 km.

Dans la poursuite de cette étude, un plan d'actions pluriannuel a été défini, mis en œuvre dès 2015, avec notamment :

- l'optimisation de la sectorisation avec le déploiement d'équipements complémentaires (pour les secteurs de plus de 30 km) ;
- les campagnes de recherche de fuites (717 km en 2022). En 2022, le nombre total de fuites détectées (128) a augmenté de 6% par rapport à 2017 soit un ratio de 1,8 fuites tous les 10 km ;
- la réduction des délais de réparation de fuites invisibles (réduction des délais d'intervention à 2 jours en 2022 contre 10 jours en 2021) ;
- pour améliorer encore le rendement de réseau, SUEZ Eau France a diagnostiqué 717 km de canalisations en 2022 pour la détection des pertes physiques en eau produite ;
- la réduction de la pression de desserte dans plusieurs secteurs du réseau de distribution ;
- le diagnostic de la conformité des compteurs des gros consommateurs (volumes annuels supérieurs à 6 000 m³) ;
- la mise à jour du modèle hydraulique des réseaux d'eau potable afin d'optimiser la démarche de réduction de pression ;
- la reprise par la collectivité du renouvellement des réseaux d'eau potable pour conduire une politique patrimoniale volontariste et renforcée de :
  - renouvellement des réseaux avec un linéaire de 8 à 10 km par an (taux de renouvellement 1%) ;
  - renouvellement des branchements avec priorité donnée aux branchements en polyéthylène noir et bande bleue basse densité.

L'ensemble de ces actions a permis d'obtenir un gain significatif avec un rendement de réseau de 83,9% pour l'exercice 2022 (contre 79% en 2014).

*Contrat historique de concession d'exploitation du service public d'eau potable du SICASIL

Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Cet indicateur permet de caractériser le niveau d'engagement de résultat de l'opérateur.

	2021	2022
Contrat Historique	1 jour	1 jour
Contrat Théoule	1 jour	2 jours
Contrat Mandelieu	1 jour	1 jour

Taux d'occurrence des interventions de service non programmées

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service d'eau potable. Il traduit le nombre de coupures d'eau par millier d'abonnés, survenues durant l'année pour lesquelles les usagers n'ont pas été informés au moins 24h à l'avance.

Pour 1000 abonnés	2021	2022
Contrat Historique	1,52	0,52
Contrat Théoule	3,35	2,09
Contrat Mandelieu	6,32	7,15

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des nouveaux branchements

Cet indicateur permet d'évaluer le respect d'engagement de délai d'ouverture des nouveaux branchements.

	2021	2022
Contrat Historique	96,1 %	99,6 %
Contrat Théoule	100 %	100 %
Contrat Mandelieu	100 %	100 %

Taux de réclamations

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'insatisfaction des abonnés du service de l'eau.

Pour 1000 abonnés	2021	2022
Contrat Historique	5,02	3,99
Contrat Théoule	6,28	5,84
Contrat Mandelieu	1,92	1,38

Montant des abandons de créance

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'usager en caractérisant l'impact du financement des personnes en difficulté.

	2021	2022
Contrat Historique	1 824,54 € HT	654,27 € HT
Contrat Théoule	0 € HT	0 € HT
Contrat Mandelieu	0 € HT	0 € HT

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Cet indicateur permet de mesurer la qualité du service à l'usager par l'optimisation du recouvrement des sommes dues.

	2021	2022
Contrat Historique	1,95 %	1,82 %
Contrat Théoule	1,03 %	1,51 %
Contrat Mandelieu	0,4 %	0,47 %

Canal de la Siagne à Grasse

2023

Le SICASIL va poursuivre en la renforçant sa politique patrimoniale de renouvellement des canaux et des réseaux pour garantir la fiabilité et la performance du service avec un investissement record de 14,5 Millions d'euros d'études et de travaux (dont 1,23 M€ de RAR 2022).

Le programme de travaux 2023 comporte :

- la réhabilitation des ouvrages de production d'eau potable avec :
  - la reprise d'étanchéité du réservoir de Vignasse à Mandelieu-La Napoule ;
  - la reprise du plancher filtrant de l'usine des Termes à Mandelieu-La Napoule ;
  - l'installation de garde-corps pour sécuriser les sites de production.

- les travaux de renouvellement des canaux de la Siagne et du Loup dont :
  - la réhabilitation du canal de la Siagne sur un linéaire de 350 mètres sur les communes de Peymeinade et de Mouans Sartoux ;
  - le renouvellement du canal du Loup sur 215 mètres sur la commune de Bar-Sur-Loup.

- les travaux de renouvellement des réseaux de distribution comportant :
  - un linéaire prévisionnel de 12 km dont 1 km sur l'Ile Sainte-Marguerite et 1,8 km d'une conduite maîtresse du réseau de distribution d'eau potable en diamètre 600 mm, Avenue Victoria au Cannet.
  - le déploiement de la sectorisation sur la commune de Mandelieu-La Napoule.

Le SICASIL souhaite également entreprendre les travaux suivants et solliciter des subventions pour leur mise en œuvre :

- valorisation des eaux d'exhaure du parking LAMY : il s'agit d'exploiter les eaux souterraines situées au 4ème sous-sol du parking Lamy à Cannes, actuellement rejetées à la mer via le réseau d'eau pluviale et dont le potentiel est estimé à 1,5 Mm3 par an. Le projet consiste en la création d'un réseau d'eau brute permettant de couvrir les besoins en eau pour l'arrosage des espaces verts et le lavage des voiries du secteur Croisette. Coût des travaux : 2.4 M€ HT ;

- l'amplification du déploiement de la télérelève sur le périmètre du contrat historique : renforcement du suivi des gros consommateurs par le déploiement de 19 000 compteurs supplémentaires* par rapport aux obligations contractuelles fixées au délégataire dans la nouvelle DSP qui entrera en vigueur au 1er janvier 2024.
(* le nouveau contrat de DSP prévoit le déploiement de 8 679 compteurs pour le suivi de 50% des volumes consommés).
Ainsi, 90 % des consommations pourront être suivies sur le périmètre historique du SICASIL. Coût des travaux : 1 555 000 € HT ;

- la sectorisation des réseaux de Mandelieu-La Napoule : afin de réduire les pertes en eau et améliorer le rendement de réseau, il est nécessaire d'installer sur 13 sites du réseau des stabilisateurs de pression et des débitmètres dans les ouvrages de génie civil sous voirie. Coût des travaux : 430 000 € HT ;

- la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la commune de Mandelieu-La Napoule : ces travaux consistent à connecter le réseau d'eau potable de Mandelieu-La Napoule avec le réseau du périmètre historique du SICASIL. Coût des travaux 2 024 000 € HT (prévisionnel).

Travaux de renouvellement du réseau AEP Ile Ste Marguerite à Cannes

Renouvellement du canal de la Siagne à Peymeinade

Assumer pleinement la responsabilité de la gestion de l'eau nous permet d'aménager les infrastructures à long terme, d'exploiter les ressources locales de façon équilibrée, de limiter la dépense publique et de maîtriser davantage le prix de l'eau.

L'anticipation, la vigilance et l'exigence sont la clé de ce succès et de cette confiance. Le SICASIL s'engage à poursuivre cette dynamique.

L'eau est précieuse,
c'est notre avenir à tous.

ANNEXES

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU *(1)*	au 01.01.2022	au 01.01.2023
PART SUEZ EAU FRANCE		
- Partie fixe	58,23 €/an	65,68 €/an
- Consommation (120 m³/an)	44,34 €/an	50,55 €/an
Sous-total 1	**102,57 €/an**	**116,23 €/an**
PART SICASIL		
- Consommation (120 m³/an)	22,22 €/an	22,22 €/an
Sous-total 2	**22,22 €/an**	**22,22 €/an**
TOTAL EAU (hors TVA)	**124,79 €/an**	**138,45 €/an**
soit prix moyen au m³	*1,04 €/m³*	*1,15 €/m³*

ASSAINISSEMENT *(2)*	au 01.01.2022	au 01.01.2023
PART SUEZ EAU FRANCE		
Collecte		
- Abonnement	17,10 €/an	17,10 €/an
- Consommation (120 m³/an)	9,42 €/an	9,85 €/an
Traitement AQUAVIVA		
- Consommation (120 m³/an)	88,02 €/an	95,34 €/an
Sous-total 3	**114,54 €/an**	**122,29 €/an**
PART CAPG		
- Abonnement	9,43 €/an	9,43 €/an
- Consommation (120 m³/an)	34,70 €/an	37,33 €/an
Sous-total 4	**44,13 €/an**	**46,76 €/an**
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	**158,67 €/an**	**169,05 €/an**
soit prix moyen au m³	*1,32 €/m³*	*1,41 €/m³*

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2022	au 01.01.2023
- Redevance de prélèvement ***(1)***	3,00 €/an	3,00 €/an
- Redevance pollution ***(1)***	33,60 €/an	33,60 €/an
- Redevance modernisation réseau collecte ***(2)***	19,20 €/an	19,20 €/an
TOTAL TAXES (hors TVA)	**55,80 €/an**	**55,80 €/an**
soit prix moyen au m³	*0,47 €/m³*	*0,47 €/m³*

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	**161,39 €/an**	**175,05 €/an**	**Evolution 2022-2023**
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	**177,87 €/an**	**188,25 €/an**	
soit prix moyen au m³	*2,83 €/m³*	*3,03 €/m³*	
TVA 5.5%	**8,88 €/an**	**9,63 €/an**	
TVA 10%	**17,79 €/an**	**18,82 €/an**	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	**365,93 €/an**	**391,75 €/an**	**7,1%**
soit prix moyen au m³	*3,05 €/m³*	*3,26 €/m³*	

(1) *Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%*
(2) *Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%*

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE CANNES POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2022	au 01.01.2023
PART SUEZ EAU FRANCE		
- Partie fixe	58,23 €/an	65,68 €/an
- Consommation (120 m³/an)	44,34 €/an	50,55 €/an
Sous-total 1	**102,57 €/an**	**116,23 €/an**
PART SICASIL		
- Consommation (120 m³/an)	22,22 €/an	22,22 €/an
Sous-total 2	**22,22 €/an**	**22,22 €/an**
TOTAL EAU (hors TVA)	**124,79 €/an**	**138,45 €/an**
soit prix moyen au m³	*1,04 €/m³*	*1,15 €/m³*

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2022	au 01.01.2023
PART DÉLÉGATAIRES		
Collecte		
- Abonnement	15,79 €/an	16,78 €/an
- Consommation (120 m³/an)	10,73 €/an	11,40 €/an
Traitement AQUAVIVA		
- Consommation (120 m³/an)	88,02 €/an	95,34 €/an
Sous-total 3	**114,54 €/an**	**123,52 €/an**
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS		
- Consommation (120 m³/an)	32,44 €/an	32,60 €/an
Sous-total 4	**32,44 €/an**	**32,60 €/an**
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	**146,97 €/an**	**156,12 €/an**
soit prix moyen au m³	*1,22 €/m³*	*1,30 €/m³*

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2022	au 01.01.2023
- Redevance de prélèvement *(1)*	3,00 €/an	3,00 €/an
- Redevance pollution *(1)*	33,60 €/an	33,60 €/an
- Redevance modernisation réseau collecte *(2)*	19,20 €/an	19,20 €/an
TOTAL TAXES (hors TVA)	**55,80 €/an**	**55,80 €/an**
soit prix moyen au m³	*0,47 €/m³*	*0,47 €/m³*

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	**161,39 €/an**	**175,05 €/an**	**Evolution 2022-2023**
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	**166,17 €/an**	**175,32 €/an**	
soit prix moyen au m³	*2,73 €/m³*	*2,92 €/m³*	
TVA 5.5%	**8,88 €/an**	**9,63 €/an**	
TVA 10%	**16,62 €/an**	**17,53 €/an**	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	**353,06 €/an**	**377,53 €/an**	**6,9%**
soit prix moyen au m³	*2,94 €/m³*	*3,15 €/m³*	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%
(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DU CANNET POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2022	au 01.01.2023
PART SUEZ EAU FRANCE		
- Partie fixe	58,23 €/an	65,68 €/an
- Consommation (120 m³/an)	44,34 €/an	50,55 €/an
Sous-total 1	**102,57 €/an**	**116,23 €/an**
PART SICASIL		
- Consommation (120 m³/an)	22,22 €/an	22,22 €/an
Sous-total 2	**22,22 €/an**	**22,22 €/an**
TOTAL EAU (hors TVA)	**124,79 €/an**	**138,45 €/an**
soit prix moyen au m³	*1,04 €/m³*	*1,15 €/m³*

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2022	au 01.01.2023
PART DÉLÉGATAIRES		
Collecte		
- Abonnement	15,79 €/an	16,78 €/an
- Consommation (120 m³/an)	10,73 €/an	11,40 €/an
Traitement AQUAVIVA		
- Consommation (120 m³/an)	88,02 €/an	95,34 €/an
Sous-total 3	**114,54 €/an**	**123,52 €/an**
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS		
- Consommation (120 m³/an)	32,44 €/an	32,60 €/an
Sous-total 4	**32,44 €/an**	**32,60 €/an**
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	**146,97 €/an**	**156,12 €/an**
soit prix moyen au m³	*1,22 €/m³*	*1,30 €/m³*

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2022	au 01.01.2023
- Redevance de prélèvement ***(1)***	3,00 €/an	3,00 €/an
- Redevance pollution ***(1)***	33,60 €/an	33,60 €/an
- Redevance modernisation réseau collecte ***(2)***	19,20 €/an	19,20 €/an
TOTAL TAXES (hors TVA)	**55,80 €/an**	**55,80 €/an**
soit prix moyen au m³	*0,47 €/m³*	*0,47 €/m³*

			Evolution 2022-2023
TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	**161,39 €/an**	**175,05 €/an**	
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	**166,17 €/an**	**175,32 €/an**	
soit prix moyen au m³	*2,73 €/m³*	*2,92 €/m³*	
TVA 5.5%	**8,88 €/an**	**9,63 €/an**	
TVA 10%	**16,62 €/an**	**17,53 €/an**	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	**353,06 €/an**	**377,53 €/an**	**6,9%**
soit prix moyen au m³	*2,94 €/m³*	*3,15 €/m³*	

(1) *Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%*
(2) *Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%*

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU *(1)*	au 01.01.2022	au 01.01.2023
PART VEOLIA		
- Partie fixe	58,62 €/an	63,29 €/an
- Consommation (120 m³/an)	29,33 €/an	31,68 €/an
Sous-total	**87,95 €/an**	**94,97 €/an**
PART Collectivité		
- Partie fixe	17,22 €/an	17,22 €/an
- Consommation (120 m³/an)	5,42 €/an	5,42 €/an
Sous-total 2	**22,64 €/an**	**22,64 €/an**
TOTAL EAU (hors TVA)	**110,59 €/an**	**117,61 €/an**
soit prix moyen au m³	*0,92 €/m³*	*0,98 €/m³*

ASSAINISSEMENT	au 01.01.2022	au 01.01.2023
PART DÉLÉGATAIRES		
Collecte		
- Abonnement	15,79 €/an	16,78 €/an
- Consommation (120 m³/an)	10,73 €/an	11,40 €/an
Traitement		
- Consommation (120 m³/an)	88,02 €/an	95,34 €/an
Sous-total 3	**114,54 €/an**	**123,52 €/an**
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS		
- Consommation (120 m³/an)	32,44 €/an	32,60 €/an
Sous-total 4	**32,44 €/an**	**32,60 €/an**
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	**146,97 €/an**	**156,12 €/an**
soit prix moyen au m³	*1,22 €/m³*	*1,30 €/m³*

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2022	au 01.01.2023
- Redevance de prélèvement ***(1)***	13,38 €/an	13,38 €/an
- Redevance pollution ***(1)***	33,60 €/an	33,60 €/an
- Redevance modernisation réseau collecte ***(2)***	19,20 €/an	19,20 €/an
TOTAL TAXES (hors TVA)	**66,18 €/an**	**66,18 €/an**
soit prix moyen au m³	*0,55 €/m³*	*0,55 €/m³*

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	**157,57 €/an**	**164,59 €/an**	**Evolution 2022-2023**
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	**166,16 €/an**	**175,32 €/an**	
soit prix moyen au m³	*2,70 €/m³*	*2,83 €/m³*	
TVA 5.5%	**8,67 €/an**	**9,05 €/an**	
TVA 7% ou 10%	**16,62 €/an**	**17,53 €/an**	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	**349,02 €/an**	**366,50 €/an**	**5%**
soit prix moyen au m³	*2,91 €/m³*	*3,05 €/m³*	

(1) *Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%*
(2) *Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%*

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE MOUGINS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2022	au 01.01.2023	
PART SUEZ EAU FRANCE			
- Partie fixe	58,23 €/an	65,68 €/an	
- Consommation (120 m³/an)	44,34 €/an	50,55 €/an	
Sous-total 1	**102,57 €/an**	**116,23 €/an**	
PART SICASIL			
- Consommation (120 m³/an)	22,22 €/an	22,22 €/an	
Sous-total 2	**22,22 €/an**	**22,22 €/an**	
TOTAL EAU (hors TVA)	**120,90 €/an**	**138,45 €/an**	
soit prix moyen au m³	*1,01 €/m³*	*1,15 €/m³*	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2022	au 01.01.2023	
PART DÉLÉGATAIRES			
Collecte et traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m³/an)	114,54 €/an	123,52 €/an	
Sous-total 3	**114,54 €/an**	**123,52 €/an**	
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS			
- Consommation (120 m³/an)	32,44 €/an	32,60 €/an	
Sous-total 4	**32,44 €/an**	**32,60 €/an**	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	**146,97 €/an**	**156,12 €/an**	
soit prix moyen au m³	*1,22 €/m³*	*1,30 €/m³*	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2022	au 01.01.2023	
- Redevance de prélèvement *(1)*	3,00 €/an	3,00 €/an	
- Redevance pollution *(1)*	33,60 €/an	33,60 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte *(2)*	19,20 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	**55,80 €/an**	**55,80 €/an**	
soit prix moyen au m³	*0,47 €/m³*	*0,47 €/m³*	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	**161,39 €/an**	**175,05 €/an**	**Evolution 2022-2023**
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	**166,16 €/an**	**175,32 €/an**	
soit prix moyen au m³	*2,73 €/m³*	*2,92 €/m³*	
TVA 5.5%	**8,88 €/an**	**9,63 €/an**	
TVA 10%	**16,62 €/an**	**17,53 €/an**	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	**353,06 €/an**	**377,54 €/an**	**6,9%**
soit prix moyen au m³	*2,94 €/m³*	*3,15 €/m³*	

(1) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%
(2) Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE PEGOMAS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2022	au 01.01.2023	
PART SUEZ EAU FRANCE			
- Partie fixe	58,23 €/an	65,68 €/an	
- Consommation (120 m³/an)	44,34 €/an	50,55 €/an	
Sous-total 1	**102,57 €/an**	**116,23 €/an**	
PART SICASIL			
- Consommation (120 m³/an)	22,22 €/an	22,22 €/an	
Sous-total 2	**22,22 €/an**	**22,22 €/an**	
TOTAL EAU (hors TVA)	**124,79 €/an**	**138,45 €/an**	
soit prix moyen au m³	*1,04 €/m³*	*1,15 €/m³*	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2022	au 01.01.2023	
PART SUEZ EAU FRANCE			
Collecte			
- Abonnement	31,35 €/an	33,85 €/an	
- Consommation (120 m³/an)	62,65 €/an	65,96 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m³/an)	88,02 €/an	95,34 €/an	
Sous-total 3n	**182,02 €/an**	**195,15 €/a**	
PART CAPG			
Collecte (120 m³/an)	52,75 €/an	52,75 €/an	
Traitement (120 m³/an)	1,36 €/an	1,37 €/an	
Sous-total 4	**54,11 €/an**	**54,12 €/an**	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	**236,13 €/an**	**249,27 €/an**	
soit prix moyen au m³	*1,97 €/m³*	*2,08 €/m³*	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2022	au 01.01.2023	
- Redevance de prélèvement ***(1)***	3,00 €/an	3,00 €/an	
- Redevance pollution ***(1)***	33,60 €/an	33,60 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte ***(2)***	19,20 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	**55,80 €/an**	**55,80 €/an**	
soit prix moyen au m³	*0,47 €/m³*	*0,47 €/m³*	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	**161,39 €/an**	**175,05 €/an**	**Evolution 2022-2023**
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	**255,33 €/an**	**268,47 €/an**	
soit prix moyen au m³	*3,47 €/m³*	*3,70 €/m³*	
TVA 5.5%	**8,88 €/an**	**9,63 €/an**	
TVA 10%	**25,53 €/an**	**26,85 €/an**	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	**451,13 €/an**	**480,00 €/an**	**6,4%**
soit prix moyen au m³	*3,76 €/m³*	*4,00 €/m³*	

(1) *Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%*
(2) *Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%*

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE LA ROQUETTE SUR SIAGNE POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU *(1)*	au 01.01.2022	au 01.01.2021
PART SUEZ EAU FRANCE		
- Partie fixe	58,23 €/an	65,68 €/an
- Consommation (120 m³/an)	44,34 €/an	50,55 €/an
Sous-total 1	**102,57 €/an**	**116,23 €/an**
PART SICASIL		
- Consommation (120 m³/an)	22,22 €/an	22,22 €/an
Sous-total 2	**22,22 €/an**	**22,22 €/an**
TOTAL EAU (hors TVA)	**124,79 €/an**	**138,45 €/an**
soit prix moyen au m³	*1,04 €/m³*	*1,15 €/m³*

ASSAINISSEMENT *(2)*	au 01.01.2022	au 01.01.2023
PART SUEZ EAU FRANCE		
Collecte		
- Abonnement	17,10 €/an	17,10 €/an
- Consommation (120 m³/an)	9,42 €/an	9,85 €/an
Traitement AQUAVIVA		
- Consommation (120 m³/an)	88,02 €/an	95,34 €/an
Sous-total 3	**114,54 €/an**	**122,29 €/an**
PART CAPG		
- Abonnement	9,43 €/an	9,43 €/an
- Consommation (120 m³/an)	34,70 €/an	37,33 €/an
Sous-total 4	**44,13 €/an**	**46,76 €/an**
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	**158,67 €/an**	**169,05 €/an**
soit prix moyen au m³	*1,32 €/m³*	*1,41 €/m³*

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2022	au 01.01.2023
- Redevance de prélèvement ***(1)***	3,00 €/an	3,00 €/an
- Redevance pollution ***(1)***	33,60 €/an	33,60 €/an
- Redevance modernisation réseau collecte ***(2)***	19,20 €/an	19,20 €/an
TOTAL TAXES (hors TVA)	**55,80 €/an**	**55,80 €/an**
soit prix moyen au m³	*0,47 €/m³*	*0,47 €/m³*

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	**161,39 €/an**	**175,05 €/an**	**Evolution 2022-2023**
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	**177,87 €/an**	**188,25 €/an**	
soit prix moyen au m³	*2,83 €/m³*	*3,03 €/m³*	
TVA 5.5%	**8,88 €/an**	**9,63 €/an**	
TVA 10%	**17,79 €/an**	**18,82 €/an**	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	**365,93 €/an**	**391,75 €/an**	**7,1%**
soit prix moyen au m³	*3,05 €/m³*	*3,26 €/m³*	

(1) *Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%*
(2) *Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%*

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE THEOULE-SUR-MER POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU (1)	au 01.01.2022	au 01.01.2023	
PART SUEZ EAU FRANCE			
- Partie fixe	68,86 €/an	30,70 €/an	
- Consommation (120 m³/an)	48,54 €/an	48,00 €/an	
Sous-total 1	**117,40 €/an**	**78,70 €/an**	
PART SICASIL			
- Partie fixe		18,00 €/an	
- Consommation (120 m³/an)	22,22 €/an	26,00 €/an	
Sous-total 2	**22,22 €/an**	**44,00 €/an**	
TOTAL EAU (hors TVA)	**139,62 €/an**	**122,70 €/an**	
soit prix moyen au m³	*1,16 €/m³*	*1,02 €/m³*	

ASSAINISSEMENT (2)	au 01.01.2022	au 01.01.2023	
PART DÉLÉGATAIRES			
Collecte			
- Abonnement	15,79 €/an	16,78 €/an	
- Consommation (120 m³/an)	10,73 €/an	11,40 €/an	
Traitement AQUAVIVA			
- Consommation (120 m³/an)	88,02 €/an	95,34 €/an	
Sous-total 3	**114,54 €/an**	**123,52 €/an**	
PART COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS			
- Consommation (120 m³/an)	32,44 €/an	32,60 €/an	
Sous-total 4	**32,44 €/an**	**32,60 €/an**	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	**146,97 €/an**	**156,12 €/an**	
soit prix moyen au m³	*1,22 €/m³*	*1,30 €/m³*	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2022	au 01.01.2023	
- Redevance de prélèvement ***(1)***	3,00 €/an	3,00 €/an	
- Redevance pollution ***(1)***	33,60 €/an	33,60 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte ***(2)***	19,20 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	**55,80 €/an**	**55,80 €/an**	
soit prix moyen au m³	*0,47 €/m³*	*0,47 €/m³*	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	**176,22 €/an**	**159,30 €/an**	**Evolution 2022-2023**
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	**166,17 €/an**	**175,32 €/an**	
soit prix moyen au m³	*2,85 €/m³*	*2,79 €/m³*	
TVA 5.5%	**9,69 €/an**	**8,76 €/an**	
TVA 10%	**16,62 €/an**	**17,53 €/an**	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	**368,70 €/an**	**360,92 €/an**	**-2,1%**
soit prix moyen au m³	*3,07 €/m³*	*3,01 €/m³*	

(1) *Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%*
(2) *Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%*

FACTURE ANNUELLE DE LA COMMUNE DE VALLAURIS-GOLFE JUAN POUR UNE CONSOMMATION DE 120 m³

EAU *(1)*	au 01.01.2022	au 01.01.2021	
PART SUEZ EAU FRANCE			
- Partie fixe	58,23 €/an	65,68 €/an	
- Consommation (120 m³/an)	44,34 €/an	50,55 €/an	
Sous-total 1	**102,57 €/an**	**116,23 €/an**	
PART SICASIL			
- Consommation (120 m³/an)	22,22 €/an	22,22 €/an	
Sous-total 2	**22,22 €/an**	**22,22 €/an**	
TOTAL EAU (hors TVA)	**124,79 €/an**	**138,45 €/an**	
soit prix moyen au m³	*1,04 €/m³*	*1,15 €/m³*	

ASSAINISSEMENT *(2)*	au 01.01.2022	au 01.01.2023	
PART SUEZ EAU FRANCE			
- Abonnement	41,92 €/an	44,80 €/an	
- Consommation (120 m³/an)	89,41 €/an	94,62 €/an	
Sous-total 3	**131,33 €/an**	**139,42 €/an**	
PART CASA			
- Consommation (120 m³/an)	0 €/an	0 €/an	
Sous-total 4	**0 €/an**	**0 €/an**	
TOTAL ASSAINISSEMENT (hors TVA)	**126,18 €/an**	**139,42 €/an**	
soit prix moyen au m³	*1,05 €/m³*	*1,16 €/m³*	

TAXES D'ENVIRONNEMENT	au 01.01.2022	au 01.01.2023	
- Redevance de prélèvement ***(1)***	3,00 €/an	3,00 €/an	
- Redevance pollution ***(1)***	33,60 €/an	33,60 €/an	
- Redevance modernisation réseau collecte ***(2)***	19,20 €/an	19,20 €/an	
TOTAL TAXES (hors TVA)	**55,80 €/an**	**55,80 €/an**	
soit prix moyen au m³	*0,47 €/m³*	*0,47 €/m³*	

TOTAL GENERAL (hors TVA 5,5%)	**161,39 €/an**	**175,05 €/an**	**Evolution 2022-2023**
TOTAL GENERAL (hors TVA 10%)	**150,53 €/an**	**158,62 €/an**	
soit prix moyen au m³	*2,60 €/m³*	*2,78 €/m³*	
TVA 5.5%	**8,88 €/an**	**9,63 €/an**	
TVA 10%	**15,05 €/an**	**15,86 €/an**	
TOTAL GENERAL (TVA incluse)	**335,85 €/an**	**359,16 €/an**	**6,9%**
soit prix moyen au m³	*2,80 €/m³*	*2,99 €/m³*	

(1) *Services ou redevances soumis au taux de TVA de 5,5%*
(2) *Services ou redevances soumis au taux de TVA de 10%*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

ÉDITION 2023

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,87 € TTC/m³** et de **4,30 € TTC/m³** en France*. Environ **13 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique, **spécialisé dans la protection de l'eau.**

**Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2021.*

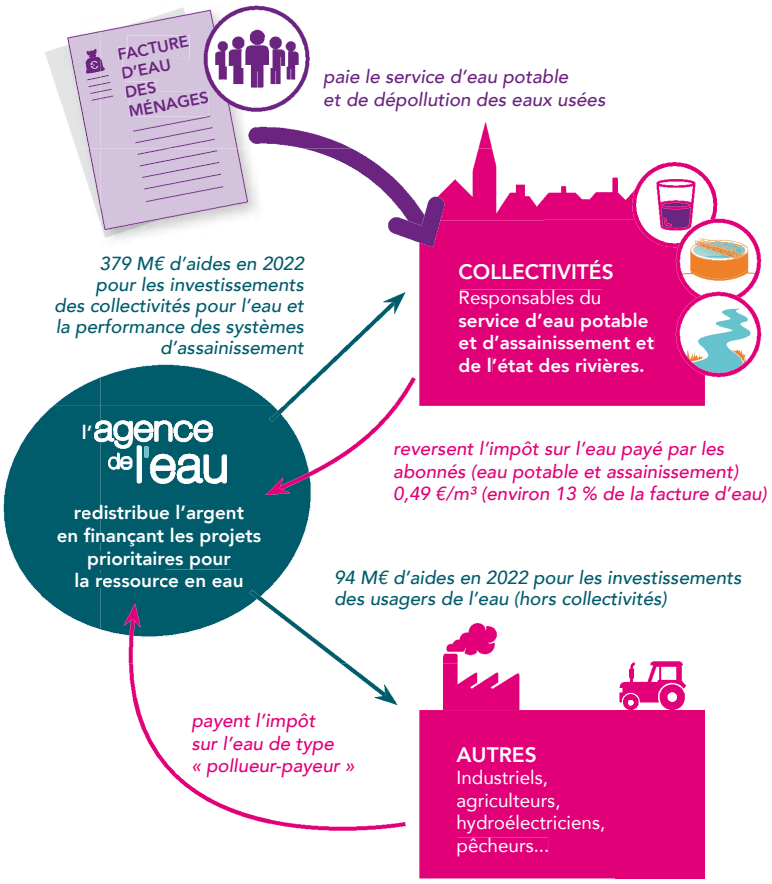

SAUVONS L'EAU !

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU
DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2022

51% des aides attribuées en 2022 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

▶ Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (47,3 millions €)

407 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation…) permettent d'économiser 22,8 millions m^3, soit la consommation annuelle d'une ville de 416 000 habitants.

▶ Pour dépolluer les eaux (156,1 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 70 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 36 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (89,4 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 65,4 M€ d'aides.

▶ Pour réduire les pollutions industrielles (21,5 millions €)

6 nouveaux territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
2 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

▶ Pour lutter contre les pollutions agricoles par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (6,6 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 30,6 millions € pour l'agriculture)

6 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des fertilisants. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.
30,6 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

▶ Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (70,5 millions €)

70,4 km de rivières restaurées et 75 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges, ouvrages en rivière...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
5 630 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.
L'agence intervient également au profit de la mer Méditerranée. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 465 ha d'herbiers.

▶ Pour la solidarité internationale (3,67 millions €)

48 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 23 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2023

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 13 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,9 € par mois pour les redevances.

13,5 % (75,2 M€) payés par les collectivités **comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau**.

71,5 % (397,3 M€) payés par les ménages et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) **comme redevance de pollution domestique**.

8,5 % (47,1 M€) payés par les industriels et les activités économiques **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

2,6 % (14,2 M€) payés par les pêcheurs, chasseurs, propriétaires de canaux ou d'ouvrages de stockage.

0,7 % (4,1 M€) payés par les irrigants et les éleveurs **comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau**.

3,2 % (17,6 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires (essentiellement vendus aux agriculteurs) et répercutés sur le prix des produits **comme redevance de pollution diffuse**.

Pour toutes les redevances (sauf celle sur les pesticides), les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

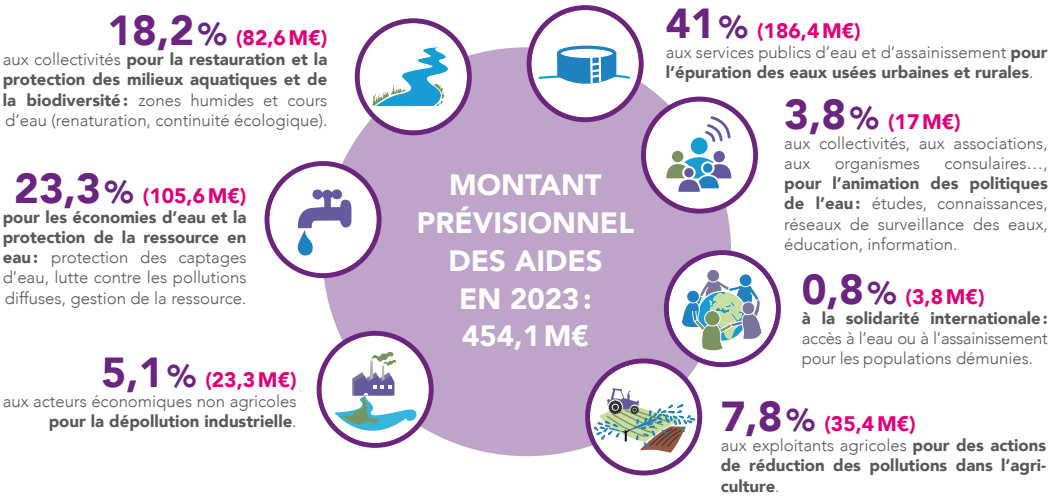

18,2 % (82,6 M€) aux collectivités **pour la restauration et la protection des milieux aquatiques et de la biodiversité :** zones humides et cours d'eau (renaturation, continuité écologique).

41 % (186,4 M€) aux services publics d'eau et d'assainissement **pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales**.

3,8 % (17 M€) aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires…, **pour l'animation des politiques de l'eau :** études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information.

23,3 % (105,6 M€) **pour les économies d'eau et la protection de la ressource en eau :** protection des captages d'eau, lutte contre les pollutions diffuses, gestion de la ressource.

0,8 % (3,8 M€) **à la solidarité internationale :** accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies.

5,1 % (23,3 M€) aux acteurs économiques non agricoles **pour la dépollution industrielle**.

7,8 % (35,4 M€) aux exploitants agricoles **pour des actions de réduction des pollutions dans l'agriculture**.

- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient, à des taux très préférentiels, les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides correspond essentiellement au financement, par l'agence de l'eau, de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2023 s'élève à 99,2 M€.**

Découvrez le 11e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Données 2021

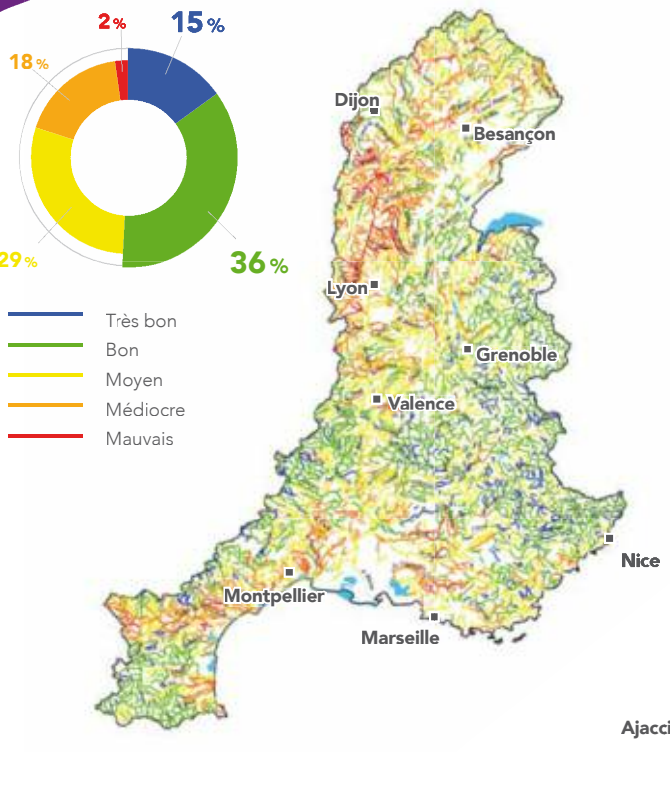

Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. **La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état.** Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les **principales causes de dégradation de la qualité de l'eau** sont **l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau,** les pollutions par les **pesticides** et les **rejets de substances toxiques** ainsi que les **prélèvements d'eau excessifs** dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, **91 % de ses rivières sont en bon état.** Toutefois, un accroissement de la pression sur la ressource en eau est constaté.

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- 15,5 millions d'habitants
- 20 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 330 000 habitants permanents
- 3,4 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes

...bigbang.fr - mars 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau | @sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'ORGANIGRAMME DU SICASIL

Les usagers sont représentés au syndicat par des élus municipaux désignés par chacune des communes membres. Ces délégués composent le comité syndical. Ce dernier élit ensuite un président, un bureau et constitue ses commissions thématiques.

Président

Jean-Michel SAUVAGE

Prépare et exécute les décisions de l'assemblée

Comité Syndical
débat & vote des décisions

Bureau Syndical
débat & vote des décisions

COLLÈGE COMPÉTENCE EAU POTABLE

CACPL : CANNES, LE CANNET, MANDELIEU-LA NAPOULE, MOUGINS et THÉOULE SUR MER

TITULAIRES		SUPPLÉANTS
David LISNARD	Didier CARRETERO	Noémie DEWAVRIN
Françoise BRUNETEAUX	Jacques NESA	Jérôme COMBET
Jean-Michel SAUVAGE	Marc OCCELLI	Michèle ALMES
Magali CHELPI-DEN HAMER	Muriel DI BARI	Florence ROMIUM
Marie POURREYRON	Patrick PEIRETTI	Christine LEQUILLIEC
Antoine BABU	Gilles GAUCI	Marie TARDIEU
Eric CATANESE	Charles BAREGE	Jean-Michel RANC
Christophe FIORENTINO	Richard GALY	Emmanuel BLANC
Grégori BONETTO	Guy LOPINTO	
	Jean-Luc RICHARD	

CAPG : AURIBEAU-SUR-SIAGNE, LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE et PÉGOMAS

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Michèle PAGANIN	Guy ROUSSEL
Robert NOVELLI	Alain LACQUEMENT
Florence SIMON	Marc COMBE

CASA : VALLAURIS

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Eric CHALVIN	Marie-Paule ANASSE
Georges VAZIA	Catherine LANZA
Joseph CESARO	

COLLÈGE COMPÉTENCE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
AURIBEAU-SUR-SIAGNE	Michèle PAGANIN	Guy ROUSSEL
CANNES	David LISNARD Françoise BRUNETAUX Jean-Michel SAUVAGE Magali CHELPI-DEN HAMER Marie POURREYRON Antoine BABU Eric CATANESE Christophe FIORENTINO Grégori BONETTO	Noémie DEWAVRIN Jérôme COMBET
LE CANNET	Didier CARRETERO Jacques NESA Marc OCCELLI Danièle NEVET	Michèle ALMES Emmanuel DI MAURO
MANDELIEU-LA NAPOULE	Muriel BERGUA Patrick PEIRETTI Gilles GAUCI	Marie TARDIEU Eric CHAUMIER
MOUGINS	Richard GALY Guy LOPINTO	Jean-Michel RANC
PÉGOMAS	Dominique VOGEL	Cédric VAUTE
LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	Robert NOVELLI	Alain LACQUEMENT
THÉOULE-SUR-MER	Jean-Luc RICHARD	Emmanuel BLANC
VALLAURIS	Philippe SEPTIER Corinne CELLAMARO Alexandra CORNARDEAU-CHEVAS	Stéphanie AUBLIN Christelle BERTAGNA

Président >	Jean-Michel SAUVAGE
1er Vice-président >	Éric CHALVIN
2ème Vice-président >	Jean-Luc RICHARD
3ème Vice-président >	Michèle PAGANIN
4ème Vice-président >	Guy LOPINTO
5ème Vice-président >	Robert NOVELLI
6ème Vice-président >	Florence SIMON
7ème Vice-président >	Jacques NESA
8ème Vice-président >	Gilles GAUCI
Membre du bureau >	Christophe FIORENTINO

Commissions

Appels d'offres

Elle a pour mission essentielle l'attribution des marchés (Appel d'Offre Ouvert, Appel d'Offre Restreint, mise en concurence simplifiée).

Travaux

Elle est chargée du suivi des marchés et des travaux du syndicat.

Délégation de service public

Ele est chargée d'émettre un avis sur la passation de contrats de délégation de service public ou de toute évolution de ces contrats liant le Sicasil à son (ou ses) délégataire(s).

Consultative du service public de l'eau potable

Elle examine chaque année :

1. Le rapport annuel technique et financier établi par le délégataire de service public.

2. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, établi par l'administration du syndicat.

Editeur :
SICASIL
Syndicat mixte des communes alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup
28, boulevard du Midi
06150 Cannes-la-Bocca
Téléphone : 04 93 90 54 54
Email : courrier@sicasil.com
Site Web : http://www.sicasil.com

Directeur de la publication :
Jean-Michel Sauvage

Rédaction :
Jean-Michel Sauvage,
Laurence Estimbre,
Sylvie Joffre,
Mayeule de Montbrun.

Réalisation :
Luc Lavenne

Photos :
Aquassistance,
Fotolia,
Norbert Huffschmitt,
Philippe Benoist,
Suez Eau France.

SICASIL

NOTRE MISSION, VOTRE EAU.

Syndicat mixte des communes alimentées par les canaux de la Siagne et du Loup.

28, boulevard du Midi - 06150 Cannes-la-Bocca - Téléphone : 04 93 90 54 54

Email : courrier@sicasil.com - Site web : http://www.sicasil.com